



Clermont de L'Oise
Septembre 2020

**Réalisation du plan de
gestion du marais
communal de Clermont.**



Citation recommandée	Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont. 176 pages.	
Version/Indice	Version 3	
Date	Septembre 2020	
Nom de fichier	CLERMONT_PLAN-DE-GESTION_Biotope_V3	
Maître d'ouvrage	Mairie de Clermont 7 rue du Général Pershing 60600 CLERMONT DE L'OISE	
Interlocuteur	Valid Oueslati	Contact : Valid.oueslati@mairie-clermont.fr Tél : 03 44 50 84 84
Prestataire	BIOTOPE – Bassin Parisien 25 impasse Mousset – 75012 PARIS Site Internet : www.biotope.fr	
Biotope, Responsable du projet	Pierre AGOU	Contact : pagou@biotope.fr Tél : 02 38 61 07 94
Biotope, Responsable de qualité	Sylvain FROC	Contact : sfroc@biotope.fr Tél : 01 40 09 67 75

Sommaire

1	Méthodologie	7
1	Contexte de l'étude	8
1.1	Présentation succincte du projet	8
1.2	Objectifs de l'étude	8
2	Présentation du site d'étude	8
2.1	Préambule	8
2.2	Aires d'étude	9
2.3	Equipe de travail	11
2.4	Prospections de terrain	11
2.5	Consultations	12
2	Contexte écologique du projet	14
1	Zonages du patrimoine naturel	15
1.1	Zonages réglementaires du patrimoine naturel	15
1.2	Autres zonages réglementaires	22
1.3	Zonages d'inventaire du patrimoine naturel	24
2	Périmètres de protection de captage	30
3	Propriétés foncières des parcelles de l'aire d'étude	31
4	Continuités écologiques	33
4.1	Position des aires d'étude dans le fonctionnement écologique régional	33
5	Synthèse du contexte écologique	36
3	Bilan de l'état des connaissances naturalistes	37
1	Bilan de l'état des connaissances naturalistes : Formations végétales et flore.	38
1.1	Conditions physiques du site d'étude	38
1.2	Description des habitats naturels et semi-naturels cartographiés	38
1.3	Bilan de l'état des connaissances sur la flore	43
2	Bilan de l'état des connaissances sur la faune	50
2.1	Les insectes hors papillons nocturnes	50
2.2	Les papillons nocturnes	54
2.3	Les amphibiens	58
2.4	Les reptiles	64
2.5	Les oiseaux en période de reproduction	69
2.6	Les mammifères terrestres (hors chauves-souris)	82
2.7	Les chauves-souris	85
2.8	Les mollusques	87

3 Synthèse des connaissances naturalistes	91
4 Synthèse des enjeux écologiques et premiers éléments pour la définition des scenarii.	92
4 Stratégie de gestion et objectifs	93
1 Orientations de gestion	93
1.1 Synthèse des différents volets de l'état initial et facteurs influençant la gestion du site.	94
1.2 La stratégie d'action :	101
1.3 Points sur la réglementation :	102
2 Orientations générales et objectifs de gestion	104
3 Déclinaison des orientations de gestion aux parcelles communales	108
1 Programme d'actions	110
1 Programme d'actions	111
1.1 Point méthodologique pour la définition de certaines mesures	112
2 Actions détaillées	112
2.1 Les fiches actions	112
2.2 Les différents scenarii de mise en place d'un réseau de sentiers de découverte du marais	128
3 Tableau de bord des mesures concernant la zone étudiée	137
4 Réflexion sur l'extension des objectifs au sein de la ZAD de Fitz-James	139
4.1 Contexte global	139
4.2 Stratégie de gestion des espaces naturels	139
2 Conclusion	141

Liste des tableaux

Tableau 1 : Équipe de travail	11
Tableau 2 : Dates et conditions météorologiques des prospections de terrain	11
Tableau 3 : Organismes consultés	12
Tableau 4 : Sites Natura 2000	16
Tableau 5 : Habitats d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site Natura 2000	16
Tableau 6 : espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000	17
Tableau 7 : Habitats d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site Natura 2000	18
Tableau 8 : Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000	18

Tableau 9 : Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000	23
Tableau 10 : ZNIEFF de type 1 présentes au sein de l'aire d'étude	24
Tableau 11 : Propriétés foncières au sein de l'aire d'étude.	31
Tableau 12 : Principales unités éco-paysagères	34
Tableau 13 : habitats présentes au sein de l'aire d'étude immédiate	38
Tableau 14 : Synthèse des données bibliographiques	43
Tableau 15 : Espèces floristiques patrimoniales	45
Tableau 16 : Espèces végétales invasives présentes	48
Tableau 17 : Espèces d'insectes patrimoniales recensées en 2018-2019 sur le site	51
Tableau 18 : Espèces de papillons de nuit patrimoniales recensées en 2018 sur le site	56
Tableau 19 : Liste des espèces remarquables d'amphibiens recensées sur l'aire d'étude élargie au travers de la bibliographie	58
Tableau 20 : Espèces protégées d'amphibiens recensées ou potentielles sur le site	59
Tableau 21 : Liste des espèces remarquables recensées sur l'aire d'étude élargie au travers de la bibliographie	64
Tableau 22 : Espèces protégées de reptiles recensées ou potentielles sur le site	65
Tableau 23 : Liste des espèces remarquables recensées sur l'aire d'étude élargie au travers de la bibliographie	69
Tableau 24 : Espèces protégées d'oiseaux recensées et considérées comme nicheuses sur le site	72
Tableau 25 : Liste des autres espèces protégées d'oiseaux observées en halte, en transit et/ou en gagnage sur le site	73
Tableau 26 : Espèces rares et/ou menacées d'oiseaux nicheurs recensées en 2018-2019 sur le site	75
Tableau 27 : Espèces rares et/ou menacées d'oiseaux nicheurs recensées dans la bibliographie sur les communes où se situent le site	76
Tableau 28 : Liste des espèces remarquables de mammifères recensées sur l'aire d'étude élargie au travers de la bibliographie	83
Tableau 29 : Espèces protégées de mammifères terrestres recensées ou potentielles sur le site	83
Tableau 30 : Liste des espèces remarquables de chauve-souris recensées sur l'aire d'étude élargie au travers de la bibliographie	85
Tableau 31 : Statuts et enjeux écologiques des mollusques remarquables présents dans l'aire d'étude rapprochée	89
Tableau 32 : Les insectes	94
Tableau 33 : Les amphibiens	95
Tableau 34 : Les reptiles	95

Tableau 35 : Les oiseaux.	97
Tableau 36 : Les mollusques.	97
Tableau 37 : Les papillons de nuit.	97
Tableau 38 : Facteurs influençant la gestion du site du marais de Clermont	98
. Tableau 39 : Cas de défrichement soumis à étude d'impact ou enquête publique	102
Tableau 40 : Objectifs et actions envisagées.	105
Tableau 41 : Présentation des réunions et ateliers d'établissement des mesures	112
Tableau 42 : Présentation des 12 panneaux pédagogiques	134
Tableau 43 : Synthèse annuelle des actions à mettre en œuvre sur les 5 prochaines années.	137

1

Méthodologie

1 Contexte de l'étude

1.1 Présentation succincte du projet

Depuis 2011, le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie (CEN Picardie) anime une cellule d'assistance technique pour la préservation, la gestion et la restauration des zones humides du Bassin Seine-Normandie en Picardie, et plus particulièrement du département de l'Oise. Ce programme est soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil Départemental de l'Oise et le Conseil Régional des Hauts-de-France.

Cette cellule vise plus particulièrement le montage de projet pour la préservation, la gestion et la restauration des zones humides.

En 2013, une visite du CEN Picardie a permis de constater le maintien d'une végétation hygrophile et d'un ensemble de milieux ouverts comportant des roselières et des formations à hautes herbes relativement riches susceptibles d'abriter une biodiversité animale et végétale patrimoniale. Cependant, ces milieux subissaient une forte colonisation arbustive mettant en péril à court terme les derniers milieux ouverts du marais de Clermont.

Du fait de ces éléments, la commune de Clermont a décidé de mettre en place une réflexion globale sur la gestion du marais et son intégration parmi les espaces de biodiversité de la commune.

1.2 Objectifs de l'étude

Les objectifs généraux sont :

- Améliorer la connaissance écologique du site en termes d'espèces et d'habitats ;
- Définir des travaux d'entretien d'urgence (remise en état) ;
- Proposer des scénarii de restauration en cohérence avec l'intérêt écologique du site (reboisement partiel, restauration et aménagement d'anciennes tourbières et mares ...) ;
- Définir un programme d'entretien pluriannuel pour préserver le caractère semi-ouvert du site via une gestion conservatoire

La prestation sera découpée en trois phases :

Phase 1 : état des lieux et diagnostic du secteur d'étude

Phase 2 : proposition de scénarii de restauration

Phase 3 : définition du programme de restauration et d'entretien

2 Présentation du site d'étude

2.1 Préambule

Le site est localisé sur la commune de Clermont de l'Oise, dans le département de l'Oise en région Hauts-de-France. Il est traversé par la rivière la Brèche prenant sa source à Rueil-sur-Brèche au nord-ouest de Clermont et se jetant dans l'Oise à Villiers-Saint-Paul. La rivière

 **L'ensemble des données visent également à alimenter les futurs maitres d'œuvre des secteurs du projet.**

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Méthodologie

Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.
Clermont de L'Oise
Septembre 2020

totalise une longueur de 45,5 km, entièrement située dans le département de l'Oise. Elle reçoit plusieurs affluents dont le ruisseau de la Garde au sein de l'aire d'étude.

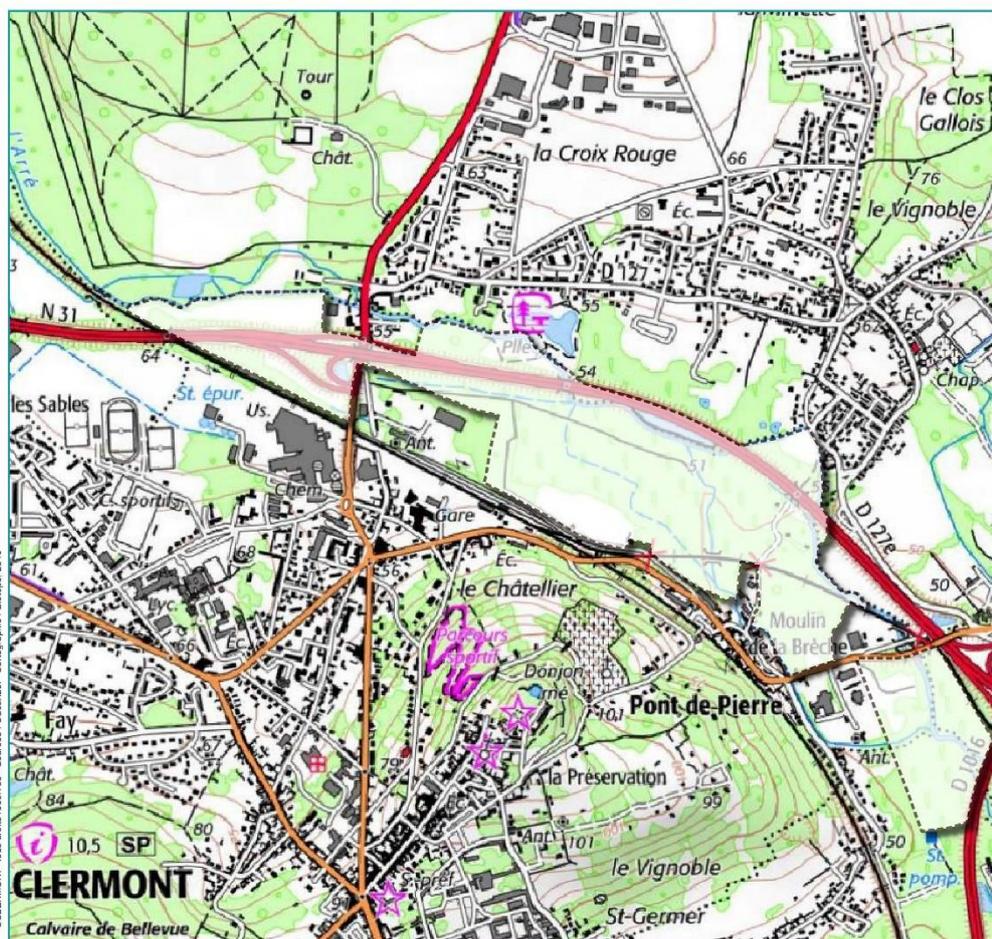
2.2 Aires d'étude

L'aire d'étude d'une surface totale de 64,35 ha est délimitée au sud par la voie ferrée et au nord par la RN 131. Il comprend la majeure partie du secteur dit du marais de Clermont.

Cet espace est pour partie propriété de la commune de Clermont pour 14,6 ha, de la commune de Fitz-James pour 5 ha, de la communauté de commune du Clermontois pour 3,4 ha et de propriétaires privés pour le reste du secteur d'étude.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Méthodologie

Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.
Clermont de L'Oise
Septembre 2020



Localisation de l'aire d'étude
Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont

Aires d'études

□ Aire d'étude



3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Méthodologie

2.3 Equipe de travail

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire a été nécessaire dans le cadre de cette étude.

Tableau 1 : Équipe de travail

Domaines d'intervention	Agents de BIOTOPE
Chef de projet Botaniste et phytosociologue. Coordination et rédaction de l'étude.	Pierre AGOU
Co Chef de projet Relations avec la commune de Clermont.	Marion BEAUREPAIRE/Thomas BONBONNELLE
Botaniste et phytosociologue, spécialiste de la flore. Prospections de terrain et rédaction	Michel-Ange BOUCHET
Fauniste, pluridisciplinaire, inventaire des mammifères terrestres, des oiseaux, des amphibiens, des reptiles, des odonates (libellules et demoiselles), des orthoptères (Sauterelles, criquets et grillons) et des papillons de jour. Prospections de terrain et rédaction	Oriane JOSSERAND
Fauniste, spécialiste des Mollusques (Malacologue).et hydrobiologiste. Prospections de terrain et rédaction	Nicolas LEGRAND
Directeur de l'Agence de Paris Suivi et contrôle Qualité.	Sylvain FROC
Domaines d'intervention	Sous-traitance
Fauniste, spécialiste des insectes (entomologue). Inventaire des papillons de nuit (hétérocères). Prospections de terrain et rédaction	Jérôme BARBUT (Association Entomofauna)

2.4 Prospections de terrain

Le tableau **suivant indique** les dates de réalisation et les groupes visés par les inventaires de la faune et de la flore sur le terrain (cf. Tableau 7).

A chaque passage, **les observations** opportunistes concernant des groupes non ciblés initialement sont notées pour être intégrées dans la synthèse des données.

Tableau 2 : Dates et conditions météorologiques des prospections de terrain

Inventaires de la flore et des végétations	
06/08/2018	Temps ensoleillé et chaud, températures comprises entre 26 et 30°C ; vent faible
07/08/2018	Temps ensoleillé et chaud, températures comprises entre 27 et 34°C ; vent faible
Inventaires des insectes, des reptiles, de l'avifaune et des mammifères terrestres	

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Méthodologie

19/06/2018	Temps couvert avec éclaircies ; températures comprises entre 15 et 20°C ; vent faible
10/08/2018	Temps ensoleillé ; températures comprises entre 20 et 25°C ; vent faible
11/04/2019	Temps ensoleillé ; températures comprises entre 5 et 10°C ; vent > 35 km
23/04/2019	Temps couvert avec éclaircies ; températures comprises entre 15 et 20°C ; vent faible
Inventaires des amphibiens	
11/04/2019	Temps ensoleillé ; températures comprises entre 5 et 10°C ; vent > 35 km
Inventaire des mollusques	
08/06/18	Temps partiellement nuageux ; températures comprises entre 19 et 21°C ; vent faible
09/08/18	Temps couvert ; températures comprises entre 14 et 17°C ; vent faible
Inventaire des papillons de nuit	
19/06/2018	Méthodologie employée : lumière, piège automatique, miellée, à vue et battage
25/07/2018	
11/08/2018	
01/10/2018	

Les méthodes d'inventaire de la faune et de la flore sur l'aire d'étude ont été adaptées pour tenir compte des exigences écologiques propres à chaque groupe et permettre l'inventaire le plus représentatif et robuste possible. Elles sont présentées en annexe de ce rapport pour chacun des groupes étudiés.

2.5 Consultations

Différentes personnes ou organismes ressources ont été consultés ou le seront lors de l'élaboration des différents scénarii lors d'entretiens individuels ou via leur site internet pour affiner l'expertise ou le conseil sur cette mission (cf. Tableau 1).

Tableau 3 : Organismes consultés

Organisme consulté	Nom du contact	Qualité	Nature des informations recueillies
Conservatoire Botanique National de Bailleul	Consultation de la base de données Digitale-2		Données bibliographiques sur la flore des communes de l'aire d'étude.
Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)	Consultation de la base de données		Données naturalistes communales (insectes, mammifères, reptiles, amphibiens, oiseaux)
Picardie Nature (ClicNat)	Consultation de la base de données		
Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche	Lola FERREIRA-MARTINEZ	Technicienne zones humides	Etude zones humides et travaux de restauration
Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie	Emmanuel DAS GRACAS	Responsable du département de l'Oise	Données naturalistes et projets sur le marais de Clermont.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Méthodologie

Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.
Clermont de L'Oise
Septembre 2020

Organisme à consulter	Nom du contact	Qualité	Nature des informations à recueillir
Picardie Nature	Eric HUGENTOBLER	Directeur	Informations sur le marais de Clermont
Association des Botanistes et Mycologues amateurs de la région de Senlis (ABMARS)			Données naturalistes sur le marais de Clermont.
Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Clermont (AAPPMA) « le Scion »	Arnaud BONNET	Président	Organisation de la pêche



2

Contexte écologique du projet

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Contexte écologique du projet

1 Zonages du patrimoine naturel

Un inventaire des zonages du patrimoine naturel s'appliquant sur l'aire d'étude a été effectué sur la base des données disponibles sur le portail géographique de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région des Hauts de France et de l'Institut National du Patrimoine Naturel (INPN).

Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont principalement de deux types :

- Les zonages réglementaires, qui correspondent à des sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels les interventions dans le milieu naturel peuvent être en jeu. Ce sont les sites du réseau européen NATURA 2000, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les réserves naturelles nationales et régionales...
- Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel, élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs et qui n'ont pas de valeur d'opposabilité. Ce sont notamment les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type II - grands ensembles écologiquement cohérents - et ZNIEFF de type I - secteurs de plus faible surface au patrimoine naturel remarquable -).

D'autres types de zonages existent, correspondant par exemple à des territoires d'expérimentation du développement durable (ex. : Parcs Naturels Régionaux – PNR) ou à des secteurs gérés en faveur de la biodiversité (ex. : Espaces Naturels Sensibles).

Les tableaux qui suivent présentent les différents zonages du patrimoine naturel concernés par l'aire d'étude éloignée, en précisant pour chacun :

- Le type, et l'intitulé du zonage ;
- Sa localisation et sa distance par rapport à l'aire d'étude rapprochée ;

Légende des tableaux :

Le périmètre recoupe la zone de projet
Le périmètre est inclus dans l'aire d'étude élargie
Le périmètre est en limite de l'aire d'étude élargie

1.1 Zonages réglementaires du patrimoine naturel

1.1.1 Zonages liés au réseau européen Natura 2000

Le Réseau Natura 2000 comprend des sites naturels contenant des habitats et des espèces d'importance européenne en application des directives européennes 2009/47/CE dite Directive « Oiseaux » et 92/43/CEE modifiée dite Directive « Habitats ».

Il s'agit des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) de la Directive 92/43/CEE modifiée, dite Directive « Habitats », et des Zones de Protection Spéciales (ZPS) de la Directive 2009/47/CE, dite Directive « Oiseaux ».

Les projets, dans ou hors site Natura 2000, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir un impact notable sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000. Ces zones Natura 2000 font l'objet d'une réglementation particulière au titre du Code de l'environnement, art. R414-19 : « Sauf mention contraire, les documents de planification, programmes, projets, manifestations ou interventions listés sont soumis à l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000, que le

 L'ensemble des résultats sont consignés au sein des atlas cartographiques et des données SIG associées.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Contexte écologique du projet

territoire qu'ils couvrent ou que leur localisation géographique soient situés ou non dans le périmètre d'un site Natura 2000. »

Tableau 4 : Sites Natura 2000

Code du zonage	Nom du zonage	Distance par rapport à l'aire d'étude	Descriptif sommaire (source : INPN)
FR 22000377	ZSC - Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont-César	6km – Présent à l'est de l'aire d'étude	Le site est composé majoritairement d'une mosaïque d'habitats forestiers notamment des hêtraies et hêtraies-charmaies. Les conditions permettant d'obtenir cette diversité, sont multiples : (1) une variabilité des conditions édaphiques avec une humidité plus ou moins prononcée ; (2) des conditions climatiques apportant des irradiances thermophiles et (3) la topographie faisant varier le taux d'ensoleillement suivant le versant. La diversité végétale en est alors le premier témoin avec des espèces protégées et caractéristiques de toutes ces variations (<i>Isopyrum thalictroides</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Leucojum vernum</i> , <i>Lithospermum purpureocaeruleum</i> , <i>Ononis pusilla</i>) et aussi une grande richesse orchidologique. En conclusion, l'état de conservation des habitats forestiers est bon et le site présente un faible enrésinement. D'autre part, le site est aussi représenté par une faible surface en pelouse sèche offrant une diversité intéressante.
FR 2200378	ZSC - Marais de Sacy-le-Grand	6km – Présent à l'ouest de l'aire d'étude	Le site est un ensemble de marais alcalins plus ou moins turficoles présentant différents stades d'avancement allant de l'eau libre à un stade boisé.

ZSC « Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont-César »

Le site d'importance communautaire (SIC) FR 22000377 « Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont-César », a été désigné le 7 décembre 2004 au titre de la Directive « Habitats » 92/43/CEE et le second document d'objectifs a été approuvé par arrêté préfectoral en 2009. C'est un site totalisant 851 ha éclaté en deux entités qui s'étend sur les communes de Bailleul-sur-Thérain, Hermes, Neuville-en-Hez, Rue-Saint-Pierre et Saint-Félix.

Les tableaux suivants présentent les habitats d'intérêt communautaire génériques et les espèces patrimoniales du site Natura 2000. Les habitats prioritaires sont suivis d'un astérisque.

Tableau 5 : Habitats d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site Natura 2000

Code N2000	Intitulé de l'habitat générique (EUR 27)
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyssum-Sedion albi</i>

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Contexte écologique du projet

Code N2000	Intitulé de l'habitat générique (EUR 27)
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin
7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>

Le site Natura 2000 abrite 12 espèces animales et aucune espèces végétales d'intérêt communautaire. Elles sont listées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

	Nom français	Nom scientifique	Annexe
Amphibien	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	DH IV
Insecte	Cerf-volant, Lucane	<i>Lucanus cervus</i>	DH II
Reptile	Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	DH IV
	Coronelle lisse	<i>Cronella austriaca</i>	DH IV
Mammifères	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	DH II
	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	DH II
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	DH IV
	Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	DH IV
	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	DH IV
	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	DH IV
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	DH IV
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	DH IV

ZSC « Marais de Sacy-le-Grand »

Le site d'importance communautaire (SIC) FR 22000378 « Marais de Sacy-le-Grand », a été désigné le 12 décembre 2008 au titre de la Directive « Habitats » 92/43/CEE et le second document d'objectifs a été approuvé par arrêté préfectoral en janvier 2005. C'est un site totalisant 1368 ha qui s'étend sur les communes de Ageux, Choisy-la-Victoire, Cinqueux, Labryère, Monceaux, Sacy-le-Grand et Saint-Martin-Longueau.

Les tableaux suivants présentent les habitats d'intérêt communautaire génériques et les espèces patrimoniales du site Natura 2000. Les habitats prioritaires sont suivis d'un astérisque.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Contexte écologique du projet

Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.
Clermont de L'Oise
Septembre 2020

Tableau 7 : Habitats d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site Natura 2000

Code N2000	Intitulé de l'habitat générique (EUR 27)
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>
4030	Landes sèches européennes
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin
7140	Tourbières de transition et tremblantes
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>
7230	Tourbières basses alcalines
91D0	Tourbières boisées
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>

Le site Natura 2000 abrite 8 espèces animales et aucune espèces végétales d'intérêt communautaire. Elles sont listées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

	Nom français	Nom scientifique	Annexe
Invertébrés	Vertigo étroit	<i>Vertigo angustior</i>	DH II
	Vertigo de Des Moulins	<i>Vertigo moulinsiana</i>	DH II
	Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorhinia pectoralis</i>	DH II
	Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	DH II
	Leucorrhine à large queue	<i>Leucorhinia caudalis</i>	DH IV
Amphibiens	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	DH II
	Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	DH IV
Mammifères	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	DH IV

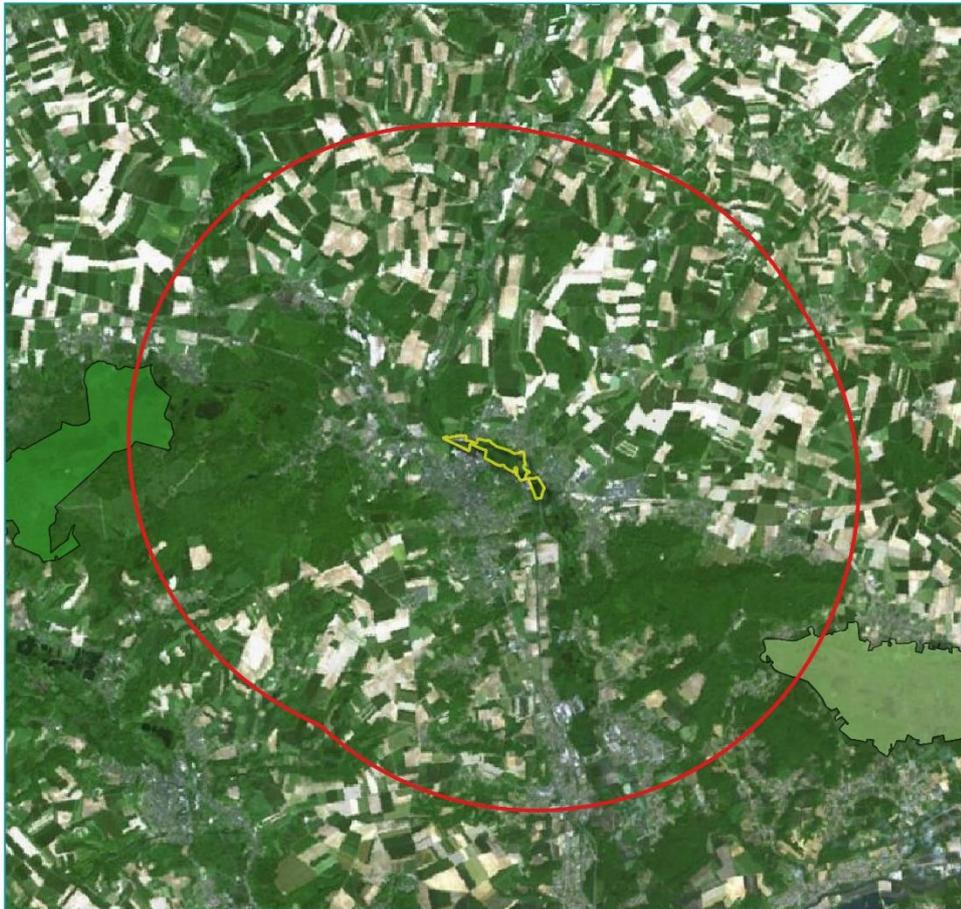
3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Contexte écologique du projet

Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.
Clermont de L'Oise
Septembre 2020

Lors des prospections de terrain sur l'aire d'étude, une espèce a été relevée : le vertigo de Des Moulins, *Vertigo moulinsiana*

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Contexte écologique du projet

Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.
Clermont de L'Oise
Septembre 2020



Sites Natura 2000 à proximité de l'aire d'étude

Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont

Légende

- ZSC du marais de Sacy-le-Grand
- ZSC du massif forestier de Hez-Froidmont et Mont-César

Aires d'études

- Aire d'étude
- Aire d'étude élargie



3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Contexte écologique du projet

Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.
Clermont de L'Oise
Septembre 2020

1.1.2 Autres zonages réglementaires

Zones humides protégées par la convention de RAMSAR

Les zones humides sont des écosystèmes importants et fragiles. Bien qu'elles rendent de nombreux services écosystémiques notamment un apport en eaux douces, elles restent dégradées par les activités humaines. On entend par « zone humide » de nombreux milieux naturels différents, allant des plans et cours d'eau jusqu'au marais et prairie humide en passant par les estuaires, mangroves et autres zones côtières ainsi que les aquifères souterrains. Les milieux semi-naturels voir totalement anthropiques sont aussi pris en compte comme par exemple les étangs de piscicultures.

Signé 1971 par la France, la convention internationale de RAMSAR a pour objet la conservation et la gestion rationnelle de ces zones humides. Le choix d'un classement se fait sur la base de trois critères : (1) la présence d'espèces rares ou en danger ; (2) la biodiversité et la quantité d'espèces recensées et (3) le rôle des zones humides dans les activités liées au développement durable.

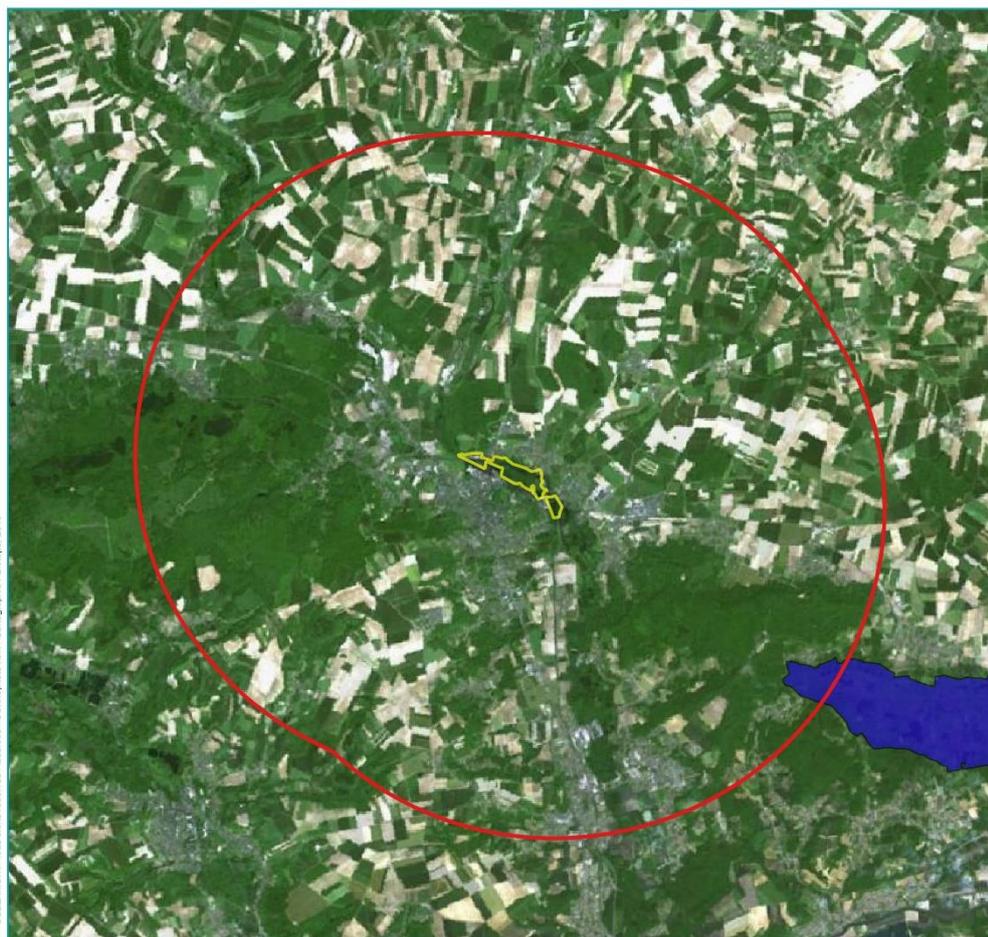
La désignation d'un site, d'après la convention de RAMSAR, l'amène donc à être géré et protégé dans le but de le conserver dans le meilleur état possible.

Aujourd'hui en France, 48 sites RAMSAR sont alors rentrés dans la liste internationale des zones humides sur une superficie de 3,6 millions d'hectares.

A environ 6 km de l'air étude s'étend la zone humide du Marais de Sacy sur une surface de 1 073 ha à cheval sur trois communes : Clermont, Compiègne et Creil. Son périmètre coïncide quasiment avec celui de la ZSC des marais de Sacy-le-Grand. Ce site est géré actuellement par le syndicat mixte des marais de Sacy.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Contexte écologique du projet

Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.
Clermont de L'Oise
Septembre 2020



Site RAMSAR à proximité de l'aire d'étude

Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont

Légende

Site RAMSAR du Marais de Sacy

Aires d'études

Aire d'étude

Aire d'étude élargie



1.2 Autres zonages réglementaires

Les aires d'étude ne comprennent pas de Réserves naturelles ou d'Arrêtés de Protection de biotope, mais 2 sites classés au titre des paysages.

Sites inscrits et classés

Un site classé ou inscrit, en France, est un espace naturel ou une formation naturelle remarquable dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) ainsi que la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Un tel site justifie un suivi qualitatif, notamment effectué via une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Les critères définis par la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque conduisent à protéger des espaces d'une très grande diversité.

L'inscription ou le classement d'un site lui donne un statut de protection, garantie par l'État.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Contexte écologique du projet

En site inscrit, comme en site « *en instance de classement* », seules les "opérations d'exploitation courante des fonds ruraux" sont exemptées de déclaration ou d'autorisation. Tout projet d'aménagement ou de modification du site est soumis à un avis simple de l'Architecte des bâtiments de France, à l'exception des démolitions qui sont soumises à son avis conforme.

Dans un site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale (art. L. 341-10), délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le ministre chargé des sites après avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) voire de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, soit par le préfet du département qui peut saisir la CDNPS mais doit recueillir l'avis de l'Architecte des bâtiments de France.

L'aire d'étude élargie comprend deux sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930 :

- Le site classé de la Promenade du Châtelier (créé le 04/06/1933) sur la commune de Clermont.
- Le site classé de la zone de protection du Châtelier (créé le 25/05/1937) sur la commune de Clermont.

Tableau 9 : Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Code du zonage	Nom du zonage	Distance par rapport à l'aire d'étude	Descriptif sommaire (source : DREAL Hauts-de-France)
60 SC 07	Promenade du Châtelier	285 m – Présente au sud de l'aire d'étude	Parc et promenade arborée situés dans le cœur historique de la ville de Clermont.
60 SC 06	Zone de protection du Châtelier	150 m – Présente au sud de l'aire d'étude	Zone de protection et de mise en valeur de la Promenade du Châtelier.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Contexte écologique du projet

Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.
Clermont de L'Oise
Septembre 2020



Sites classés à proximité de l'aire d'étude

Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont

Sites classés

- Promenade du Châtelier
- Zone de protection du Châtelier

Aires d'études

- Aire d'étude
- Aire d'étude élargie



1.3 Zonages d'inventaire du patrimoine naturel

Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel sont élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs et n'ont pas de valeur d'opposabilité. Ils ont pour objectif d'identifier et de décrire les secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Ce sont notamment les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles écologiquement cohérents et ZNIEFF de type I qui sont des secteurs de plus faible surface au patrimoine naturel remarquable).

Les ZNIEFF sont dépourvues de valeur juridique. Aucune restriction d'usage liée à leur existence ne s'applique. Elles signalent cependant la valeur écologique du territoire concerné et la présence éventuelle d'espèces réglementairement protégées.

L'aire d'étude élargie ne comprend pas de ZNIEFF de type II.

Tableau 10 : ZNIEFF de type 1 présentes au sein de l'aire d'étude

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Contexte écologique du projet

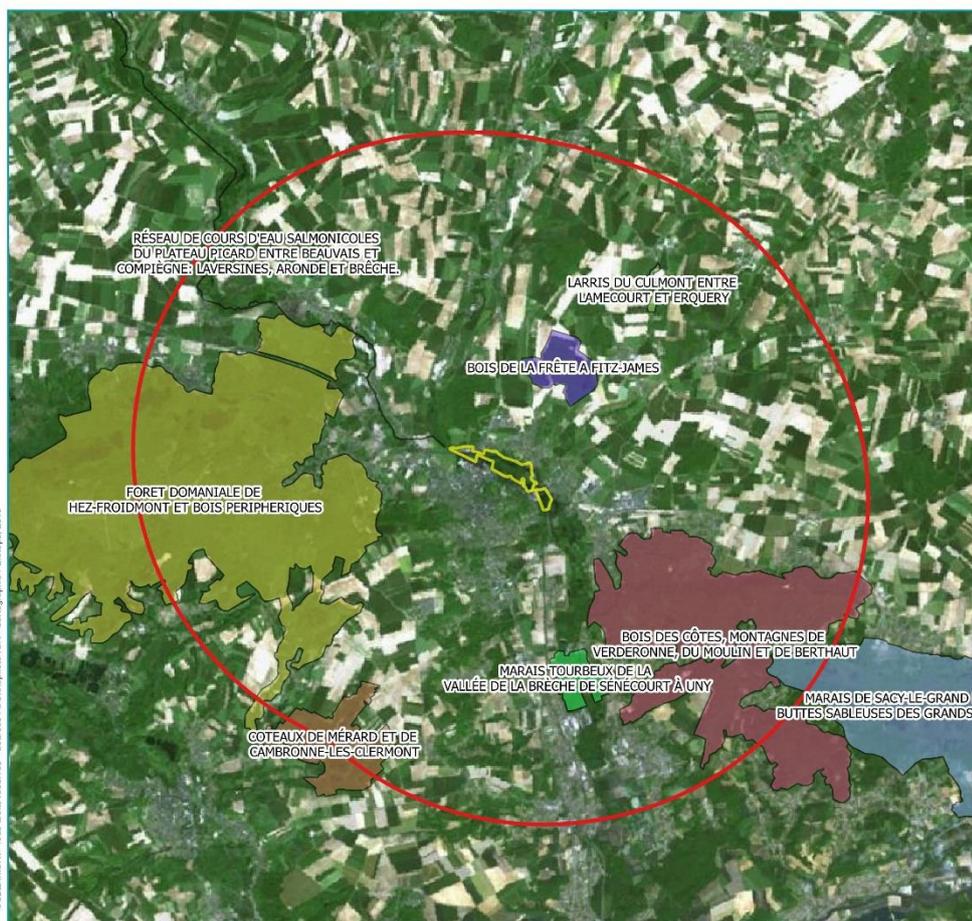
Code du zonage	Nom du zonage	Distance par rapport à l'aire d'étude	Descriptif sommaire (source : INPN)
22040018	ZNIEFF Type I : « RESEAU DE COURS D'EAU SALMONICOLES DU PLATEAU PICARD ENTRE BEAUVAIS ET COMPIEGNE : LAVERSINES, ARONDE ET BRECHE »	100m	<p>Cette ZNIEFF regroupe le linéaire des lits mineurs de trois cours d'eau : la Laversine (sur 4km), l'Aronde (sur 13km) et la Brèche (sur 13km). Bien que la ZNIEFF s'arrête à proximité immédiate de l'aire d'étude, la Brèche continue, elle, de longer la limite nord de l'aire d'étude.</p> <p>Dans un contexte alluvionnaire et calcaire, les caractéristiques physiques et biologiques de ces cours d'eau, alimentés par une nappe, sont favorables à la reproduction des salmonidés tel que la truite fario <i>Salmo trutta fario</i>. Ce site comporte aussi d'autres espèces d'intérêt comme le martin-pêcheur <i>Alcedo atthis</i>, la lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>, le chabo <i>Cothus gobio</i> et la loche de rivière <i>Cobitis taenia</i>.</p>
220014098	ZNIEFF Type I : « BOIS DES CÔTES, MONTAGNES DE VERDERONNE, DU MOULIN ET DE BERTHAUT »	1,5km	<p>Ce site est une succession de petites collines issues de l'érosion notamment par des rivières comme la Brèche. En résulte alors une diversité géologique et donc de sols amenant ainsi une diversité d'habitats majoritairement forestiers comme des chênaies, des forêts de pente à boisement différents et de petites forêts humides à aulnes et frênes.</p> <p>On notera tout de même la présence de quelques prairies, vestiges des activités agricoles antérieures.</p>
220013618	ZNIEFF Type I : « BOIS DE LA FRETE A FITZ-JAMES »	2km	<p>Composé en majorité de chênaies-charmaies, l'exposition ensoleillée de ce boisement en plus de sols peu épais, lui permet le développement d'une végétations originales en lisière.</p> <p>La méthode de gestion employée amène le peuplement forestier à se développer en taillis sous futaie avec l'extension de ronces.</p>
220005053	ZNIEFF Type I : « FORET DOMANIALE DE HEZ-FROIDMONT ET BOIS PERIPHERIQUES »	2km	<p>La multitude de géomorphologies des versants et la diversité des sols issue d'une géologie très variée explique la palette de milieux observés. Ainsi, outre les différents massifs forestiers (hêtraie-chênaie, chênaie, érable de pente et boisement frais et humides) qui constituent la majorité du site, des milieux plus ouverts tels que les pelouses sèches s'observent sur de petites surfaces.</p>

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Contexte écologique du projet

220220020	ZNIEFF Type I : « LARRIS DU CULMONT ENTRE LAMECOURT ET ERQUERY »	4km	La faible épaisseur des solums sont favorables à la présence de pelouses sèches et fourrés abritant des espèces rares et menacés en particulier les cortèges d'orchidées. Cependant, l'activité pastorale (pourtant ancienne avec la présence de genévrier) s'arrête petit à petit s'accompagnant d'une densification de la pelouse.
220013815	ZNIEFF Type I : « MARAIS TOURBEUX DE LA VALLEE DE LA BRECHE DE SENECOURT A UNY »	4km	Ce site est alimenté par la Brèche, située plus en amont. En plus de milieux tourbeux, ce site s'accompagne d'autres milieux humides comme des bras morts et mares ainsi que des cariçaies, mégaphorbiaies et phragmitaies. Tous ces habitats sont rares et menacés et constituent à eux seuls la qualité du site. D'autant plus que la Brèche se jette dans ces milieux, augmentant la qualité écologique de ce site De plus, ces habitats abritent de nombreuses espèces rares et menacés.
220420007	ZNIEFF Type I : « COTEAUX DE MERARD ET DE CAMBRONNE-LES-CLERMONT »	5km	Situé sur des versants calcaires abruptes, les sols y sont de faibles épaisseurs avec un développement de forêts de pente. On y retrouve alors une mosaïque de hêtraies de pente, de chênaies et de frênaies-acéraies de pente ainsi que de plantation résineux et feuillus. Quelques pelouses sèches sont observables sur certains rebords et affleurements rocheux du site. D'autre part, des bas-marais tuffeux alcalins sont observables en fond de vallée.
220005063	ZNIEFF Type I : « MARAIS DE SACY-LE-GRAND ET BUTTES SABLEUSES DES GRANDS MONTS »	6km	Développé dans une cuvette alimentée par des nappes sous-jacentes issues de la craie, une tourbe alcaline s'est développée. Celle-ci ayant été exploitée à partir du début du XIXème, cela a créé des plans d'eau ainsi que d'autres milieux inondés. On obtient alors une diversité d'habitats humides. Des buttes sableuses, qui semblent issues d'une ancienne activité pastorale, accueille des landes à éricacées fermant le site au sud.
00016	ZICO : « MARAIS DE SACY »	6km	Sur près d'un millier d'hectares, les marais tourbeux de Sacy ont été exploités engendrant des étangs et autres plans d'eau propice à l'avifaune. Le site est alors d'une triple utilité pour les oiseaux en tant qu'halte migratoire, pour leur hivernage et leur reproduction. On citera alors par exemple la gorgebleue à miroir, le butor étoilé, le blongios nain, les milans noir et royal ou encore les busards des roseaux et Saint-Martin.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Contexte écologique du projet

Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.
Clermont de L'Oise
Septembre 2020



ZNIEFF de type I à proximité de l'aire d'étude

Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont

Aires d'études

Aire d'étude

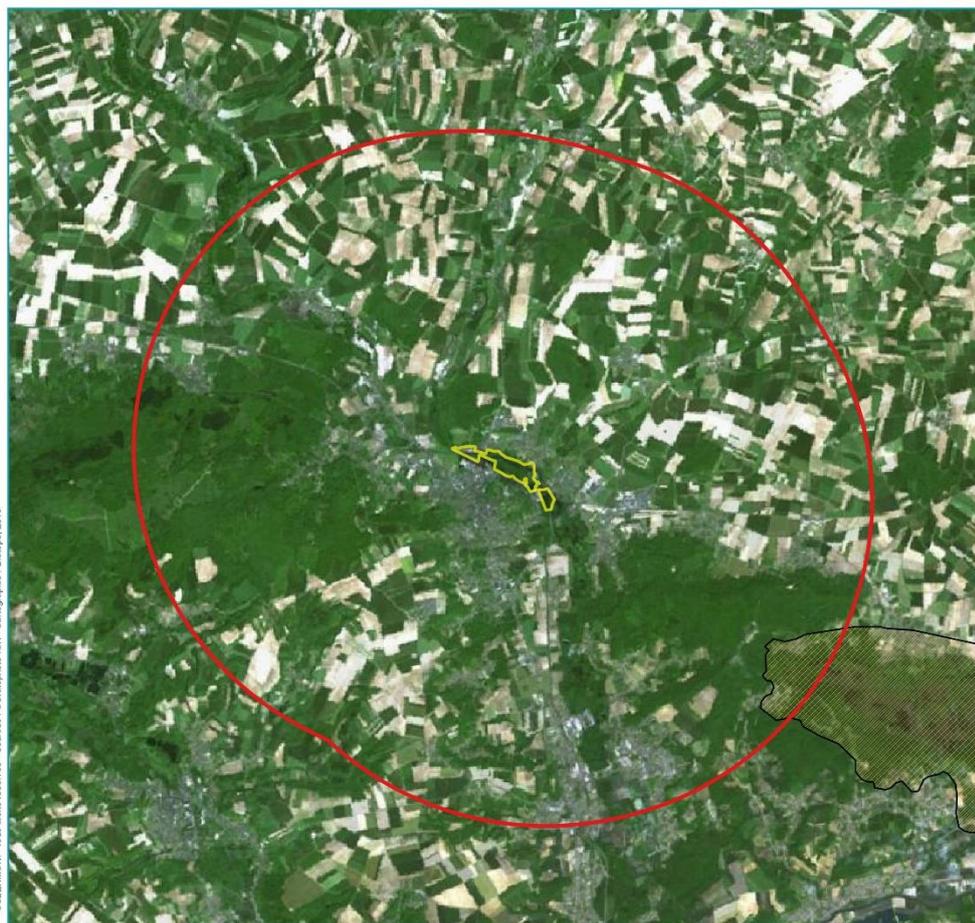
Aire d'étude élargie

N
0 1,5 3 km



3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Contexte écologique du projet

Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.
Clermont de L'Oise
Septembre 2020



ZICO à proximité de l'aire d'étude

Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont

■ ZICO du Marais de Sacy

Aires d'études

■ Aire d'étude

■ Aire d'étude élargie



Espace paysager

L'article L.123-1-5 7° du Code de l'urbanisme créé par la loi du 12 juillet 2010 indique que « le règlement fixe, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols permettant d'atteindre les objectifs mentionnés à l'article L. 121-1, qui peuvent notamment comporter l'interdiction de construire, délimitent les zones urbaines ou à urbaniser et les zones naturelles ou agricoles et forestières à protéger et définissent en fonction des circonstances locales, les règles concernant l'implantation des constructions. A ce titre, le règlement peut : 7° Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ». La protection peut s'appliquer à des espaces boisés, prairies, berges, zones humides, quartiers, ensembles homogènes, bâtiments militaires, religieux mais également des fermes, bâtiments à usage artisanal ou industriel, villas d'un type architectural particulier. Les éléments plus ponctuels sont également protégeables avec les arbres, haie, trame végétale, mare, chemin, muret, clôtures, terrasse, statue, fontaine, ancienne cheminée, espace public, vestiges archéologiques, façades, éléments de modénature... mais non les intérieurs.

L'élément de paysage classé implique de soumettre leur évolution à l'obtention d'une autorisation et au respect de conditions particulières précisées par le règlement. Cette

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Contexte écologique du projet

classification est plus souple en termes de gestion administrative que le classement en Espace Boisé Classé (EBC), absent du périmètre immédiat.

Dans le cadre de l'élaboration du plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Clermont, approuvé le 16 décembre 2014 et faisant actuellement l'objet de modifications, une part non négligeable du marais a été classé en « Espace paysager ».

Sur les parcelles concernées, les prescriptions sont les suivantes : *Les secteurs, publics ou privés, constituent des espaces de respiration dans le tissu urbain ou des espaces de transition entre l'habitat et les zones naturelles, et ont un impact paysager important. Les constructions en lien avec l'usage du site et sa mise en valeur sont autorisées à hauteur de 5% de la surface protégée. Tout abattage d'un arbre doit être compensé par la plantation d'un arbre de même qualité.* »

Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.
Clermont de L'Oise
Septembre 2020



Parcelles classées en "Espace paysager" au sein du périmètre d'étude

Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont

■ Espace paysager

Aires d'études

□ Aire d'étude

N
0 1.5 3 km



3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Contexte écologique du projet

2 Périmètres de protection de captage

Deux secteurs de captage d'eau sont localisés dans la partie sud de l'aire d'étude aux lieux-dits « les prés au-delà de l'eau » et « le pont de pierre » sur la commune de Clermont. Afin de protéger la ressource en eaux, des périmètres de protection ont été institués dont l'ensemble des activités potentielles sont régies par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en date du 25 avril 1996. L'autorisation de prélèvement a été renouvelé par arrêté préfectoral en date 03 août 2017.

Trois périmètres de protection englobent les captages :

- **Périmètre de protection immédiat**, propriété de la commune de Clermont, clos et verrouillé ou toute activité autre que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des captages est interdite. L'entretien des parcelles concernées se font uniquement par fauche.
- **Périmètre de protection rapproché**, ou toutes les activités régies par la réglementation générale sont précisées par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique. Il est notamment précisé que **le défrichement de parcelles boisées entraînant un changement définitif de vocation à l'occupation du sol est interdit**.
- **Périmètre de protection éloigné** ou les activités sont régies par la réglementation générale.



©Mairie de Clermont - Tous droits réservés - Sources : IGN - Cartographie : Bilibize, 2019



Captages et périmètres de protection

Réalisation du plan de gestion
du marais communal de
Clermont

Légende

- △ Captages
- Périmètre de protection immédiat
- ▨ Périmètre de protection rapproché
- ▩ Périmètre de protection éloigné
- Aire d'étude



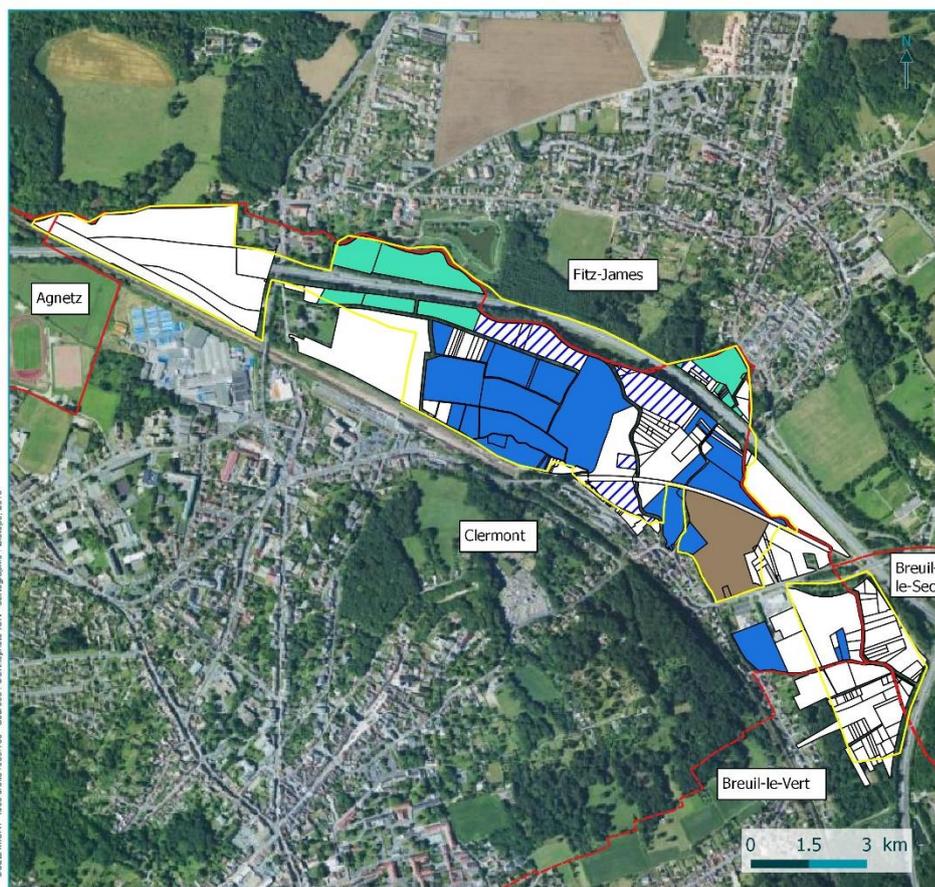
3 Propriétés foncières des parcelles de l'aire d'étude

L'aire d'étude comprend 226 parcelles entièrement ou pour partie incluses dans le périmètre étudié. Si la majorité de ces parcelles sont propriétés privées (184), les communes de Clermont, de Fitz-James ou la Communauté de communes du Clermontois sont également propriétaires d'un certains nombres de parcelles. De plus, parmi l'ensemble des parcelles privées, 10 sont en cours d'acquisition par la commune de Clermont. Le tableau ci-dessous liste le nombre de parcelles concernées et leur surface respective.

Tableau 11 : Propriétés foncières au sein de l'aire d'étude.

Propriétaires	Nombre de parcelles	Surface (ha)
Commune de Clermont	28	14,683
Commune de Fitz-James	11	5,038
Communauté de commune du Clermontois	3	3,469
Propriétaires privées	174	35,579
Parcelles en cours d'acquisition	10	4,076

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Contexte écologique du projet



- Propriétaires
- Commune de Clermont
 - Commune de Fitz-James
 - Communauté de communes du Clermontois
 - Parcelles en cours d'acquisition
 - Propriétaires privés
- Limites communales
- Aire d'étude

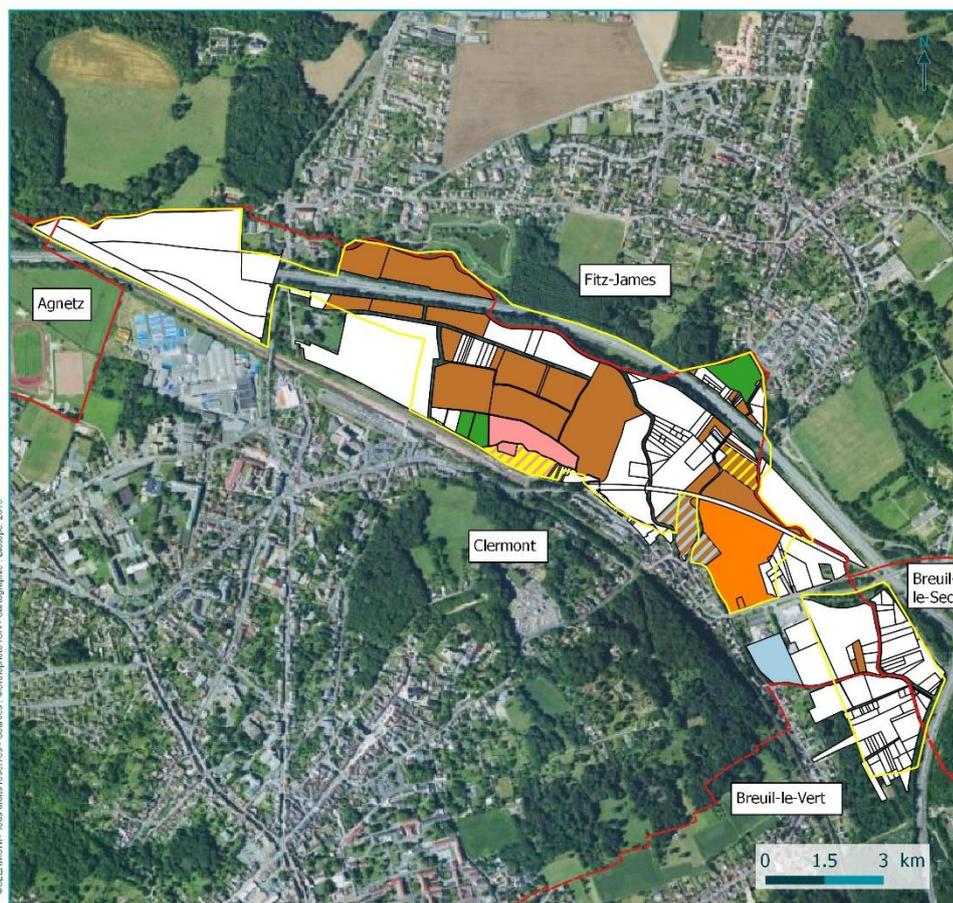


Ainsi, dans le cadre de la réflexion sur les propositions de gestion des différentes parcelles de l'aire d'étude, la nature des parcelles déclarées auprès du cadastre constitue un point de vigilance non négligeable dans le cadre des futures orientations de gestion.

La carte suivante localise les natures des parcelles communales.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Contexte écologique du projet

Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.
Clermont de L'Oise
Septembre 2020



Nature déclarée des parcelles communales
Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont

Nature des parcelles

- Bois
- Bois, Sols
- Bois, Terres
- Prés
- Friche
- Terres
- Sols
- Jardins
- Terres, Jardins
- Propriétés privées ou parcelles en cours d'acquisition
- Limites communales
- Aire d'étude



4 Continuités écologiques

4.1 Position des aires d'étude dans le fonctionnement écologique régional

L'article L.371-, issu de la loi Grenelle 2, précise les composantes de la trame verte et bleue :
La trame verte comprend :

- 1° Tout ou partie des espaces protégés au titre du présent livre et du titre Ier du livre IV ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité ;
- 2° Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés au 1° ;
- 3° Les surfaces en couvert environnemental permanent [le long de certains cours d'eau].

L'article R. 371-19 (décret du 27 décembre 2012) précise la définition des éléments constitutifs de la trame verte et bleue :

Les continuités écologiques constituant la trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.



Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Contexte écologique du projet

- Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. (...)
- Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Avant la fusion des régions, le Conseil régional de Picardie et l'État en région (Préfecture de Bourgogne et DREAL) ont élaboré une stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) articulée avec le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), ainsi qu'un observatoire de la biodiversité (ORB) à l'échelle régionale.

Cette démarche rejoignait les objectifs que s'est fixés l'État dans le Grenelle de l'environnement d'élaborer des stratégies régionales et locales respectueuses des compétences des collectivités territoriales, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Le principe de territorialisation est une des lignes directrices définies pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, elle-même constituant l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique ratifiée par la France en 1994.

Cependant, le SRCE de Picardie arrêté en 2015, n'a pas été approuvé et un projet fusionné des SRCE de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais est actuellement en cours dans le cadre de la fusion des régions.

Les différents éléments mentionnés ci-dessous sont donc donnés à titre d'information et sont donc susceptibles d'être modifiés lors de l'élaboration d'un prochain SRCE Hauts-de-France.

La cartographie du SRCE de Picardie était précise et introduisait une notion de continuum : espaces proches des réservoirs, accessibles aux espèces caractéristiques de chaque sous-trame. Cette information supplémentaire était destinée à faciliter la prise en compte du SRCE, notamment en donnant des indications sur des espaces favorables au déplacement des espèces pour une adaptation locale du SRCE.

Enfin, le SRCE de Picardie distinguait les corridors surfaciques (espaces importants reliant les réservoirs) des corridors couloirs (espaces linéaires).

Le tableau suivant liste les réservoirs de biodiversité et les couloirs identifiés au sein de l'aire d'étude.

SRCE non approuvé et susceptible d'être modifié.

Tableau 12 : Principales unités éco-paysagères

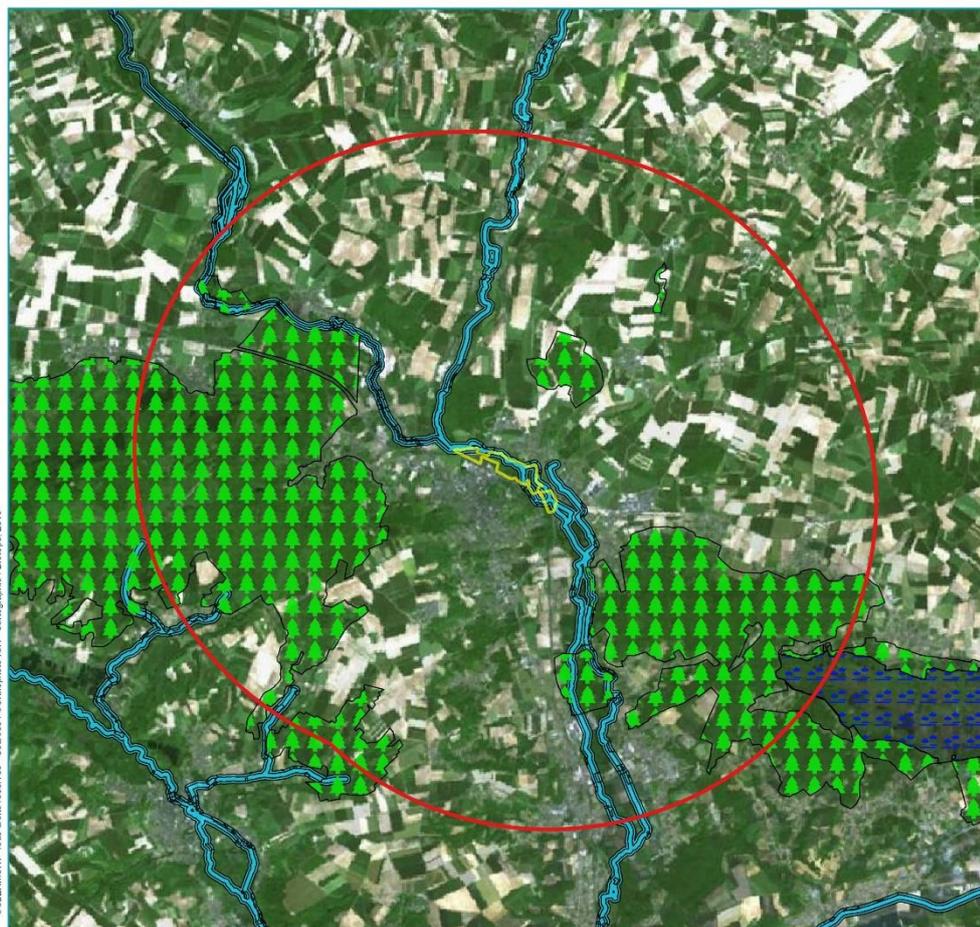
Unité éco-paysagère	Position par rapport à l'aire
Réservoirs de biodiversité	
Réservoir de biodiversité des milieux boisés	Les grands massifs forestiers en zones d'inventaires du patrimoine naturel, situés à l'est et à l'ouest de l'aire étude, sont désignés comme étant des réservoirs de biodiversité.
Réservoir de biodiversité des zones humides	La zone humide, située à l'est, que constitue le Marais de Sacy a été désignée comme étant un réservoir de biodiversité.
Corridors écologiques	
Corridors surfaciques des cours	La majorité des cours d'eau sont des corridors écologiques importants pour le fonctionnement de la

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Contexte écologique du projet

d'eau	globalité. En effet, la Brèche, qui constitue un corridor écologique, passe dans l'aire d'étude
Corridors couloirs des cours d'eau	Les corridors couloirs des cours d'eau correspondent à de petits ruisseaux alimentant les rivières en corridors surfaciques.
Corridors couloir forestiers	Sont concernés tous les secteurs périphériques des réservoirs de biodiversité des milieux boisés (espaces ouverts à semi-ouverts, vignes et prairies).
Continuums	
Continuum des milieux boisés	Les milieux boisés constituent en règle générale des réservoirs qui sont reliés par les cours d'eau. Ici, l'air d'étude constitue un petit réservoir entre deux grands réservoirs forestiers.
Continuum des cours d'eau	

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes Contexte écologique du projet

Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.
Clermont de L'Oise
Septembre 2020



Continuités écologiques au sein des aires d'études (non approuvé)

Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont

Légende

- ▲ Réservoirs forestiers
- Réservoirs zones humides
- Corridor surfacique des cours d'eau
- Aire d'étude

Aires d'études

- Aire d'étude
- Aire d'étude élargie



5 Synthèse du contexte écologique

Le Marais de Clermont, n'est pas identifié dans les zonages réglementaires et ou d'inventaires du patrimoine naturel. Cependant, il apparaît davantage aujourd'hui comme un support de biodiversité végétale et animale assurant un relais entre les différents sites à forte valeur patrimoniale du territoire.

En premier lieu, c'est un élément important de continuité écologique lié aux zones humides. Ces milieux revêtent des réalités écologiques et économiques très différentes. Elles sont des réservoirs de vie et des lieux où la production de matières vivantes est l'une des plus fortes.

Elles ont un pouvoir d'épuration important, filtrant les pollutions, réduisant l'érosion, contribuant au renouvellement des nappes phréatiques, stockant naturellement le carbone, atténuant les crues et les conséquences des sécheresses

Par leur richesse en habitats et espèces, leur rôle d'infrastructure naturelle, leur place comme support d'activités et cadre de vie de qualité, les zones humides sont des espaces à forts enjeux écologiques, économiques et sociaux.

3

Bilan de l'état des connaissances naturalistes



3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

1 Bilan de l'état des connaissances naturalistes : Formations végétales et flore.

1.1 Conditions physiques du site d'étude

L'aire d'étude est soumise à un climat océanique. Situé dans une plaine alluviale, la géologie proche de l'aire d'étude est constituée majoritairement d'alluvions sablonneux.

En condition de cuesta, les plateaux entourant le site sont constitués de couches géologiques sédimentaires calcaires issus de l'Eocène. Celles-ci sont principalement sableuses mais peuvent être à tendances argileuses pour des couches plus récentes de l'Yprésien ou crayeuses pour des couches plus anciennes datant du Thanétien.

De manière plus générale, le site s'insère dans un contexte calcaire avec une topographie plutôt vallonnée à plate allant de 50m jusqu'à environ 160m d'altitude. Cette situation s'insère donc dans le prolongement du bassin parisien plus au sud.

D'autre part, l'aire d'étude est présente dans une configuration péri-urbaine voir urbaine. En effet, la proximité des communes de Clermont et de Fitz-James apporte une pression sur les milieux naturels du site.

1.2 Description des habitats naturels et semi-naturels cartographiés

Deux visites de terrain au mois d'août 2018 ont permis de cartographier les habitats naturels, semi-naturels et anthropiques de l'aire d'étude.

Ce sont 22 habitats élémentaires ou mosaïques d'habitats qui ont été identifiés sur l'ensemble de la zone d'étude. Ils sont présentés dans le tableau suivant.

Les habitats du site sont à dominantes forestières avec en particulier une forêt de frêne et d'érable. Les milieux ouverts représentent alors une faible part du site, néanmoins, les milieux humides sont une part non-négligeable de cette partie du site.

A noter que le site comporte une proportion de milieux anthropiques et semi naturels importantes s'expliquant notamment par la présence d'une route nationale et de plantation de peupliers.

Les habitats sont listés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : habitats présentes au sein de l'aire d'étude immédiate

Intitulé	Code EUNIS	Code N2000	Surface ha	Pourcentage	Commentaires
Cours d'eau	C2.3	NC	2,585	4,016	Quatre principaux cours d'eau plus ou moins connectés et plus ou moins recalibrés ou reprofilés traversent l'aire d'étude. Le principal est la Brèche, qui se divise en deux parties dans le marais et qui se jette dans

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Intitulé	Code EUNIS	Code N2000	Surface ha	Pourcentage	Commentaires
					l'Oise. Présence de <i>Sparganium emersum</i> par endroits.
Scirpaie à Scirpe maritime <i>Phragmition</i>	C3.2	NC	0,160	0,249	Cette formation d'hélophytes occupe la partie basse d'un champ de maïs, à un endroit où l'eau stagne.
Roselière <i>Phragmition</i>	C3.211	NC	0,141	0,219	Formation dense occupant des situations topographiques basses. La principale se trouve à l'Ouest des jardins familiaux
Cariçaias <i>Caricion</i>	D5.21	NC	0,291	0,452	Occupent les bas-fonds ou certains bras morts au sein des boisements
Prairie mésophile de fauche eutrophe <i>Arrhenatherion</i>	E2.22	6510	0,698	1,085	Végétation située en périphérie et apparemment non fauchée tous les ans ou bien fauchée tardivement.
Friche mésoxérophile <i>Dauco-Melilotion</i>	E5.1	NC	0,259	0,402	Petite parcelle post-culturelle située au Pont Saint-Pierre, en rive droite de la Brèche.
Mégaphorbiaie alluviale eutrophe <i>Convolvulion</i>	E5.41	6430	1,147	1,782	Mégaphorbiaie occupant surtout la partie au Nord de la voie express, en rive droite de la Brèche.
Fourrés arbustifs <i>Prunetalia</i>	F3.11	NC	0,021	0,033	Formations d'arbrisseaux sur sol profonds.
Aulnaie/frênaie alluviale <i>Alnenion</i>	G1.2	91E0*	0,873	1,356	Ce boisement occupe la partie aval de la Brèche, rive droite, entre le chemin des Marettes et le Moulin de la Brèche. L'Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosus</i>) et le Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>) constituent les espèces dominantes de la strate arborée.
Bois de Frênes <i>Fraxino-Quercion</i>	G1.A2	NC	3,874	6,019	Faciès de l'habitat suivant, avec essentiellement du Frêne en strate arborescente.
Bois de Frênes et d'érables <i>Fraxino-Quercion</i>	G1.A2 X G1.A8	NC	22,048	34,257	L'essentiel des boisements présents hors peupleraies relèvent du <i>Fraxino-Quercion</i> et sont dominées par le Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>) et les Erables sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>) ou plane (<i>A. platanoides</i>).
Plantations de Peupliers	G1.C1	NC	8,377	13,016	Boisements parfois âgés où la strate herbacée commence à se diversifier. Occupe une surface non négligeable de l'aire d'étude.
Bois de Robiniers et d'érables	G1.C3 X G1.A8	NC	1,128	1,753	Forme dégradée des boisements à Erables
Alignements d'arbres, Haies, Bosquets	G5.1, FA, G5.2	NC	4,963	7,711	

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Intitulé	Code EUNIS	Code N2000	Surface ha	Pourcentage	Commentaires
Fourrés mésophiles des coupes et clairières forestières	G5.85	NC	1,836	2,853	Parcelle ayant fait l'objet d'une coupe dans les cinq dernières années
Cultures	I1.1	NC	3,305	5,135	Il s'agit essentiellement de cultures de maïs
Bâtiments, maisons et jardins	J1.2, I2.2	NC	2,826	4,391	Les jardins familiaux entrent dans cette catégorie
Routes, chemins et parkings	J4.2	NC	5,805	9,019	-
Voie ferrée	J4.3	NC	0,192	0,298	-
Aire des gens du voyage	-	NC	0,297	0,461	-
Bassin	J5.2	NC	0,251	0,390	-
Bassin et roselières à Massettes	J5.2 X C3.23	NC	0,170	0,264	-
Secteur non végétalisé	-	NC	3,125	4,855	-

1.2.1 Scirpaie à Scirpe maritime

Ce type de végétation est composée principalement de l'hélophyte Scirpe maritime (*Bolboschoenus maritimus*) occupant la partie basse d'un champ de maïs. C'est une espèce à puissant rhizome enfoncé dans la vase et émettant chaque année des pousses verticales. Cette scirpaie forme une ceinture autour de la partie où le niveau d'eau est le plus élevé. Elle se développe dans des milieux en eau pratiquement toute l'année, sur alluvions minérales. Outre cette espèce largement dominante, la Renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*), le Souchet comestible (*Cyperus esculentus*) (très rare dans la région, mais naturalisé), la Persicaire maculée (*Persicaria maculosa*), la Persicaire amphibie (*Persicaria amphibia*) et la Limoine (*Lipandra polyspermum*).

Cette végétation est présente à l'Ouest de l'aire d'étude, juste au Sud de l'échangeur routier.

1.2.2 Roselière à Phragmite

La phragmitaie est largement dominée par une espèce sociable capable d'émettre également de longs rhizomes : le Phragmite ou Roseau (*Phragmites australis*). D'autres espèces sont également présentes dans cette végétation dense est haute : l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), l'Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), l'Eupatoire (*Eupatorium cannabinum*) ou encore le Laiteron des marais (*Sonchus palustris*).

Cette occupe la partie centre-Sud de l'aire d'étude, juste à l'Ouest des jardins familiaux.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

1.2.3 Magnocariçaie

La magnocariçaie occupe les zones de topographies basses de la frênaie-éablière. Elle est souvent linéaire et correspond vraisemblablement par endroit à un ancien tracé de cours d'eau ou de bras de cours d'eau. Cette végétation est dominée par une (ou deux) espèce(s) de Laïches (*Carex riparia* et/ou *Carex acutiformis*). Parmi les autres espèces présentes figurent la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), ou encore l'Iris des marais (*Iris pseudacorus*).

1.2.4 Prairie mésophile de fauche

Située en topographie haute, sur la partie périphérique de l'aire d'étude, cette végétation occupe une parcelle non fauchée (en 2018) mais possédant un cortège typique des prairies de fauche mésophiles. Cette prairie est dominée par l'Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la Grande Berce (*Heracleum sphondylium*), la Carotte sauvage (*Daucus carota*) mais aussi des espèces nitrophiles comme l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*).

1.2.5 Friche mésoxérophile

Cette friche se trouve en bordure d'une zone qui a fait l'objet de travaux. Il s'agit d'une zone qui a vraisemblablement fait l'objet de terrassement il y a plus de dix ans. Parmi les espèces présentes figurent le Panais (*Pastinaca sativa*), l'Amaranthe réfléchie (*Amaranthus retroflexus*) ou encore l'Origan (*Origanum vulgare*), indiquant que l'habitat est en train de s'ourlifier.

1.2.6 Mégaphorbiaie eutrophe

Ces formations à hautes herbes occupent une grande surface au Nord de la voie rapide. Il s'agit d'herbacées sur sol riche en matières organiques. Ainsi sont présents le Cirse des maraîchers (*Cirsium oleraceum*), l'Eupatoire (*Eupatorium cannabinum*), l'Angélique (*Angelica sylvestris*), le Liseron des haies (*Convolvulus sepium*) ou encore l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*).

1.2.7 Aulnaie-frênaie alluviale

L'aulnaie-frênaie occupe seulement 1,4 % de l'aire d'étude. Elle occupe essentiellement la partie basse entre la gare et la ligne de chemin de fer qui traverse la dition, entre deux bras du cours d'eau la Brèche. Les principales espèces composant la strate arborescente sont l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosus*) et le Frêne commun (*Fraxinus communis*).

En sous-bois se trouvent des espèces comme la Salicaire (*Lythrum salicaria*) ou encore la Laïche pendante (*Carex pendula*).

Des coupes de bois ont été constatées sur une partie de la parcelle avec pour conséquence la création d'une petite clairière.

1.2.8 Bois de Frênes et d'Erables

Cette formation boisée occupe l'essentiel de l'aire d'étude avec plus de 34 % de la surface totale de l'aire d'étude. Elle relève du *Fraxino-Quercion*. Au niveau de la strate arborescente, les espèces dominantes sont donc le Frêne commun, l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et l'Erable plane (*Acer platanooides*). Le sous-bois est composé de Lierre (*Hedera helix*), de Mercuriale pérenne (*Mercurialis perennis*), de Laïche des bois (*Stachys sylvatica*) ou encore de Viorne obier (*Viburnum opulus*), au niveau de la strate arbustive.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes



Scirpaie à scirpe maritime © Biotope, 2018



Prairie mésophile de fauche © Biotope, 2018



Aulnaie/frênaie alluviale © Biotope, 2018



Bois de frêne et d'érable © Biotope, 2018



Friche mésoxérophile © Biotope, 2018



Mégaphorbiaie eutrophe © Biotope, 2018

Figure 1 : Principales formations végétales. Photos prise au niveau du site. Source : Biotope, 2018

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes



Clermont de l'Oise
Carte des formations végétales
Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont

- Formations végétales
- Caricaies
 - Roselière
 - Roselières et caricaies
 - Mégaphorbiaie alluviale eutrophe
 - Friche mésoxérophile
 - Prairie mésophile de fauche eutrophe
 - Fourrés arbustifs
 - Fourrés mésophiles des coupes et clairières forestières
 - Alignements d'arbres, Haies, Bosquets
 - Aulnaie/frénaie alluviale
 - Bois de Frênes
 - Bois de Robiniers
 - Plantations de Peupliers
 - Cours d'eau
 - Bassin
 - Cultures
 - Bâtiments, maisons et jardins
 - Aire des gens du voyage
 - Routes, chemins et parkings
 - Voie ferrée
 - Secteur non végétalisé

1.3 Bilan de l'état des connaissances sur la flore

1.3.1 État des connaissances de la flore patrimoniale

Les recherches bibliographiques et les consultations menées auprès de divers organismes (Conservatoire botanique national de Bailleul) ont permis de recenser les plantes protégées et/ou menacées déjà connues dans le secteur d'étude. Ces espèces ont par la suite été activement et prioritairement recherchées au sein de l'aire d'étude rapprochée. Elles sont présentées dans le Tableau 14 ci-après :

Tableau 14 : Synthèse des données bibliographiques

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts	Dernière observation	Commentaire
Aconit napel (<i>Aconitum napellus</i>)	PRP/VU	Espèce connue sur la commune d'Agnetz (CBN Bailleul, 1994).	Non observée en 2018.
Asaret d'Europe (<i>Asarum europaeum</i>)	EN	Espèce connue sur la commune de Clermont (CBN Bailleul, 2007).	Non observée en 2018.
Doradille noire (<i>Asplenium adiantum-nigrum</i>)	NT	Espèce connue sur la commune d'Agnetz (CBN Bailleul, 2014).	Non observée en 2018.
Grémil des champs (<i>Buglossoides arvensis</i>)	NT	Espèce connue sur la commune de Fitz-James (CBN Bailleul, 2011).	Non observée en 2018.
Grémil bleu pourpre (<i>Buglossoides purpureocaerulea</i>)	PRP/ EN	Espèce connue sur la commune d'Agnetz (CBN Bailleul, 1994).	Non observée en 2018.
Benoîte des ruisseaux (<i>Geum rivale</i>)	NT	Espèce connue sur la commune d'Agnetz (CBN Bailleul, 1994).	Non observée en 2018.
Jonquille (<i>Narcissus pseudo-narcissus</i>)	NT	Espèce connue sur les communes de Breuil-le-Sec (CBN Bailleul, 2018), Agnetz (CBN Bailleul, 1984), Breuil -le-vert (CBN Bailleul, 2014) et Clermont (CBN Bailleul, 2014).	Non observée en 2018.
Bugrane épineuse (<i>Ononis spinosa</i>)	EN	Espèce connue sur les communes de Fitz-James (CBN Bailleul, 2018) et Agnetz (CBN Bailleul, 2014).	Non observée en 2018.
Ophioglosse commun (<i>Ophioglossum vulgatum</i>)	PRP/VU	Espèce connue sur la commune de Clermont (CBN Bailleul, 2017).	Non observée en 2018,
Pâturin de Chaix (<i>Poa chaixii</i>)	EN	Espèce connue sur la commune d'Agnetz (CBN Bailleul, 2014).	Non observée en 2018.
Primevère commune (<i>Primula vulgaris</i>)	NT	Espèce connue sur la commune de Clermont (CBN Bailleul, 2014).	Non observée en 2018.
Rhinanthe velu (<i>Rhinanthus alectolorophus</i>)	NT	Espèce connue sur la commune de Clermont (CBN Bailleul, 2015).	Non observée en 2018.
Saule fragile (<i>Salix fragilis</i>)	NT	Espèce connue sur la commune d'Agnetz (CBN Bailleul, 1984).	Non observée en 2018.
Vesce velue (<i>Vicia villosa</i>)	NT	Espèce connue sur les communes de Breuil-le-Sec (CBN Bailleul, 2018) et Breuil-le-Vert ((CBN Bailleul, 2014).	Non observée en 2018.

PRP : Protection Régionale en Picardie (Arrêté du 17 août 1989).

Catalogue de la flore de Picardie : EN : En danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacée (CBN Bailleul, 2012).

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

1.3.2 Flore avérée présentant un enjeu de conservation ou patrimoniale

173 espèces végétales ont été recensées sur l'ensemble de l'aire d'étude. Trois d'entre elles présentent un enjeu de conservation mais ne sont pas protégées. Elles sont présentées ci-après.

Tableau 15 : Espèces floristiques patrimoniales

Espèce	Rareté en Picardie	Liste Rouge Picardie	Déterminant ZNIEFF	Etat des populations sur la zone d'étude (effectifs, localisation, écologie)
Scirpe maritime <i>Bolboschoenus maritimus</i>	R	NT	X	Population isolée entre une bretelle de voie rapide et la voie ferrée et en partie basse d'un champ de maïs (environ 200m ²)
Laiteron des marais <i>Sonchus palustris</i>	PC	LC	X	Présent dans plusieurs secteurs et notamment dans la phragmitaie située à l'Ouest des jardins familiaux, au milieu de l'aire d'étude
Tordyle élevé <i>Tordylium maximum</i>	E ?	DD	X	Population isolée entre une bretelle de voie rapide et la voie ferrée, le long d'un chemin d'accès à un champ de maïs. Environ 50 pieds.

Catalogue de la flore de Picardie (CBN Bailleul, 2012). :

Rareté : PC : Peu commun, R : Rare, E ? : Exceptionnelle à confirmer

Liste rouge : NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Non déterminable

A noter la présence du Tordyle élevé, espèce extrêmement rare en Picardie.



Figure 2 : Scirpe maritime (*Bolboschoenus maritimus*) Photo prise sur le site – ©Biotope 2018

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes



Figure 3 : Espèces végétales patrimoniales : Haut : Laiteron des marais (*Sonchus palustris*), Bas : Tordyle élevé (*Tordylium maximum*) au niveau du site. Source : Biotope, 2018

Aucune des plantes citées ci-dessus n'est certes pas protégées mais elles ne semblent pas dénuées d'intérêt. En effet, deux d'entre elles font parties des milieux humides qui sont des zones avec une grande importance pour la biodiversité.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Le Tordyle élevé *Tordylium maximum* L., 1753

amille : Apiacées

Statuts de conservation

Espèce exceptionnelle (E ?) à confirmer en Picardie (CBNBL, 2018)

Menace non déterminée (DD)

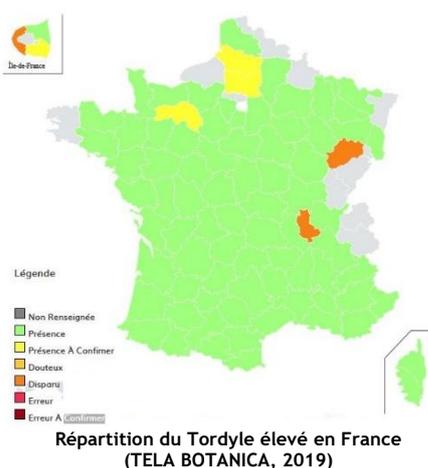
Statuts réglementaires

Europe : (néant) ;

France : (néant) ;

Région Ile de France : espèce non protégée

Répartition nationale



Tordyle élevé : pied en fleurs et feuilles
Photo Génial Végétal

Description, biologie et écologie

Description : Plante annuelle de 30 à 80 cm, toute hérissée de poils. Tige sillonnée-anguleuse et rameuse. Feuilles velues pennatiséquées, les inférieures à 5-7 segments ovale-oblongs. Fleurs blanches, celles de la circonférence à 3 pétales rayonnants. Fruits suborbiculaires hérissés de poils tuberculeux.

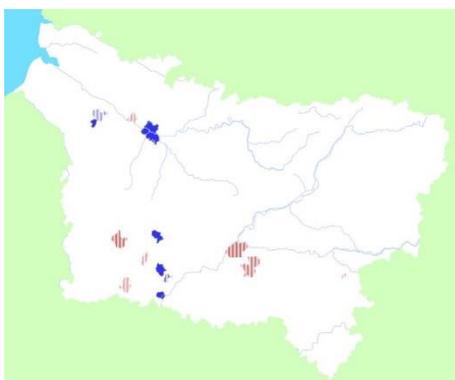
Type biologique : thérophyte estival, hémicryptophyte.

Période de floraison : Juin-Août.

Ecologie : Espèce de friches anthropiques sèches et marges des cultures sur sols minces et riches en nutriments.

Données sur l'aire d'étude

Population isolée entre une bretelle de voie rapide et la voie ferrée, le long d'un chemin d'accès à un champ de maïs. Environ 50 pieds.



- signalé depuis 1990 dans la commune
- signalé depuis 1990 dans la commune ou ses alentours
- signalé avant 1990 dans la commune
- signalé avant 1990 dans la commune ou ses alentours

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

1.3.3 Flore invasive

Le terme « invasive » s'applique aux taxons exotiques qui par leur prolifération dans les milieux naturels ou semi-naturels entraînent des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes où ils se sont établis.

La liste des espèces exotiques envahissantes (EEE) de Picardie, mis en place par le CBNBL, possède deux statuts différents possibles pour une plante exogène : (1) soit celle-ci est déclarée comme étant une EEE avérée (A) avec des populations denses dans certains milieux naturels, ou non, modifiant fortement la végétation en place ; (2) soit celle-ci n'est seulement que potentiellement (P) envahissante, c'est-à-dire qu'elle ne forme pas de population dense et monospécifique, tout en présentant un risque plus ou moins élevé de dispersion dans la région.

Ces deux mêmes statuts sont eux-mêmes divisés en trois catégories distinctes.

Les EEE avérées

- **A1** : la plante concernée est envahissante dans les habitats naturels notamment ceux d'intérêts patrimoniaux et communautaires. De plus, un impact négatif sur les activités économiques et humaines ainsi que sur la santé humaine a été observé.
- **A2** : la plante concernée est envahissante dans les habitats naturels notamment ceux d'intérêts patrimoniaux et communautaires. Toutefois aucun impact négatif sur les activités économiques et humaines ainsi que sur la santé humaine n'a été observé.
- **A3** : la plante concernée n'est pour l'instant pas présente sur le territoire picard. Toutefois, un impact négatif sur les activités économiques et humaines ainsi que sur la santé humaine a été observé.

Les EEE potentielles

- **P0** : La plante concernée n'a jamais été relevée sur le territoire picard mais elle est présente dans les régions adjacentes et semble constituée une menace à l'avenir.
- **P1** : La plante concernée est présente dans la région mais pas dans les habitats naturels. Aucune incidences n'ont été relevées jusqu'à aujourd'hui, cependant, une présomption d'un futur impact négatif semble se profiler.
- **P2** : La plante concernée n'a jamais été relevée sur le territoire picard mais elle est présente dans les régions adjacentes. Aucun impact négatif ne semble se profiler.

Cinq espèces exotiques envahissantes ont été relevées sur le terrain. Elles sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 16 : Espèces végétales invasives présentes

Nom scientifique	Nom français	Localisation	Rang et dynamique
<i>Robinia pseudoacacia L., 1753</i>	Robinier faux-acacia, Carouge	Aire d'étude	A2
<i>Buddleja davidii Franch., 1887</i>	Buddleja du père David, Arbre à papillon,	Aire d'étude	A3

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	Renouée de Bohême	Aire d'étude	P2
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Solidage géante	Aire d'étude	A2
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon du Cap	Aire d'étude	P2



Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)



Buddleja du père David (*Buddleja davidii*)



Renouée de Bohême (*Reynoutria x bohemica*)



Solidage géante (*Solidago gigantea*)



Séneçon sud-africain (*Senecio inaequidens*)

Figure 4 : Espèces végétales invasives Photo prise hors site – ©Biotope

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes



Localisation des espèces végétales patrimoniales et invasives

Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont

Espèces patrimoniales

- ★ Tordyle majeur
- ★ Scirpe maritime
- ★ Laiteron des marais

Espèces invasives

- Robinier faux-acacia
- Renouée du Japon
- Solidage géant
- Buddleja du père David
- Sénéçon sud-africain

□ Aire d'étude

0 1.5 3 km



©CLERMONT - Tous droits réservés - Sources : ©Orthophoto IGN - Cartographie - Biotope, 2019

2 Bilan de l'état des connaissances sur la faune

2.1 Les insectes hors papillons nocturnes

2.1.1 Données bibliographiques

L'analyse bibliographique a été réalisée à partir des fiches ZNIEFF des sites présents sur l'aire d'étude élargie ainsi qu'à partir des bases de données régionales et nationales INPN et Picardie Nature (données supérieures à 2014). Cette analyse bibliographique a mis en évidence la présence de 26 espèces d'insectes sur la commune de Clermont. Aucune de ces espèces ne bénéficie d'un statut de protection à l'échelle nationale ni régionale.

2.1.2 Espèces recensées sur l'aire d'étude

L'expertise de terrain des insectes a été menée sur l'ensemble de l'aire d'étude. Elle a concerné les groupes des papillons de jour (lépidoptères rhopalocères), des libellules et demoiselles (odonates) et des criquets, sauterelles, grillons et apparentés (orthoptères et orthoptéroïdes), ainsi que les coléoptères.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Les investigations ont été ciblées sur les espèces protégées et patrimoniales susceptibles d'exploiter l'aire d'étude, en lien avec les milieux naturels présents.

Les potentialités d'accueil des boisements pour les espèces protégées de coléoptères inféodés au bois mort ou vieillissant (coléoptères saproxyliques) ont également été analysées.

La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre du présent travail, sur une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels de l'aire d'étude et sur la bibliographie récente disponible.

Richesse entomologique

35 espèces d'insectes ont été recensées en 2018 sur l'aire d'étude :

- 17 espèces de lépidoptères rhopalocères (papillons de jour), soit environ 17% de la diversité de ce groupe dans le département de l'Oise ;
- 5 espèces d'odonates (libellules et demoiselles), soit environ 11 % de la diversité de ce groupe dans le département de l'Oise ;
- 13 espèces d'orthoptères (criquets, sauterelles, grillons), soit environ 28 % de la diversité de ce groupe dans le département de l'Oise ;

Espèces protégées

Lors des inventaires de 2018-2019, aucune espèce d'insectes protégée en France ou en région Ile-de-France n'a été observée.

Espèces rares ou menacées

Lors des inventaires réalisés en 2018, plusieurs espèces d'insectes sont considérées comme patrimoniales.

Ainsi, 1 orthoptère et 1 lépidoptère sont considérés comme patrimoniaux ; ils présentent un statut peu commun en Picardie et/ou dans le département de l'Oise.

Tableau 17 : Espèces d'insectes patrimoniales recensées en 2018-2019 sur le site

Nom français	Nom scientifique	Localisation	Dét. ZNIEFF	Statuts de rareté en Picardie	Valeur patrimoniale
Criquet vert-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Individus observés dans tout type de milieux ouverts herbacés	X	Peu commun	Faible
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	Individus observés au sein des boisements alluviaux		Peu commun	Faible

L'analyse de la bibliographie ne montre pas d'espèces supplémentaires qui pourraient également côtoyer l'aire d'étude.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes



Figure 5 : le Criquet verte-échine et le Tabac d'Espagne observés au niveau de l'aire d'étude en 2018-2019

Source : Biotope, 2018

✓ Brève description de l'écologie des espèces patrimoniales :

Criquet verte-échine : Espèce thermophile se rencontrant essentiellement au sein des milieux ouverts herbacés de type prairie, pelouse et friche mésophiles et/ou humides.

Tabac d'Espagne : Espèce liée aux milieux forestiers et plus précisément aux micro-habitats de type clairières, ourlets thermophiles et lisières forestières.

2.1.3 Description des cortèges et des milieux fréquentés

Lépidoptères

17 espèces de lépidoptères rhopalocères (papillons de jour) ont été observés au sein du site inventorié sur les 100 espèces que compte le département de l'Oise (source : INPN), soit 17 % de la faune départementale. Cette diversité paraît faible au regard des habitats présents au sein de l'aire d'étude. En effet, la zone regroupe de nombreux milieux humides (marais, mares forestières, cours d'eau) et une grande superficie de boisement alluvial comportant des zones de lisières, clairières et coupes forestières favorables aux rhopalocères. Néanmoins, les conditions météorologiques étaient particulièrement défavorables au printemps 2018 perturbant de ce fait le cycle de vie de nombreuses espèces (décalage de la période de vol, réduction de la période de vol, arrêt des métamorphose...)

Les espèces observées en 2018-2019 se répartissent en 4 cortèges :

- Le cortège des espèces liées aux boisements et lisières avec notamment le Robert-le-Diable, le Petit Sylvain, le Tabac d'Espagne, le Tircis et le Tristan ;
- Le cortège d'espèces lié aux milieux herbeux, souvent thermophiles avec notamment l'Amaryllis, l'Aurore, le Citron, le Fadet commun, le Myrtil et le Souci ;
- Le cortège lié aux milieux humides avec notamment la présence de la Petite Tortue et le Vulcain ;
- Le cortège ubiquiste est bien représenté par de nombreuses espèces capables de s'adapter à une large gamme de milieux, comme les piérides et le Paon-du-jour ;

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Odonates

5 espèces de libellules ont été observées au sein de l'aire d'étude sur les 43 espèces que compte le département de l'Oise (source : INPN), soit 11 % de la diversité départementale. Cette diversité est très faible malgré la présence de milieux humides très favorables à ce groupe d'espèces sur l'aire d'étude. Les conditions météorologiques étaient particulièrement défavorables au printemps 2018 perturbant de ce fait le cycle de vie de nombreuses espèces (décalage de la période de vol, réduction de la période de vol, arrêt des métamorphoses, mortalité...)

Ainsi, 2 cortèges ont été identifiés sur l'aire d'étude :

- On trouve le cortège typique des eaux courantes (cours d'eau) avec des représentants des familles des caloptéryx tels que le Caloptéryx vierge et le Caloptéryx éclatant ;
- Le cortège des espèces liées aux milieux stagnants voire aux suintements humides avec des espèces comme le Leste brun, le Leste vert et l'Agrion à larges pattes ;

Orthoptères

13 espèces d'orthoptères ont été recensées au sein de l'aire d'étude sur les 46 espèces que compte le département de l'Oise (source : INPN), soit 28 % de la diversité départementale. Cette diversité paraît plutôt faible compte tenu de la diversité des habitats au sein de l'aire d'étude. De nombreuses espèces d'orthoptères sont discrètes et petites et sont donc difficilement observables sur le terrain.

Les cortèges observés sont les suivants :

- Le cortège ubiquiste rassemblant des espèces comme le groupe des phanérotères et les mantes comprenant le Phanérotère commun et la Mante religieuse ;
- Le cortège lié aux milieux herbeux thermophiles avec le Conocéphale gracieux, le Criquet mélodieux, le Criquet duettiste, le Criquet verte-échine, le Criquet des pâtures et la Grande Sauterelle verte ;
- Le cortège forestier avec des espèces frondicoles comme la Decticelle cendrée, la Leptophye ponctuée, le Grillon des bois et le Gomphocère roux ;
- Le cortège des espèces liées aux milieux frais, méso-hygrophiles à humides avec des espèces comme le Conocéphale bigarré.

2.1.4 Synthèse de l'expertise des insectes hors papillons nocturnes

A l'issue des prospections de terrain réalisées en 2018 et 2019 et suite à l'analyse de la bibliographie récente, 35 espèces d'insectes ont été inventoriées sur l'aire d'étude.

2 espèces peu communes ont été observées sur l'ensemble de l'aire d'étude. Il s'agit du Tabac d'Espagne et du Criquet verte-échine.

Au regard des espèces fréquentant l'aire d'étude, l'enjeu écologique de la zone est évalué à faible au niveau des habitats favorables aux insectes. Les milieux présents au sein de l'aire d'étude possèdent un bon état de conservation pour ce groupe.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

SYNTHESE GLOBALE DES INSECTES			
Lépidoptères	Nombre d'espèces	17	
	Représentativité régionale	13 17 % 28 %	
	Eléments contextuels	<ul style="list-style-type: none"> Espèces patrimoniales liées aux milieux forestiers et aux habitats de type clairière et lisière. La zone est en grande partie recouverte par des boisements alluviaux. 	
Espèces protégées	Néant	Néant	
Espèces	Tabac d'Espagne	Chiquet verte-échine	
Odonates	Nombre d'espèces	5	
	Représentativité régionale	11 %	
	Eléments contextuels	<ul style="list-style-type: none"> L'aire d'étude est recouverte en quasi totalité par des milieux humides : types marais, mares forestières, canaux et cours d'eau. La zone est très favorable aux odonates 	
Espèces protégées	Néant		
Espèces rares/menacées	Néant		

Orthoptères

Nombre d'espèces Représentativité

Espèces rares/menacées

é

contextuels†

2.2 Les papillons nocturnes

2.2.1 Matériels et méthodes

Le point de prospection a été choisi de manière à optimiser le nombre d'espèces observées. Il offrait notamment un dégagement suffisant pour permettre au rayonnement lumineux d'exercer pleinement son pouvoir attractif.

Technique du piège lumineux (système traditionnel avec un drap)

Cette technique dite « du drap » consiste à positionner un drap blanc vertical (ou tout autre support vertical et de couleur blanche) éclairé par une ampoule, alimentée par un groupe électrogène portatif et insonorisé, émettant des ultraviolets. Entomo Fauna utilise généralement une ampoule à vapeurs de mercure d'une puissance de 125 W, ce type d'ampoule offrant une forte lumière blanche qui fournit un large spectre dans l'ultraviolet, gamme de longueurs d'onde particulièrement attractives. La puissance de 125 W est idéale : elle est suffisamment forte sans être trop puissante (certaines espèces sont en effet plus ou moins lucifuges).

Cette technique nécessite la présence du lépidoptériste pendant toute la durée de la prospection, la détermination des espèces se faisant in situ au



Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

fur et à mesure de l'arrivée des papillons sur et autour du drap. Certaines déterminations délicates d'espèces très voisines peuvent nécessiter la capture d'individus pour un examen plus approfondi en laboratoire.

Technique du piège lumineux automatique

Cette technique dite « du piège automatique », il s'agit d'un dispositif qui peut être déployé de manière complémentaire à un piégeage au drap. L'avantage de ce type de piégeage est qu'il ne nécessite pas la présence permanente du lépidoptériste pendant la prospection. Il peut donc fonctionner en parallèle d'une prospection au drap. Il s'agit d'une caisse posée au sol avec un tube actinique de lumière UV 15 W ou 18 W. Les papillons attirés par la lumière rentrent dans la caisse et y restent prisonniers. De même que pour les piégeages au drap, ce type de piège automatique ne tue pas les papillons. En fin de prospection, le lépidoptériste revient relever le piège, en identifiant et quantifiant tout ce qui s'y trouve, et libère ensuite les papillons.

Ce système, par rapport au drap, présente l'avantage d'être discret et de pouvoir être installé dans des endroits plus difficiles d'accès.



Technique de la miellée

Le recours aux miellées permet de recenser des papillons plus ou moins lucifuges, qui ne sont donc pas ou peu attirés par les pièges lumineux traditionnels. La miellée est un mélange au pouvoir attracteur fort, à base de miel, de sucre, de fruits, d'alcool... Elle est déposée sur des cordes ou badigeonnée sur divers supports non éclairés (troncs d'arbre ou pierres par exemple). L'observation des espèces est faite à la lampe frontale.



Recherche à vue

La prospection à vue de jour (fin d'après-midi), avec un filet, permet de rechercher les espèces à activité diurne et crépusculaire, ainsi que celles facilement dérangées durant la journée. Elle permet également d'observer les espèces qui butinent sur les fleurs. C'est un bon complément aux deux techniques précédemment citées.

Limites

La réussite des techniques de l'attraction lumineuse et de la miellée est dépendante des conditions météorologiques. Les meilleures conditions sont un ciel couvert et l'absence de vent. Les nuits chaudes ou peu fraîches sont les plus favorables. Si les miellées ne sont pas efficaces par temps pluvieux, la pluie n'est pas forcément gênante pour l'attraction lumineuse à condition de correspondre à un régime d'averse et non à des précipitations continues.

Les méthodes d'observations basées sur l'attraction des papillons ont comme principale limite la distance attractive qui souvent dépasse le cadre du site, notamment en milieu ouvert. Par ailleurs, les papillons se déplacent plus ou moins et il est toujours possible d'attirer des individus provenant d'autres sites. Il est donc toujours important de garder à l'esprit au moment de l'analyse l'origine potentielle des espèces observées. Celles-ci peuvent se trouver sur le site étudié seulement par hasard au gré de leurs déplacements ; elles peuvent au contraire se reproduire (présence des plantes nourricières des chenilles) sur le site d'étude ; ou bien encore venir uniquement sur le site étudié pour s'y nourrir (butinage).

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Moyens techniques

Entomo Fauna possède l'ensemble du matériel nécessaire aux prospections nocturnes (groupe électrogène, système électrique, ampoule UV, drap).

Entomo Fauna possède également des appareils photos numériques haute de gamme pouvant réaliser de la macrophotographie de qualité ainsi qu'un GPS.

2.2.2 Les résultats

Les quatre prospections nocturnes ont permis d'observer **100 espèces de Lépidoptères Hétérocères**. Parmi ce cortège trois espèces sont déterminantes de ZNIEFF.

Tableau 18 : Espèces de papillons de nuit patrimoniales recensées en 2018 sur le site

Nom latin de l'espèce	Nom vernaculaire	Statut réglementaire national	Liste rouge région Picardie	Espèce déterminante ZNIEFF
<i>Catocala fraxinii</i>	Lichénée bleue	Ne	Ne	Oui
<i>Macrochilo bribrumalis</i>	Herminie pointillée	Ne	Ne	Oui
<i>Stegania coraria</i>	Stéganie convoitée	Ne	Ne	Oui

Ne : Non évalué

Présentation des espèces patrimoniales

Catocala fraxini (Linnaeus, 1758) La Lichénée bleue

Distribution géographique : Eurasiatique. Présente dans presque toute l'Europe, excepté le Portugal, une partie du bassin égéen et l'extrême Nord. En France, largement répandue en dehors de la zone méditerranéenne où elle devient alors très localisée dans les localités plus froides, souvent à moyenne altitude.

Statut & abondance : Espèce localisée en France.

Phénologie : Vol en une génération de fin juillet à début novembre, avec un pic d'émergence en septembre.

Biologie : Espèce résidente. Elle est peu attirée par les sources lumineuses mais bien attirée par les miellées.

Habitats : Milieux paludicoles ; marais, bois & forêts marécageuses.

Chenilles & Plantes hôtes : Sur Peupliers (*Populus sp.*) et Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), parfois sur Chênes (*Quercus sp.*)



Macrochilo cribrumalis (Hübner, 1793) l'Herminie pointillée

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Distribution zoogéographie : Eurasiatique, présente dans tout le nord de l'Europe. En France elle est absente de la région méditerranéenne

Statut & abondance : Espèce localisée en France, abondante dans son habitat.

Phénologie : Vol en deux générations de mi-mai à début septembre, avec un pic d'émergence de mi-juin à mi-juillet puis de mi-août à début septembre.



Biologie : Espèce résidente et migratrice occasionnellement. Elle est attirée par les sources lumineuses.

Habitats : Milieux paludicoles ; marais, bois & forêts marécageuses.

Chenilles & Plantes hôtes : Elle se développe en été et hiverne dans les tiges de Laïches (*Carex sp.*), Joncs (*Juncus sp.*), Luzules (*Luzula sp.*), Roseau commun (*Phragmites australis*).

***Stegania cararia* (Hübner, 1790) La Stéganie convoitée**

Distribution zoogéographie : Eurasiatique, principalement présente en Europe centrale. En France, elle est disséminée et localisée

Statut & abondance : Espèce localisée en France,

Phénologie : Vol en une génération de mi-mai à début juillet, avec un pic d'émergence en juin.

Biologie : Espèce résidente. Elle est attirée par les sources lumineuses, mais vient assez tard.



Habitats : Milieux paludicoles ; marais, bois & forêts marécageuses.

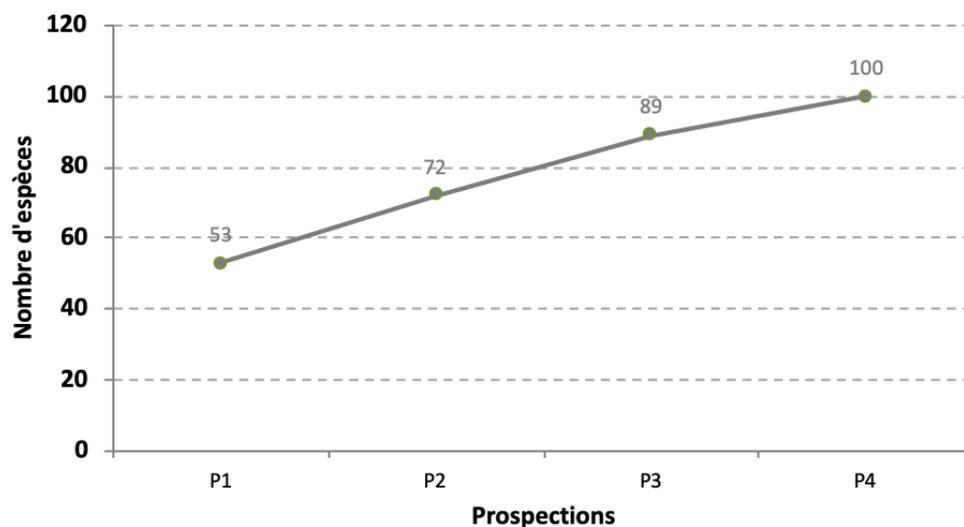
Chenilles & Plantes hôtes : Sur tremble (*Populus tremula*) et Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*).

Analyse

Cette courbe montre que l'asymptote n'est pas atteinte, ce qui indique encore une marge importante de progression de l'inventaire. Les prospections P1 et P2 ont été largement quantitatives, les périodes d'observations étant généralement les plus productrices de l'année (Juin et Juillet). Par contre la prospection P3 et P4 a été assez médiocres : les conditions météorologiques de la prospection n'étaient pas réunies et a été effectuée dans une période relativement creuse (entre deux générations d'émergence).

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Courbe d'accumulation des espèces



2.2.3 Synthèse de l'expertise des papillons de nuit

Avec seulement trois espèces patrimoniales (voir fiche ci-dessus) ne reflétant aucune attention particulière et avec un cortège d'autres espèces tout à fait classiques et sans grand intérêt écologique, il est pourtant important d'entamer une gestion drastique du site du "Marais de Clermont" afin d'accroître ses ressources écologiques. En effet de nombreux sites autour de cette zone, ayant un intérêt nettement supérieur munis de nombreux petits corridors pourraient permettre d'attirer un cortège qualitatif nettement supérieur.

La partie boisée du site trop dense ne permet pas d'assurer la prolifération d'une strate herbacée de bonne qualité. Les zones humides devraient être largement remodelées afin de retrouver une ripisylve correcte qui mettrait largement en valeur le site. De nombreux endroits prospectés sont pollués par des décharges sauvages (déchets verts, bidons avec des substances douteuses...). L'ouverture du milieu reste la solution la plus adaptée.

2.3 Les amphibiens

2.3.1 Données bibliographiques

L'analyse bibliographique a été réalisée à partir des fiches ZNIEFF des sites présents sur l'aire d'étude élargie ainsi qu'à partir des bases de données régionales et nationales INPN et Picardie Nature (données supérieures à 2014). Cette analyse bibliographique a mis en évidence la présence de 2 espèces d'amphibiens sur la commune de Clermont. Ces espèces bénéficient d'un statut de protection à l'échelle nationale.

Tableau 19 : Liste des espèces remarquables d'amphibiens recensées sur l'aire d'étude élargie au travers de la bibliographie

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Nom latin de l'espèce	Nom vernaculaire	Statut réglementaire national	Liste rouge région Picardie	Espèce déterminante ZNIEFF
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	PR	LC	
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	PR	NT	

PR : protégée, EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.

2.3.2 Espèces recensées sur l'aire d'étude

L'expertise de terrain des amphibiens a été menée sur l'ensemble de l'aire d'étude. La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre de la présente étude et sur une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels.

Richesse en amphibiens

3 espèces d'amphibiens ont été recensées lors des inventaires de 2018-2019 et 1 espèce supplémentaire est considérée comme potentiellement présente au niveau de l'aire d'étude (Salamandre tachetée).

Espèces protégées

Toutes les espèces observées sur l'aire d'étude ou potentiellement présentes sont protégées en France.

Tableau 20 : Espèces protégées d'amphibiens recensées ou potentielles sur le site

Nom français	Nom scientifique	Localisation	Statuts réglementaires	Statut de conservation
Espèces observées sur l'aire d'étude				
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Observation de plusieurs individus juvéniles au sein des fossés, mares forestières et ornières présentes au sein de l'aire d'étude notamment au sein du boisement alluvial	Espèce inscrite à l'annexe IV de la directive « Habitats / Faune / Flore » Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 19 novembre 2007, article 2)	Commune en Europe, en France et en Picardie
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Observation de plusieurs individus juvéniles au sein des fossés, mares forestières et ornières présentes au sein de l'aire d'étude notamment au sein du boisement alluvial	Espèce inscrite à l'annexe V de la directive « Habitats / Faune / Flore » Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 19 novembre 2007, article 5)	Commune en Europe, en France et en Picardie
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Observation de quelques individus au sein mares ouvertes (zone défrichée) et ornières présentes au sein de l'aire d'étude	Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 19 novembre 2007, article 3)	Commune en Europe, en France et en Picardie

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Nom français	Nom scientifique	Localisation	Statuts réglementaires	Statut de conservation
Espèces potentiellement présentes				
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Espèce non observée au sein de l'aire d'étude mais considérée comme présente au regard des habitats favorables à cette espèce sur le site. (Espèce précoce qui se reproduit en février/mars)	Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 19 novembre 2007, article 3)	Commun en Europe, en France et peu commun en Picardie

Droit européen

L'annexe IV de la directive européenne 92/43/CEE, dite directive « Habitats / Faune / Flore » liste les espèces animales et végétales qui nécessitent une protection stricte sur le territoire des états membres de l'Union européenne.

L'annexe V de la directive « Habitats / Faune / Flore » liste les espèces animales et végétales dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Droit français

Pour les espèces d'amphibiens dont la liste est fixée à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 (NOR : DEVN0766175A) :

« [...] I. – Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. – Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. [...] »

Pour les espèces d'amphibiens dont la liste est fixée à l'article 3 de cet arrêté :

« [...] I. – Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel. [...] »

Pour les espèces d'amphibiens dont la liste est fixée à l'article 5 de cet arrêté :

« [...] I. – Est interdite, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la mutilation des animaux. [...] »

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes



Figure 6 : Amphibiens protégés (Triton palmé, Salamandre tachetée, Grenouille agile et Grenouille rousse (hors site)) au niveau du site. Source : Biotope, 2018-2019

Espèces rares ou menacées

1 espèce considérée comme rare ou menacée en région Picardie est considérée comme présente sur l'aire d'étude (espèces observées en 2018-2019 ou espèces potentielles).

2.3.3 Description des cortèges et des milieux fréquentés

Les amphibiens présentent une répartition spatio-temporelle particulière en lien avec leur cycle vital en deux phases, alternant généralement entre milieux aquatiques en période de reproduction et milieux terrestres le reste de l'année.

Les habitats aquatiques

Les habitats aquatiques conditionnent la présence des amphibiens. En période de reproduction, on retrouve essentiellement les amphibiens au niveau des habitats aquatiques stagnants ou peu courants de l'aire d'étude (pièce d'eau, fossé, mare...). Le choix des sites aquatiques dépend des espèces.

Ainsi, les secteurs d'eau courante sont en général évités, à l'exception des grenouilles vertes (Grenouille commune et Grenouille rieuse) qui sont des espèces ubiquistes affectionnant les berges ensoleillées.

Par ailleurs, le Triton palmé, les Grenouilles agile et rousse préfèrent les mares, les fossés, et autres zones inondées peu profondes et idéalement dépourvus de poissons prédateurs des adultes, des larves et des pontes. Enfin, la Salamandre tachetée est spécialisée des milieux forestiers et se reproduit uniquement au sein des fossés et des mares forestières.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

D'une manière générale, les milieux présents sur l'aire d'étude sont essentiellement humides et sont occupés par un cortège peu diversifié d'espèces.



Figure 7 : Habitats aquatiques favorables aux amphibiens au niveau du site Source : Biotope, 2017

Les habitats terrestres

Les habitats terrestres d'hivernage sont classiquement les boisements de feuillus, les fourrés, les haies et l'ensemble des micro-habitats associés : litière, souches, bois mort, terriers, pierres...

Après la reproduction, les individus restent souvent à proximité de l'eau (Grenouilles verte et rieuse notamment) et occupent la végétation associée (cariçaies) mais d'autres gagnent des secteurs de prairies plus ou moins humides, de lisières ou de fourrés offrant des micro-habitats favorables. Les zones de friches et de boisement peuvent constituer des habitats terrestres pour le Triton palmé. Les massifs arborés ou paysages bocagers comprenant des zones de sénescences (bois mort au sol, souches) sont très appréciés par la Grenouille agile, la Grenouille rousse et la Salamandre tachetée.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes



Figure 8 : Habitats terrestres favorables aux amphibiens au niveau du site Source : Biotope, 2018-2019

2.3.4 Synthèse de l'expertise des amphibiens

A l'issue des prospections de terrain réalisées en 2018-2019 et suite à l'analyse de la bibliographie récente, 3 espèces d'amphibiens ont été inventoriées sur l'aire d'étude (Grenouille agile, Grenouille rousse, Triton palmé) et 1 autre est considérée comme potentielle (Salamandre tachetée).

Toutes ces espèces sont protégées à des degrés divers ; Aucune de ces espèces ne présente d'intérêt patrimonial fort (espèces communes à peu communes non menacées d'extinction).

Au regard des espèces fréquentant l'aire d'étude, l'enjeu écologique de la zone est évalué à faible pour ce groupe d'espèces.

L'un des facteurs limitant pour les populations d'amphibiens du site semble être l'eutrophisation de certains milieux aquatiques (mares forestières, fossés et canaux recouverts par des lentilles, roselière dense asséchée) et l'absence d'eau au printemps empêchant la reproduction des espèces tardives. L'état de conservation de la zone humide sur l'aire d'étude est évalué à moyen pour les amphibiens

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

SYNTHESE GLOBALE DES AMPHIBIENS		
Amphibiens	Nombre d'espèces	4
	Représentativité régionale	26 %
	Éléments contextuels	<ul style="list-style-type: none"> Localisation des espèces principalement au sein du boisement alluvial et au sein des ornières localisées sur la zone défrichée
Espèces protégées observées	<ul style="list-style-type: none"> Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>) Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>) Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>) 	
Espèces protégées potentielle	<ul style="list-style-type: none"> Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>) 	
Espèces rares/menacées	<ul style="list-style-type: none"> Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>) 	

ENJEUX POUR LES AMPHIBIENS		
Ordre	Espèces patrimoniales	Enjeu de conservation
Amphibiens observés	Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>) Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>) Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>)	Faible
Amphibiens potentiels	Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>)	Potentiellement faible

2.4 Les reptiles

2.4.1 Données bibliographiques

L'analyse bibliographique a été réalisée à partir des fiches ZNIEFF des sites présents sur l'aire d'étude élargie ainsi qu'à partir des bases de données régionales et nationales INPN et Picardie Nature (données supérieures à 2014). Cette analyse bibliographique a mis en évidence la présence de 3 espèces de reptiles sur la commune de Clermont. Ces espèces bénéficient d'un statut de protection à l'échelle nationale.

Tableau 21 : Liste des espèces remarquables recensées sur l'aire d'étude élargie au travers de la bibliographie

Nom latin de l'espèce	Nom vernaculaire	Statut réglementaire national	Liste rouge région Picardie	Espèce déterminante ZNIEFF

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Anguis fragilis	Orvet fragile	PR	LC	
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	PR	LC	
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	PR	LC	X

PR : Protégée, EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.

2.4.2 Espèces recensées sur l'aire d'étude

L'expertise de terrain des reptiles a été menée sur l'aire d'étude. Les investigations ont été ciblées sur les espèces protégées susceptibles d'exploiter le site, en lien avec les milieux naturels présents. La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre de la présente étude et sur une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels.

Richesse en reptiles

1 espèce de reptiles a été recensée lors des inventaires de 2018-2019 (Lézard des murailles) et 2 espèces supplémentaires sont considérées comme potentiellement présentes au niveau de l'aire d'étude (l'Orvet fragile et la Couleuvre à collier).

Espèces protégées

Toutes les espèces observées sur l'aire d'étude ou potentiellement présentes sont protégées en France.

Tableau 22 : Espèces protégées de reptiles recensées ou potentielles sur le site

Nom français	Nom scientifique	Localisation	Statuts réglementaires	Statut de conservation
Espèces observées sur l'aire d'étude				
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Espèces appréciant les zones thermophiles pour thermoréguler comme les ourlets, les lisères, les murets en pierre, les talus et les monticules de bois ensoleillés. Espèce présente sur l'ensemble de l'aire d'étude, notamment au niveau des voies ferrées	Espèce inscrite à l'annexe IV de la directive « Habitats / Faune / Flore » Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 19 novembre 2007, article 2)	Commun en Europe, en France et en Picardie
Espèces potentiellement présentes				
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Espèce non observée sur l'aire d'étude mais identifiée par certains propriétaires des jardins partagés. Espèce probablement présente sur l'ensemble de la zone et plus précisément	Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 19 novembre 2007, article 3)	Commun en Europe, en France et en Picardie

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Nom français	Nom scientifique	Localisation	Statuts réglementaires	Statut de conservation
		au sein des boisements alluviaux		
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	Espèce non observée sur l'aire d'étude mais identifiée par certains propriétaires des jardins partagés. Espèce probablement présente sur l'ensemble de la zone et plus précisément au niveau des milieux aquatiques	Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 19 novembre 2007, article 2)	Commun en Europe, en France et en Picardie



Figure 9 : Reptiles (Lézard des murailles, Couleuvre helvétique et Orvet fragile (hors site)) au niveau du site Source : Biotope, 2018-2019

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Droit européen

L'annexe IV de la directive européenne 92/43/CEE, dite directive « Habitats / Faune / Flore » liste les espèces animales et végétales qui nécessitent une protection stricte sur le territoire des états membres de l'Union européenne.

Droit français

Pour les espèces de reptiles dont la liste est fixée à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 (NOR : DEVN0766175A) :

« [...] I. – Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. – Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. [...] »

Pour les espèces d'amphibiens dont la liste est fixée à l'article 3 de cet arrêté :

« [...] I. – Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel. [...] »

Pour les espèces d'amphibiens dont la liste est fixée à l'article 4 de cet arrêté :

« [...] I. – Est interdite, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la mutilation des animaux. [...] »

Espèces rares ou menacées

Lors des inventaires réalisés en 2018-2019, aucune espèce de reptiles observée n'est considérée comme patrimoniale.

L'analyse de la bibliographie ne mentionne pas d'espèces patrimoniales au sein de l'aire d'étude.

2.4.3 Description des cortèges et des milieux fréquentés

Les espèces observées ou potentielles peuvent être rattachées à deux cortèges différents mais présentant des zones de recouvrement.

- Le cortège des milieux aquatiques représenté par la couleuvre du genre *Natrix* : Couleuvre helvétique. Les habitats associés sont l'ensemble des zones humides, lotiques et lenticques. Ce cortège occupe une place importante sur l'aire d'étude ;
- Le cortège des milieux plus secs est représenté par le Lézard des murailles. L'Orvet fragile est une espèce accompagnatrice. C'est un cortège plutôt thermophile et les habitats associés sont les fruticées, les haies, les lisières et autres zones buissonnantes. Ce cortège occupe une place assez importante sur l'aire d'étude.

Les milieux présents sur l'aire d'étude sont essentiellement humides et sont occupés par un cortège peu diversifié d'espèces. Ne sont présentés ci-dessous que les milieux présentant un intérêt particulier pour les reptiles.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Les reptiles sont des animaux ectothermes ou poïkilotherme utilisant une source extérieure – comme le rayonnement solaire - pour élever leur température interne. La thermorégulation constitue un élément prépondérant dans la sélection de l'habitat des cortèges herpétologiques. D'une manière générale, les reptiles apprécient les habitats hétérogènes réunissant une grande diversité de zones d'exposition et de structures végétales.

On retrouve les reptiles essentiellement au niveau des formations herbeuses, ouvertes à semi-ouvertes (fruticées, prairies, mégaphorbiaies...) et surtout au niveau des écotones, c'est-à-dire tous les espaces situés à l'interface de milieux de natures différents et assurant un rôle de transition écologique entre deux écosystèmes distincts (lisières, chemins, berges...) ou en présence de microhabitats.

2.4.4 Synthèse de l'expertise des reptiles

A l'issue des prospections de terrain réalisées en 2018-2019 et suite à l'analyse de la bibliographie récente, 1 espèce de reptiles a été inventoriée sur l'aire d'étude (Lézard des murailles) et 2 autres sont considérées comme potentielles (Orvet fragile et Couleuvre helvétique).

Toutes ces espèces sont protégées à des degrés divers, 1 espèce est notamment protégée au titre de son habitat (Lézard des murailles). Aucune espèce présente un intérêt patrimonial.

Au regard des espèces fréquentant l'aire d'étude, l'enjeu écologique de la zone est évalué à faible pour ce groupe d'espèces. Les espèces observées sont des espèces thermophiles non représentatives des zones humides de l'aire d'étude à l'exception de la Couleuvre helvétique.

Les habitats présents au sein de l'aire d'étude possèdent un bon état de conservation pour le groupe des reptiles

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

SYNTHESE GLOBALE DES REPTILES		
Amphibiens	Nombre d'espèces	3
	Représentativité régionale	37 %
	Éléments contextuels	<ul style="list-style-type: none"> Localisation des espèces sur l'ensemble de l'aire d'étude. L'Orvet fragile privilégiera les boisements alluviaux, tandis que le Lézard des murailles se rencontrera au niveau des lisières et écotones et pour finir la Couleuvre helvétique pourra être observée au sein des zones humides
Espèces protégées observées	<ul style="list-style-type: none"> Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>) 	
Espèces protégées potentielle	<ul style="list-style-type: none"> Couleuvre à collier (<i>Natrix natrix</i>) Orvet fragile (<i>Anguis fragilis</i>) 	

ENJEUX POUR LES REPTILES		
Ordre	Espèces patrimoniales	Enjeu de conservation
Reptiles observés	Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	Faible
Reptiles potentiels	Couleuvre à collier (<i>Natrix natrix</i>)	Potentiellement faible
	Orvet fragile (<i>Anguis fragilis</i>)	Potentiellement faible

2.5 Les oiseaux en période de reproduction

2.5.1 Données bibliographiques

L'analyse bibliographique a été réalisée à partir des fiches ZNIEFF des sites présents sur l'aire d'étude élargie ainsi qu'à partir des bases de données régionales et nationales INPN et Picardie Nature (données supérieures à 2014). Cette analyse bibliographique a mis en évidence 92 espèces d'oiseaux sur la commune de Clermont. Parmi ces espèces, 52 bénéficient d'un statut de protection à l'échelle nationale.

Tableau 23 : Liste des espèces remarquables recensées sur l'aire d'étude élargie au travers de la bibliographie

Nom latin de l'espèce	Nom vernaculaire	Statut réglementaire européen	Statut réglementaire national	Liste rouge France	Liste rouge région Picardie	Nidification
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet		PR	LC	LC	Certaine

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Nom latin de l'espèce	Nom vernaculaire	Statut réglementaire européen	Statut réglementaire national	Liste rouge France	Liste rouge région Picardie	Nidification
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux		PR	LC	LC	Probable
<i>Motacilla alba alba</i>	Bergeronnette grise		PR	LC	LC	Probable
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	DOI	PR	LC	NT	Possible
<i>Pyrrhula pyrrula</i>	Bouvreuil pivoine		PR	VU	LC	Probable
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune		PR	VU	LC	Probable
<i>Emberiza cirrus</i>	Bruant zizi		PR	LC	VU	Possible
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable		PR	LC	LC	Certaine
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant		PR	VU	LC	Probable
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours		PR	LC	LC	Probable
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris		PR	LC	LC	Probable
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe		PR	LC	LC	Probable
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		PR	NT	LC	Probable
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		PR	LC	LC	Certaine
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde		PR	LC	LC	Possible
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins		PR	NT	LC	Probable
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette		PR	LC	LC	Certaine
<i>Muscapa striata</i>	Gobemouche gris		PR	NT	LC	Probable
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran		PR	LC	LC	
<i>Casmerodius albus</i>	Grande Aigrette	DOI	PR	NT	NE	
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins		PR	LC	LC	Certaine
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux		PR	LC	LC	Possible
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré		PR	LC	LC	
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre		PR	NT	LC	Certaine
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique		PR	NT	LC	Certaine
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse		PR	VU	LC	Probable
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur	DOI	PR	VU	LC	Probable
<i>Apus apus</i>	Martinet noir		PR	LC	LC	Certaine
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue		PR	LC	LC	Certaine
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue		PR	LC	LC	Certaine
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière		PR	LC	LC	Certaine
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée		PR	LC	LC	Certaine
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique		PR	LC	LC	Certaine

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Nom latin de l'espèce	Nom vernaculaire	Statut réglementaire européen	Statut réglementaire national	Liste rouge France	Liste rouge région Picardie	Nidification
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse		PR	LC	LC	
<i>Anser anser</i>	Oie cendré			VU	NA	
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche		PR	LC	LC	Certaine
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette		PR	VU	LC	Probable
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	DOI	PR	LC	LC	Probable
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	DOI	PR	LC	LC	Probable
<i>Picus viridis</i>	Pic vert		PR	LC	LC	Certaine
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres		PR	LC	LC	Certaine
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres		PR	LC	LC	Possible
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot fitis		PR	NT	LC	Possible
<i>Phylliscopeus collybita</i>	Pouillot véloce		PR	LC	LC	Certaine
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau		PR	LC	LC	Certaine
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé		PR	LC	LC	Probable
<i>Eithacus rubecula</i>	Rougegorge familier		PR	LC	LC	Certaine
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc		PR	LC	LC	Probable
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir		PR	LC	LC	Certaine
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini		PR	VU	LC	Probable
<i>Sitta europea</i>	Sitelle torchepot		PR	LC	LC	Certaine
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois			VU	LC	Possible
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon		PR	LC	LC	Certaine
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe		PR	VU	LC	Probable

2.5.2 Espèces recensées sur l'aire d'étude

L'expertise de terrain des oiseaux a été menée en 2018 sur l'aire d'étude et ses abords en période de reproduction. Les investigations ont été ciblées sur l'ensemble des milieux naturels présents sur l'aire d'étude. La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre de la présente étude, sur l'analyse de la bibliographie et sur une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels de l'aire d'étude.

Diversité spécifique en période de reproduction

Sur l'ensemble de l'aire d'étude, 43 espèces d'oiseaux ont été observées en période de reproduction dont 39 nicheuses (possibles, probables et certaines). On notera également que parmi les 15 espèces patrimoniales issues de la bibliographie et pouvant nicher sur ou aux abords immédiats (à l'exception de l'Oie cendré et de la Grande Aigrette) de l'aire d'étude, 10 n'ont pas été observées ou entendues en 2018-2019 (Bondrée apivore, Bruant zizi, Bruant jaune, Faucon crécerelle, Hirondelle de fenêtre, Linotte mélodieuse, Pouillot fitis, Gobemouche gris, Serin cini, Tourterelle des bois).

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

- 53 espèces d'oiseaux (observées et potentielles) en période de nidification, soit environ 29 % de la diversité de ce groupe dans le département de l'Oise (source INPN)

Espèces protégées

La plupart des espèces (46) observées ou potentielles sur l'aire d'étude sont protégées en France. Parmi les 46 espèces protégées, 41 sont considérées comme nicheuses sur l'aire d'étude.

Tableau 24 : Espèces protégées d'oiseaux recensées et considérées comme nicheuses sur le site

Nom français	Nom scientifique	Nom français	Nom scientifique	Statuts réglementaires
Cortège des milieux arborés				
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 29 octobre 2009, article 3) Une espèce protégée en Europe (Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Annexe I) – la Bondrée apivore
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Pic vert, Pivert	<i>Picus viridis</i>	
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Gobemouche gris	<i>Musicapa striata</i>	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnuculus</i>	
Cortège des milieux semi-ouverts et arbustifs				
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 29 octobre 2009, article 3)
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	
Cortège des milieux humides				

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Nom français	Nom scientifique	Nom français	Nom scientifique	Statuts réglementaires
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 29 octobre 2009, article 3) Une espèce protégée en Europe (Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Annexe I) – Martin pêcheur
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>			
Cortège des milieux anthropique				
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 29 octobre 2009, article 3)

Tableau 25 : Liste des autres espèces protégées d'oiseaux observées en halte, en transit et/ou en gagnage sur le site

Nom français	Nom scientifique	Nom français	Nom scientifique
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Martinet noir	<i>Apus apus</i>
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>		



3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes



Figure 10 : Oiseaux (Bouvreuil pivoine, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Verdier d'Europe, Pouillot fitis et Serin cini (hors site)) au niveau du site Source : Biotope, 2018-2019

Droit européen

La directive européenne 2009/147/CE du 20 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, ou directive « Oiseaux », vise à protéger, gérer et réguler toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire de l'Union européenne.

L'annexe I de la directive européenne 2009/147/CE, dite directive « Oiseaux », liste les espèces d'oiseaux d'intérêt européen dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale au sein du réseau européen NATURA 2000.

Droit français

Pour les espèces d'oiseaux dont la liste est fixée à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 (NOR : DEVN0914202A) :

« I. — Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

— la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;

— la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;

— la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. — Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. [...] »

A titre d'informations, 7 autres espèces sont chassables (espèces gibiers - cf. arrêté ministériel du 26 juin 1987, modifié) ou régulables (espèces nuisibles - cf. article R. 427-6 du code de l'environnement et arrêté ministériel du 02 août 2012, NOR : DEVL1227528A).

Espèces rares ou menacées

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Dans le cadre de cette expertise effectuée en 2018, 6 espèces nicheuses patrimoniales ont été inventoriées sur et à proximité immédiate de l'aire d'étude (statut défavorable en Europe et/ou en France et/ou en région Picardie) (Bouvreuil pivoine, Fauvette des jardins, le Chardonneret élégant, le Pic épeichette, le Martin-pêcheur d'Europe et le Verdier d'Europe). Une espèce patrimoniale a été observée en halte ou en chasse au sein de l'aire d'étude (Hirondelle rustique). Cette dernière niche probablement sous les toits des maisons localisées à proximité du site.

On notera également que la bibliographie signale la présence, sur les communes concernées par l'aire d'étude, de 9 espèces supplémentaires susceptible de nicher (Bondrée apivore, Bruant zizi, Bruant jaune, Faucon crécerelle, Linotte mélodieuse, Pouillot fitis, Gobemouche gris, Serin cini, Tourterelle des bois) dont une espèce niche probablement sous les toits des maisons localisées à proximité du site (Hirondelle de fenêtre).

Ces différentes espèces sont toutes considérées comme « quasi-menacées » voire « menacées » sur la Liste Rouge des espèces menacées en France. Au niveau régional, une espèce est considérée comme « quasi-menacée » (Bondrée apivore) et une autre est « vulnérable » (Bruant zizi).

Tableau 26 : Espèces rares et/ou menacées d'oiseaux nicheurs recensées en 2018-2019 sur le site

Nom français	Nom scientifique	Localisation	Dét. ZNIEFF	Statuts de rareté	Valeur patrimoniale
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	1 mâle chanteur entendu au sein du boisement alluvial		Espèce non menacée en Europe Espèce vulnérable en France et non menacée en Picardie	Moyen
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	3 couples observés sur l'aire d'étude dont 2 couples en transit local au niveau des zones buissonnantes et/ou des jardins partagés		Espèce non menacée en Europe Espèce vulnérable en France et non menacée en Picardie	Moyen
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	3 individus en transit ou en chasse au-dessus du cours d'eau La Brèche. Espèce nichant probablement au niveau des berges du cours d'eau.	X	Espèce vulnérable en Europe Espèce vulnérable en France et non menacée en Picardie	Moyen
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	1 mâle chanteur entendu au sein du boisement alluvial		Espèce non menacée en Europe Espèce vulnérable en France et non menacée en Picardie	Moyen
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	4 mâles chanteurs entendus au sein du boisement alluvial et au sein des zones semi-ouvertes de l'aire d'étude		Espèce non menacée en Europe Espèce vulnérable en France et non menacée en Picardie	Moyen
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	1 mâle chanteur entendu au sein d'une haie arbustive localisée au sein des jardins partagés		Espèce quasi-menacée en France et non menacée en Picardie	Faible

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Nom français	Nom scientifique	Localisation	Dét. ZNIEFF	Statuts de rareté	Valeur patrimoniale
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	7 individus observés en chasse au-dessus du marais et des zones ouvertes à l'est. Espèce nichant à proximité du site		Espèce quasi-menacée en France et non menacée en Picardie	Faible

Tableau 27 : Espèces rares et/ou menacées d'oiseaux nicheurs recensées dans la bibliographie sur les communes où se situent le site

Nom français	Nom scientifique	Localisation	Dét. ZNIEFF	Statuts de rareté	Valeur patrimoniale
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	Non observée mais possiblement nicheur sur le site	X	Espèce non menacée en France et vulnérable en Picardie	Fort
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Non observée mais possiblement nicheur sur le site		Espèce vulnérable en France et non menacée en Picardie	Moyen
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Non observée mais possiblement nicheur sur le site		Espèce vulnérable en France et non menacée en Picardie	Moyen
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Non observée mais possiblement nicheur sur le site		Espèce vulnérable en France et non menacée en Picardie	Moyen
Tourterelle des bois	<i>streptopelia turtur</i>	Non observée mais possiblement nicheur sur le site		Espèce vulnérable en France et non menacée en Picardie	Moyen
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Non observée mais possiblement nicheur sur le site	X	Espèce non menacée en France et quasi-menacée en Picardie	Faible
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnuculus</i>	Non observée mais possiblement nicheur sur le site		Espèce quasi-menacée en France et non menacée en Picardie	Faible
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Non observée mais possiblement		Espèce quasi-menacée en France et non menacée en Picardie	Faible

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Nom français	Nom scientifique	Localisation	Dét. ZNIEFF	Statuts de rareté	Valeur patrimoniale
		nicheur sur le site			
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Non observée mais possiblement nicheur sur le site		Espèce quasi-menacée en France et non menacée en Picardie	Faible
Gobemouche gris	<i>Musicapa striata</i>	Non observée mais possiblement nicheur sur le site		Espèce quasi-menacée en France et non menacée en Picardie	Faible

✓ Brève description de l'écologie des espèces patrimoniales :

Pic épeichette : Pic fréquentant les bois, les bosquets de feuillus ainsi que les parcs, jardins et vergers, mais il évite les massifs de conifères. Il affectionne aussi les bords des cours d'eau où il trouve des bois tendres (peuplier, saule et aulne) faciles à forer.

Bouvreuil pivoine : Espèce caractéristique des milieux boisés et forestiers regroupant des forêts mixtes, les parcs touffus, les parcs et jardins arborés. Le nid est situé à mi-hauteur au sein d'un buisson ou au sein d'un arbre. La période de reproduction s'étale d'avril à juillet.

Chardonneret élégant : Oiseau assez éclectique fréquentant parcs urbains, jardins, vergers, haies, lisière des bosquets et des ripisylves. La période de reproduction s'étale d'avril à septembre. Cette espèce est sédentaire et migratrice partielle et pourrait nicher sur la zone au niveau des zones abordées et buissonnantes des jardins et parcs.

Verdier d'Europe : Oiseau assez éclectique fréquentant parcs urbains, jardins, vergers, haies, lisière des bosquets et des ripisylves. Cette espèce construit son nid au sein des arbres ou des buissons. La période de reproduction s'étale de mars à août.

Faucon crécerelle : Oiseau assez ubiquiste fréquentant les bosquets, les lisières forestières, les bocages, les grandes cultures, et même les milieux urbains (bâtiments, pilonnes électriques). La période de reproduction s'étale de mars à juillet.

Fauvette des jardins : Espèce caractéristique des milieux boisés et forestiers regroupant les bois à clairières, les coupes forestières, les parcs et jardins arborés à sous-bois touffus. Le nid est situé à mi-hauteur au sein d'un buisson ou au sein d'herbes drues. La période de reproduction s'étale d'avril à août.

Hirondelle de fenêtre : Espèce caractéristique des milieux rocheux et anthropiques tels que des falaises, des bâtiments au sein de petites agglomérations et villages. Cette espèce niche en colonie et construit son nid clos en argile sous les avancées de toit, contre les murs de maison et sous les arches des ponts. La période de reproduction s'étale de mai à septembre.

Hirondelle rustique : Espèce caractéristique des milieux ruraux, des campagnes, des fermes, des villages et petites villes. Cette espèce niche en colonie et construit son nid en cuvette d'argile renforcée de matière végétale sous les plafonds des granges, des étables, sous les ponts et le toit des maisons. La période de reproduction s'étale d'avril à septembre.

Linotte mélodieuse : Espèce associée aux zones buissonneuses et semi-ouvertes regroupant les friches arbustives, les massifs arbustifs et les haies bocagères. Cette espèce niche dans des

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

buissons et chasse au sein des zones ouvertes (chemins agricoles, friches...). La période de reproduction s'étale d'avril à août

Pouillot fitis : Espèce caractéristique d'une mosaïque de milieux ouverts et de zones arbustives regroupant des haies avec quelques hauts arbres ou buissons et des bosquets. La période de reproduction s'étale d'avril à septembre.

Serin cini : Espèce affectionnant les endroits semi-ouverts, pourvus à la fois d'arbres et arbustes, feuillus et/ou résineux, dans lesquels il peut nidifier, et d'espaces dégagés riches en plantes herbacées où il peut se nourrir. La période de reproduction s'étale d'avril à août

Bondrée apivore : Espèce liée aux milieux forestiers regroupant les forêts de feuillus et les forêts mixtes au sous-bois clairs et comprenant des coupes forestières (lisières, clairières, bocage...)

Tourterelle des bois : Espèce associée aux zones buissonneuses et semi-ouvertes regroupant les haies arbustives bocagères, les massifs arbustifs et les lisières étagées.

Bruant zizi : Espèce associée aux zones buissonneuses et semi-ouvertes regroupant les landes arbustives, les pelouses et friches arbustives et les haies

Gobemouche gris : Espèce appréciant les forêts de feuillus aux sous-bois clairs et peu denses mais également des grands parcs arborés

Martin-pêcheur d'Europe : Espèce caractéristique des milieux humides et notamment des cours d'eau et pièces d'eau aux berges suffisamment pentues et meubles pour pouvoir construire son nid

Bruant jaune : Espèce associée aux zones buissonneuses et semi-ouvertes regroupant les haies bocagères et les lisières de boisement (bosquets, massifs boisés...)

2.5.3 Description des cortèges d'espèces

Oiseaux nicheurs des milieux arborés et arbustifs

Au sein de l'aire d'étude, les boisements alluviaux recouvrent la quasi-totalité du site. On notera la présence d'une parcelle nouvellement défrichée à l'est du marais de Clermont et au nord des jardins partagés.

On retrouve la plus grande diversité d'espèces d'oiseaux dans ces types de milieux. Notamment sein de boisements diversifiés comprenant des coupes forestières, des cours d'eau, des zones humides, des arbres morts et des allées forestières ouvertes.

La plupart des espèces observées, associées à ce type de milieu, restent communes pour la région et ne présentent pas de menaces particulières en Europe, en France et en Picardie. Seuls le Verdier d'Europe, le Bouvreuil pivoine, le Pic épeichette, la Bondrée apivore, le Faucon crécerelle, le Gobemouche gris et la Fauvette des jardins observés en 2018-2019, méritent une attention particulière.

Oiseaux nicheurs des milieux humides

Au sein de l'aire d'étude, les milieux humides recouvrent une grande partie de l'aire d'étude puisque cette dernière est située sur un marais. La zone rassemble de nombreux habitats

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

favorables aux oiseaux pour la reproduction, l'alimentation et le repos (roselière, cours d'eau, marais, prairies humides, mares forestières...).

On remarque une faible diversité d'espèces d'oiseaux dans ces types de milieux. Les roselières accueillent la Rousserolle effarvatte, les berges de La Brèche hébergent la Bergeronnette grise et la Bergeronnette des ruisseaux. De même, cette rivière accueille le Martin-pêcheur pour la chasse et la nidification. Le marais dispose de zones en eau ouvertes favorables aux haltes alimentaires du Chevalier culblanc et à la nidification du Canard colvert. La roselière ne semble pas assez fonctionnelle pour accueillir des espèces patrimoniales.

La plupart des espèces observées, associées à ce type de milieu, restent communes pour la région et ne présentent pas de menaces particulières en Europe, en France et en Picardie. Seul le Martin-pêcheur, qui a été observé en 2018-2019, mérite une attention particulière.

Oiseaux nicheurs des milieux buissonnants et semi-ouverts

Au sein de l'aire d'étude, les milieux buissonnants et semi-ouverts sont peu représentés. La zone rassemble quelques habitats arbustifs au niveau du marais notamment au sein de la roselière (saulaie). De même, des haies et massifs arbustifs sont présents au niveau des jardins partagés et au niveau de la zone à l'est au niveau du nouveau parking dédié aux gens du voyage.

On retrouve une certaine diversité d'espèces d'oiseaux dans ces types de milieu. Les haies et buissons accueillent des espèces comme la Linotte mélodieuse, le Chardonneret élégant, le Bruant jaune, le Pouillot fitis, la Tourterelle des bois ; la Fauvette grisette....

La plupart des espèces observées, associées à ce type de milieu, sont quasi-menacées ou menacées en France et/ou en région de Picardie. Ces espèces sont les suivantes : la Linotte mélodieuse, le Chardonneret élégant, le Bruant jaune, le Bruant zizi, le Pouillot fitis, la Tourterelle des bois et le Serin cini.

Oiseaux nicheurs des milieux anthropiques

Au sein de l'aire d'étude, les milieux anthropiques sont peu représentés. Ces habitats sont essentiellement localisés au niveau des jardins partagés et des quelques habitations associées et également au niveau du nouveau parking situé à l'est de la zone.

On note une faible diversité d'espèces d'oiseaux dans ces types de milieux. Les jardins et parcs accueillent quelques espèces communes en alimentation tels que l'Etourneau sansonnet, la Pie bavarde, le Merle noir, le Pigeon ramier ou encore le Moineau domestique. Les bâtiments et plus précisément les toits des maisons hébergent le Moineau domestique, le Martinet noir, le Rougequeue noir et les hirondelles en nidification. Ces espèces se nourrissent et chassent au sein des milieux ouverts et au-dessus des zones humides localisés à proximité de leur site de reproduction.

La plupart des espèces observées, associées à ce type de milieu, sont communes et ne représentent pas de menaces particulières en France et/ou en région de Picardie. Néanmoins, quelques espèces sont quasi-menacées en France. Ces espèces sont les suivantes : l'Hirondelle rustique et l'Hirondelle de fenêtre.

2.5.4 Oiseaux exotiques

Aucune espèce exotique envahissante observée au sein de l'aire d'étude. La bibliographie mentionne la présence de 2 espèces exotiques envahissantes sur la zone : la Bernache du Canada (*Branta canadensis*) et la Perruche à collier (*Psittacula krameri*).

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

2.5.5 Synthèse de l'expertise des oiseaux en période de reproduction

A l'issue des prospections de terrain réalisées en 2018-2019 sur l'aire d'étude, 53 espèces ont été inventoriées en période de nidification des oiseaux. Sur l'ensemble de ces espèces, 48 sont nicheuses possibles, probables et certaines sur ou aux abords immédiats du site. La majorité d'entre elles sont associées au cortège des milieux arborés et arbustifs. Les cortèges des milieux humides et anthropiques sont, d'une manière générale, peu représentés.

7 espèces remarquables (Bouvreuil pivoine, Chardonneret élégant, Fauvette des jardins, Verdier d'Europe, Pic épeichette, Martin-pêcheur, Hirondelle rustique.), observée en 2018-2019, ont été identifiées sur ou aux abords du site ; elles sont toutes associées à différents cortèges.

La bibliographie signale, par ailleurs, 10 espèces patrimoniales (Bondrée apivore, Bruant zizi, Bruant jaune, Faucon crécerelle, Hirondelle de fenêtre, Linotte mélodieuse, Pouillot fitis, Gobemouche gris, Serin cini, Tourterelle des bois).

Au regard des espèces fréquentant l'aire d'étude, l'enjeu écologique de celle-ci est évalué à moyen pour le groupe des oiseaux.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

SYNTHESE GLOBALE DES OISEAUX NICHEURS		
Oiseaux nicheurs	Nombre d'espèces	53 espèces observées en période de nidification dont 48 nicheuses (possibles, probables et certaines) sur ou à proximité immédiate du site
	Représentativité régionale	29 %
	Éléments contextuels	<ul style="list-style-type: none"> • Prédominance des espèces inféodées au cortège des milieux boisés • L'aire d'étude est en grande partie recouverte par des boisements alluviaux. Ainsi, on retrouve une certaine diversité au sein de ce cortège • Le cortège des milieux semi-ouverts et des milieux humides sont peu représentés sur le site
Espèces protégées observées	<ul style="list-style-type: none"> • 46 espèces protégées dont 41 considérées comme nicheuses 	
Espèces rares/menacées	<ul style="list-style-type: none"> • Pic épeichette (<i>Dendrocopos minor</i>) • Verdier d'Europe (<i>Carduelis chloris</i>) • Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>) • Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>) • Fauvette des jardins (<i>Sylvia borin</i>) • Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>) • Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) • Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) • Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>) • Bruant zizi (<i>Emberiza cirlus</i>) • Faucon crécerelle (<i>Falco tinnuculus</i>) • Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>) • Pouillot fitis (<i>Phylloscopus trochilus</i>) • Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>) • Serin cini (<i>Serinus serinus</i>) • Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>) • Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>) 	

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

ENJEUX POUR LES OISEAUX NICHEURS		
Ordre	Espèces patrimoniales	Enjeu de conservation
Oiseaux nicheurs observés	Pic épeichette (<i>Dendrocopos minor</i>)	Moyen
	Verdier d'Europe (<i>Carduelis chloris</i>)	Moyen
	Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>)	Moyen
	Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	Moyen
	Fauvette des jardins (<i>Sylvia borin</i>)	Faible
	Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	Faible
	Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	Moyen
Oiseaux nicheurs potentiels	Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	Faible
	Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	Moyen
	Bruant zizi (<i>Emberiza cirlus</i>)	Fort
	Faucon crécerelle (<i>Falco tinnuculus</i>)	Faible
	Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>)	Faible
	Pouillot fitis (<i>Phylloscopus trochilus</i>)	Faible
	Gobemouche gris (<i>Muscapa striata</i>)	Faible
	Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)	Moyen
	Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	Moyen
	Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>)	Moyen

2.6 Les mammifères terrestres (hors chauves-souris)

2.6.1 Données bibliographiques

L'analyse bibliographique a été réalisée à partir des fiches ZNIEFF des sites présents sur l'aire d'étude élargie ainsi qu'à partir des bases de données régionales et nationales INPN et Picardie Nature (données supérieures à 2014). Cette analyse bibliographique a mis en

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

évidence 6 espèces de mammifères sur la commune de Clermont. Parmi ces espèces, 2 bénéficient d'un statut de protection à l'échelle nationale.

Tableau 28 : Liste des espèces remarquables de mammifères recensées sur l'aire d'étude élargie au travers de la bibliographie

Nom latin de l'espèce	Nom vernaculaire	Statut réglementaire national	Liste rouge région Picardie	Espèce déterminante ZNIEFF	Espèce à caractère exotique envahissant
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	PR	LC		
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	PR	LC		
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin		LC		X
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot		LC		X
<i>Mus musculus</i>	Souris domestique		LC		
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe		LC		

PR : protégée ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.

2.6.2 Espèces recensées sur l'aire d'étude

L'expertise de terrain des mammifères terrestres a été menée sur l'ensemble de l'aire d'étude. Les investigations ont été ciblées sur les espèces protégées et/ou remarquables susceptibles d'exploiter le site, en lien avec les milieux naturels présents.

La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre de la présente étude, sur l'analyse de la bibliographie et sur une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels de l'aire d'étude.

Richesse en mammifères terrestres

3 espèces de mammifères terrestres ont été recensées en 2018 : Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*), le Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*) et le Sanglier (*Sus scrofa*). Par ailleurs, l'aire d'étude présente des habitats favorables au Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*). Les données bibliographiques mentionnent la présence de 5 espèces supplémentaires sur l'aire d'étude : Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), Ragondin (*Myocastor coypus*), Rat surmulot (*Rattus norvegicus*), Souris domestique (*Mus musculus*), Taupe d'Europe (*Talpa europaea*).

Espèces protégées

2 espèces protégées ont été observées ou sont potentiellement présentes sur l'aire d'étude : Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*).

Tableau 29 : Espèces protégées de mammifères terrestres recensées ou potentielles sur le site

Nom français	Nom scientifique	Localisation	Statuts réglementaires	Statut de conservation
Espèce observée sur l'aire d'étude				

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Nom français	Nom scientifique	Localisation	Statuts réglementaires	Statut de conservation
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Individu observé au niveau du boisement alluvial	Espèce protégée en France (article 2)	Commun en Europe, en France et en Picardie
Espèce potentiellement présente				
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Espèce pouvant être observée sur l'ensemble de l'aire d'étude au sein des boisements, au niveau des jardins partagés et au niveau des lisières.	Espèce protégée en France (article 2)	Commun en Europe, en France et en Picardie

Droit français

Pour les espèces de mammifères dont la liste est fixée à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 (NOR : DEVN0752752A) :

« [...] I. – Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. - Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. [...] »

Espèces rares ou menacées

Aucune espèce considérée comme rare ou menacée en région de Picardie n'a été observée sur l'aire d'étude.

2.6.3 Synthèse de l'expertise des mammifères terrestres

A l'issue des prospections de terrain réalisées en 2018-2019 sur l'aire d'étude, seule 3 espèces de mammifères terrestres ont été inventoriées. La bibliographie mentionne la présence de 5 espèces supplémentaires sur l'aire d'étude.

2 de ces espèces sont protégées en France. Aucune espèce observée ou potentielle présente un intérêt patrimonial fort.

Au regard des espèces fréquentant l'aire d'étude, l'enjeu écologique de la zone est évalué à faible pour ce groupe d'espèces. L'état de conservation des habitats sur l'aire d'étude est évalué à bon pour les mammifères.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

SYNTHESE GLOBALE DES MAMMIFERES		
Mammifères terrestres	Nombre d'espèces	8
	Représentativité régionale	11 %
	Éléments contextuels	<ul style="list-style-type: none"> Localisation des espèces principalement au niveau du boisement alluvial
Espèces protégées observées	<ul style="list-style-type: none"> Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>) 	
Espèces protégées potentielle	<ul style="list-style-type: none"> Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>) 	
Espèces rares/menacées	Néant	

ENJEUX POUR LES MAMMIFERES		
Ordre	Espèces patrimoniales	Enjeu de conservation
Mammifères terrestres observés	Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	Faible
Mammifères terrestres potentiels	Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>)	Potentiellement faible

2.7 Les chauves-souris

L'état initial ne prévoyait pas d'étude spécifique des chauves-souris. Seules sont donc indiquées les données issues de la bibliographie existante.

2.7.1 Données bibliographiques

Outre les espèces signalées dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000 situés à 6 km de l'aire d'étude (Marais de Sacy-le-Grand et Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont-César, cf. supra), l'analyse bibliographique a été réalisée à partir des fiches ZNIEFF des sites présents sur l'aire d'étude élargie ainsi qu'à partir des bases de données régionales et nationales INPN et Picardie Nature (données supérieures à 2014). Cette analyse bibliographique a mis en évidence 1 espèce de chauve-souris sur la commune de Clermont (Source Picardie Nature). Cette espèce bénéficie d'un statut de protection à l'échelle nationale.

Tableau 30 : Liste des espèces remarquables de chauve-souris recensées sur l'aire d'étude élargie au travers de la bibliographie

Nom latin de l'espèce	Nom vernaculaire	Statut réglementaire national	Liste rouge région Picardie	Espèce déterminante ZNIEFF	Espèce à caractère
-----------------------	------------------	-------------------------------	-----------------------------	----------------------------	--------------------

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

exotique envahissant					
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	PR	LC		

PR : protégée ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.

Droit français

Pour les espèces de mammifères dont la liste est fixée à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 (NOR : DEVN0752752A) :

« [...] I. – Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. - Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. [...] »

2.7.2 Synthèse de l'expertise des chauves-souris

Si la bibliographie ne mentionne qu'une seule espèce de chauve-souris sur le territoire de Clermont, cela ne peut refléter la richesse patrimoniale potentiellement présente au sein de l'aire d'étude. En effet, l'aire d'étude est riche en zone de gîte ou terrain de chasse favorables à ces espèces.

L'enjeu écologique de la zone ne peut être évalué pour ce groupe d'espèces. Seule une étude spécifique peut apporter des éléments de réponse.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

2.8 Les mollusques

La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre du présent travail, sur une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels de l'aire d'étude rapprochée et sur la bibliographie récente disponible.

Pour rappel, l'expertise de terrain des mollusques a été menée sur l'aire d'étude rapprochée et a concerné les groupes des gastéropodes (escargots).

2.8.1 Analyse bibliographique

Aucune source bibliographique spécifique récente n'est existante pour ce groupe sur l'aire d'étude. Les seules données disponibles sur la commune de Clermont sont disponibles sur le site de l'INPN et font état de quatre espèces très communes (Grande loche - *Arion rufus*, Escargot des jardins - *Cepaea hortensis*, Escargot petit-gris - *Cornu aspersum* et l'Élégante striée - *Pomatias elegans*).

A noter également la présence d'une espèce de mollusque bivalve à (espèce aquatique) à forte valeur patrimoniale, la Mulette épaisse – *Unio crassus*, mentionnée sur le site de l'INPN.

La bibliographie ne recense pas de mollusques à statut particulier sur l'aire d'étude.

2.8.2 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

L'expertise de terrain des mollusques a été menée sur l'aire d'étude rapprochée et a concerné prioritairement les espèces patrimoniales potentiellement présentes à savoir le Vertigo de Desmoulin (*Vertigo moulinsiana*) et le vertigo étroit (*Vertigo angustior*). Les autres observations ont été réalisées de manière opportuniste.

30 espèces de mollusques « terrestres » (gastéropodes) sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée avec notamment la présence d'une espèce à forte valeur patrimoniale, le Vertigo de Desmoulin.

La richesse malacologique est moyenne (20% de la diversité totale du département de l'Oise) et correspond au contexte humide et forestier dominant observé au sein de l'aire d'étude rapprochée. Les espèces observées sont communes à très communes à l'exception du Vertigo de Desmoulin.

2.8.3 Habitats d'espèces et fonctionnalités des milieux

Les espèces recensées appartiennent à trois cortèges distincts :

- Cortège des espèces des milieux frais et/ou humides (cortège présent principalement dans les milieux humides et les boisements de frênes de l'aire d'étude) ;
- Cortège des espèces des milieux ouverts ou semi-ouverts (friches, pelouses, etc.) souvent associé à la présence d'espèces ubiquistes ;

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

Milieux frais et humides

Les milieux abritant ces espèces correspondent aux habitats humides (cariçaie, jonchaie, roselière, prairies humides etc.) et les boisements frais et/ou humide (boisement de frênes, peupleraies etc.). Au sein de l'aire d'étude quelques habitats ponctuelles sont caractéristiques (cariçaie, roselières) et d'autres sont plus diffus (les boisements de frênes présentes des caractéristiques hygrométriques variables dans le temps et dans l'espace). La partie centrale de l'aire d'étude (entre la N31 au nord et la voie ferrée au sud) présente des caractéristiques de marais sur une large surface (à l'exception des jardins ouvriers) avec la présence d'un réseau de canaux et des secteurs avec de l'eau affleurante.

Milieux ouverts et semi-ouverts

Ces milieux correspondent aux habitats de friches, cultures, prairies, lisières forestières, parcs et jardins, peupleraies sèches etc. Ils sont présents au nord de l'aire d'étude à l'est ainsi qu'à l'ouest. Ces habitats ne présentent qu'un faible intérêt pour la malacofaune notamment du fait de l'influence anthropique qui s'y exerce. La diversité d'espèce y est généralement très faible même si les effectifs observés sont importants. Les espèces observés (l'Escargot des jardins, l'Escargot des haies, l'Escargot petit-gris et le Bouton commun) ne sont pas spécifique aux milieux anthropisés mais disposent d'une capacité d'adaptation (ubiquité) leur permettant de coloniser ces milieux.



Cariçaie inondée dans une clairière partie centrale sud de l'aire d'étude



Boisements humides

Figure 11 : Habitats favorables aux mollusques sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope 2018

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes



Figure 12 : Vertigo de Desmoulins © Biotope 2018

2.8.4 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

L'ensemble des espèces contactées lors des inventaires ou potentiellement présentes sont communes à très communes. Aucune n'est protégée ou ne présente d'enjeu de conservation.

Tableau 31 : Statuts et enjeux écologiques des mollusques remarquables présents dans l'aire d'étude rapprochée

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu écologique
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF		
Espèces patrimoniales et/ou réglementées							
Vertigo de Desmoulins <i>Vertigo moulinsiana</i>	An. II	-	-	-	-	Espèce caractéristique des milieux humides inondés la majeure partie de l'année et pourvus d'une végétation hygrophile (type roselières, cariçaie etc.) Observations de nombreux individus en deux points de l'aire d'étude dans des végétation hygrophiles (carex). Les habitats caractéristiques de l'espèce sont relativement localisés mais des habitats potentiellement favorables (mais moins attractifs) concerne l'ensemble du complexe marécageux présent.	Fort

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes



Hélice cerise

Ambrette amphibie

Vertigo de Desmoulins

Figure 13 : Mollusques présents sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope 2018

2.8.5 Bilan concernant les mollusques et enjeux associés

30 espèces de mollusques (gastéropodes) sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée. Parmi elles, une seule présente un caractère remarquable et un enjeu de conservation.

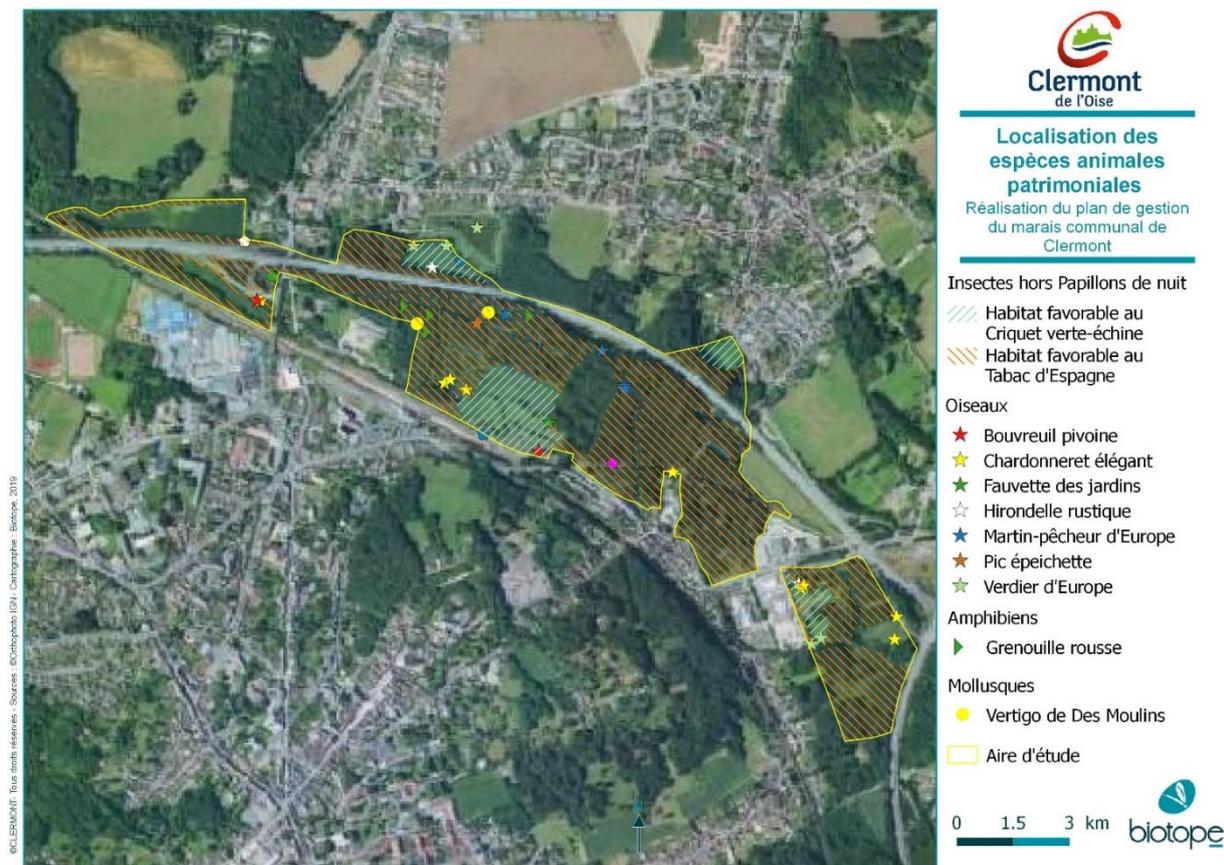
Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 1 espèce est protégée ;
- 1 espèce d'intérêt communautaire ;
- 0 espèce constitue un enjeu écologique très fort ;
- 1 espèce constitue un enjeu écologique fort ;
- 0 espèce constitue un enjeu écologique moyen ;
- 0 espèces constituent un enjeu écologique faible ;
- 0 espèce exotique dont 0 à caractère envahissant.

Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent l'ensemble du complexe humides de la partie centrale englobant les habitats hygrophiles (cariçaies, roselières) et les boisements humides à frênes). Ces habitats abritent et/ou sont potentiellement favorable au Vertigo de Desmoulins.

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu fort pour les mollusques dans sa partie centrale et négligeable sur le reste de l'aire d'étude.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes



3 Synthèse des connaissances naturalistes

Aujourd'hui, le niveau de connaissance concernant le patrimoine naturel du Marais de Clermont peut être considéré comme bon et le site constitue notamment un espace à enjeux fort pour les oiseaux, mais également pour un petit escargot à forte valeur patrimoniale : le Vertigo de Desmoulins.

Les cariçaies, roselières et les boisements de frênes sont des formations végétales supports pour ces groupes d'espèces et il conviendra de maintenir sur site ces habitats.

Toutefois, une réflexion sera également menée pour améliorer l'état de conservation d'autres formations et notamment les annexes en eau (mares forestières, fossés et canaux recouverts par des lentilles, roselière dense asséchée) afin de favoriser l'accueil des amphibiens qui semblent souffrir d'une certaine dégradation de ces habitats.

3 Bilan de l'état des connaissances naturalistes

4 Synthèse des enjeux écologiques et premiers éléments pour la définition des scenarii.

Pour l'heure, et dans le cadre de cette première phase consistant à analyser les enjeux naturalistes du site du Marais de Clermont, les orientations de gestion s'acheminent davantage vers la conservation des formations ouvertes de cariçaies et de roselières encore existantes et le maintien voire l'amélioration de l'état de conservation des boisements alluviaux.

Une réflexion sera menée sur le devenir des peupleraies de culture qui en fonction des potentialités naturalistes, pourraient être reconvertie, au fur et à mesure de leur exploitation, en nouveaux espaces ouverts à hautes herbes, permettant d'accroître l'accueil d'une faune patrimoniale.

Le ou les différents scenarii proposés s'inscriront dans le contexte social et de loisirs du site et à ce titre, une synthèse des différentes activités socio-économiques s'exerçant sur le marais sera effectuée auprès de la commune de Clermont, mais également des différentes structures utilisant ou susceptibles d'utiliser le site.

Enfin, ces orientations de gestion s'inscriront également dans les objectifs du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche.

Il est bien entendu que cet espace ne doit pas être strictement réservé aux naturalistes. La qualité biologique du site est bien présente aujourd'hui dans le cadre de l'exercice des différentes activités.

Les enjeux consistent davantage dans la synergie des différentes activités sportives et de loisirs dans le cadre d'un objectif de préservation de la biodiversité.

La stratégie repose sur :

- Des objectifs de maintien des cariçaies, des roselières et des boisements alluviaux ;
- Une modification des pratiques de gestion concernant les annexes aquatiques ;
- Une restauration, à étudier dans le temps, des boisements de substitution (peupleraies)
- Le développement d'un programme pédagogique sur le site en adéquation avec les différentes activités qui s'exercent sur le marais de Clermont.

4

Stratégie de gestion et objectifs



L'ensemble des résultats sont consignés au sein des atlas cartographiques et des données SIG associées.

1 Orientations de gestion

Les orientations de gestion ont ici une fonction de structuration progressive des objectifs du plan de gestion comparable à la fonction des classiques « objectifs à long terme ».

Leur intérêt est de faciliter la lecture des emboîtements successifs grâce à leur formulation :

- 1- Les **orientations de gestion** se présentent sous la forme (Nom + complément)

Ex. : Préservation du patrimoine naturel et culturel

9 Stratégie de gestion et objectifs

2- Puis chaque orientation sera déclinée en objectif de gestion (Verbe + Complément d'objet).

PRECONISATIONS POUR LES INSECTES	
Lépidoptères	<ul style="list-style-type: none"> • Rouvrir la roselière située au centre de l'aire d'étude (zone asséchée avec la colonisation des héliophytes et des ligneux) • Maintenir des zones de clairières et lisières forestières au sein du boisement alluvial (une large zone du boisement alluvial a déjà été défrichée) • Restauration des allées forestières et des ourlets thermophiles (coupes des arbres, entretien des houpiers, développement d'une strate herbacée sur les chemins forestiers) • Réouverture de quelques mares forestières
Odonates	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir des zones d'eaux courantes ouvertes et fermées (berges boisées et herbacées) • Rouvrir certaines zones du marais afin d'accueillir les espèces appréciant les pièces d'eau stagnantes ensoleillées (une large zone du boisement alluvial a déjà été défrichée) • Réouverture de quelques mares forestières • Curer certaines mares en voie d'eutrophisation • Limiter la propagation des lentilles d'eau
Orthoptères	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les secteurs de cariçaies, de roselières et la pelouse humide pour les espèces d'orthoptères patrimoniales. • Rouvrir la roselière située au centre de l'aire d'étude (zone asséchée avec la colonisation des héliophytes et des ligneux) • Enlever la végétation morte au sol (surplus de matière organique) pour limiter l'eutrophisation de la zone humide

Ex. : Maintenir des milieux ouverts

3- Pour finir, ces objectifs de gestion donnent lieu à un panel d'**opérations** dont le libellé est très précis et introduit une fiche technique (**Fiche action**) et sa cartographie afférente.

Ex. : Prévoir de légers débroussaillments manuels le long des chemins pour entretenir des zones de landes plus ou moins ouvertes (2 à 5 ha maxi concernés)

C'est le plan des opérations, avec la spatialisation des opérations et leur organisation temporelle dans un calendrier qui constituera le programme opérationnel.

1.1 Synthèse des différents volets de l'état initial et facteurs influençant la gestion du site.

En fonction des différents volets naturalistes, et dans l'objectif d'accroître les potentialités d'accueil d'une forte biodiversité, des préconisations de gestion sont proposées. Ils constituent pour l'heure une base pour la réflexion et une stratégie globale d'intervention sur le marais de Clermont.

Ces préconisations sont listées dans les tableaux ci-après.

Tableau 32 : Les insectes

9 Stratégie de gestion et objectifs

Tableau 33 : Les amphibiens

PRECONISATIONS POUR LES AMPHIBIENS

L'aire d'étude est principalement recouverte par des milieux humides et par un ensemble de boisement. Cette large zone semble très favorable aux amphibiens puisque celle-ci rassemble une multitude d'habitats aquatiques (fossés, mares, marais, roselières, canaux, ornières et cours d'eau) permettant la reproduction de plusieurs espèces d'amphibiens.

Cependant, plusieurs habitats semblent peu fonctionnels du fait de leur eutrophisation rapide. En effet, la roselière localisée au centre de l'aire d'étude est très dense et la colonisation par les hélophytes semble asséchée et asphyxier le milieu. De plus, les végétaux morts restent au sol eutrophisant davantage la zone. Ensuite, de nombreux canaux, mares et fossés humides sont recouverts par une épaisse pellicule de lentille d'eau empêchant les rayons du soleil de pénétrer dans l'eau. Les lentilles d'eau tendent également à asphyxier les milieux aquatiques.

Les mesures de gestion et de restauration favorables aux amphibiens sont les suivantes :

- Limiter la densification de la roselière (rouvrir le milieu, curer le fond, retirer les végétaux morts du sol, retirer quelques ligneux) ;
- Limiter la propagation des lentilles d'eau (retirer régulièrement les lentilles d'eau de la surface des pièces d'eau stagnantes (1 à 2 fois par an les premières années)) ;
- Rouvrir quelques mares forestières (limiter le développement de la canopée au-dessus des mares forestières) ;
- Ralentir l'eutrophisation des mares forestières (retirer les débris végétaux accumulés en profondeur, curage, enlever les lentilles d'eau...) ;
- Adoucir les berges des canaux traversant le boisement alluvial d'est en ouest.

Tableau 34 : Les reptiles

9 Stratégie de gestion et objectifs

PRECONISATIONS POUR LES REPTILES

L'aire d'étude est principalement recouverte par des milieux humides et par un ensemble de boisements. Cette large zone semble très favorable aux reptiles puisque celle-ci rassemble une multitude d'habitats aquatiques (fossés, mares, marais, roselières, canaux, ornières et cours d'eau) permettant la reproduction, l'alimentation et la thermorégulation de la Couleuvre helvétique.

D'autre part, le boisement alluvial semble favorable à l'accomplissement du cycle de vie de l'Orvet fragile. Enfin, les zones de lisières et les micro-habitats (murs en pierre, ourlets, talus herbacé, buissons, tas de bois) ensoleillés sont très appréciés par le Lézard des murailles. Ces habitats sont moins fréquents au sein de l'aire d'étude contrairement aux boisements et aux zones humides.

Les mesures de gestion et de restauration favorables aux reptiles sont les suivantes :

- Maintenir des zones de lisières et écotones (restauration des chemins forestiers avec développement d'une strate herbacée pour créer des ourlets thermophiles, ouverture de la canopée au niveau des chemins)
- Zone défrichée très favorable au Lézard des murailles (laisser des zones de senescence au sol)
- Mettre en place des micro-habitats le long des allées forestières (tas de bois ou de pierre)

Tableau 35 : Les oiseaux.

PRECONISATIONS POUR LES OISEAUX

L'aire d'étude est principalement recouverte par des milieux humides et par un ensemble de boisements. Cette large zone semble très favorable aux oiseaux puisque celle-ci rassemble une importante diversité en habitats permettant d'accueillir pour la nidification de nombreux cortèges d'espèces.

Le boisement semble favorable à la reproduction du Pic épeichette qui est une espèce caractéristique des milieux boisés humides. La roselière n'héberge que la Rousserolle effarvatte qui est spécialisée dans ce type de milieu. Ces habitats pourraient également accueillir des espèces patrimoniales comme le Bruant des roseaux, le Phragmite des joncs, la Bouscarle de cetti. Toutefois, la roselière et la saulaie ne semblent pas assez fonctionnelles pour abriter ces espèces. Enfin, les zones de lisières et les milieux buissonnants sont favorables à la reproduction d'espèces patrimoniales comme le Bruant zizi, le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse, le Serin cini... Ces habitats sont moins fréquents au sein de l'aire d'étude contrairement aux boisements et aux zones humides.

Les mesures de gestion et de restauration favorables aux oiseaux sont les suivantes :

- Maintenir des zones de bois mort sur pied pour le Pic épeichette qui apprécie le bois meuble pour faire ses loges.
- Restaurer la roselière (limiter la densification des hélophytes, créer des ouvertures, retirer quelques ligneux, enlever la matière organique présente au sol, restaurer le caractère humide de la roselière (sol asséché))
- Rouvrir quelques mares forestières (limiter le développement de la canopée au-dessus de la mare)
- Maintenir une partie du marais ouverte (parcelle défrichée à l'est) pour favoriser le développement d'une prairie humide favorable à plusieurs espèces d'oiseaux
- Mettre en place quelques zones buissonnantes (lisières forestières étagées et îlots arbustifs) pour les espèces du cortège des milieux semi-ouverts

9 Stratégie de gestion et objectifs

Tableau 36 : Les mollusques.

PRECONISATIONS POUR LES MOLLUSQUES
<p>Les principaux secteurs à enjeux, pour les mollusques, au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent l'ensemble du complexe humides de la partie centrale englobant les habitats hygrophiles (cariçaies, roselières) et les boisements humides à frênes). Ces habitats abritent et/ou sont potentiellement favorable au Vertigo de Desmoulins.</p> <p>Les mesures de gestion et de restauration favorables aux mollusques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Favoriser les secteurs de cariçaies, de roselières et la prairie humide.

PRECONISATIONS POUR LES PAPILLONS DE NUIT
<p>Avec seulement trois espèces patrimoniales (voir fiche ci-dessus) ne reflétant aucune attention particulière et avec un cortège d'autres espèces tout à fait classiques. Il est pourtant important d'entamer une gestion drastique du site du "Marais de Clermont" afin d'accroître ses ressources écologiques. En effet de nombreux sites autour de cette zone, ayant un intérêt nettement supérieur munis de nombreux petits corridors pourraient permettre d'attirer un cortège qualitatif nettement supérieur. La partie boisée du site trop dense ne permet pas d'assurer la prolifération d'une strate herbacée de bonne qualité. Les zones humides devraient être largement remodelées afin de retrouver une ripisylve correcte qui mettrait largement en valeur le site. De nombreux endroits prospectés sont pollués par des décharges sauvages (déchets verts, bidons avec des substances douteuses...). L'ouverture du milieu reste la solution la plus adaptée.</p> <p>Les mesures de gestion et de restauration favorables aux papillons de nuit sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Favoriser les secteurs ouverts• Conserver, voir restaurer l'ensemble des ripisylves.

Tableau 37 : Les papillons de nuit.

9 Stratégie de gestion et objectifs

Enfin, concernant les formations végétales, les facteurs influençant la gestion du site sont synthétisés dans le tableau suivant. Ce tableau constitue un essai de synthèse d'éléments exposés dans la première partie du plan de gestion (état initial). Il résume les principaux facteurs (positifs ou négatifs) pouvant avoir une influence sur la gestion du site (tendances naturelles ou induites par l'homme). Ils sont rappelés ici de manière à expliciter les choix d'opérations qui suivent.

Il est notamment indispensable de connaître la dynamique propre des milieux naturels pour pouvoir envisager leur maîtrise.

Outre les tendances, le tableau aborde les types d'actions envisagées en réponse aux différentes problématiques, ainsi que les priorités d'actions.

Tableau 38 : Facteurs influençant la gestion du site du marais de Clermont

Etat initial	Points positifs	Points négatifs	Actions envisagées
Cours d'eau	Berges généralement bien conservées même si, par endroit, la ripisylve a vraisemblablement été éliminée	Berges souvent reprofilées	Restauration de la ripisylve le long de la Brèche au Nord de la voie rapide le long de la mégaphorbiaie
Scirpaie	Habitat plutôt bien conservé et peu commun en Picardie	Reçoit tous les intrants de la parcelle de maïs	Maintien à minima de l'habitat. Veiller à ce que l'exploitant du champ de maïs ne modifie pas ses pratiques de façon défavorable pour l'habitat (drainage, imperméabilisation).
Roselière	Bon état de conservation bien qu'un peu nitrophile	-	Suivi régulier permettant de s'assurer qu'il n'y a pas d'installation de ligneux. Si oui, débroussaillage orienté vers les ligneux susceptibles de fermer le milieu.

9 Stratégie de gestion et objectifs

Etat initial	Points positifs	Points négatifs	Actions envisagées
Cariçaias	Bon état de conservation	-	Respecter l'habitat lorsque des coupes forestières sont envisagées, celui-ci étant souvent intraforestier
Prairie mésophile de fauche eutrophe	Habitat mésophile contribuant à la diversification des habitats du complexe marécageux	Habitat nitrophile	Envisager une fauche annuelle régulière et tardive de façon à limiter le niveau de trophie et d'éviter une fermeture du milieu à plus ou moins long terme
Friche mésoxérophile	Habitat ouvert favorable aux communautés végétales héliophiles, insectes et reptiles	-	Maintien du milieu ouvert, par une gestion par fauche
Mégaphorbiaie alluviale eutrophe	Bon état de conservation, surface étendue	Excessivement nitrophile par endroit	Zone traversée par un chemin menant au parc située en rive gauche de la Brèche. En conséquence, faire en sorte que les passants ne sortent pas du chemin.
Fourrés arbustifs	-	-	Habitat de très petite taille. Pas d'action envisagée
Aulnaie/frênaie alluviale	Etat de conservation satisfaisant mais pouvant être améliorée	Coupes de bois	Compte tenu de la faible étendue de l'habitat par rapport à la frênaie-érablière, il est souhaitable de limiter la gestion forestière de cette parcelle et de laisser vieillir les arbres
Bois de Frênes	Bon état de conservation général	Forte pression forestière	Privilégier des éclaircies plutôt que des coupes à blanc. Limiter les coupes forestières à des surfaces réduites (1-2 ha) en les espaçant suffisamment dans le temps pour éviter une rupture forestière brutale et de façon à laisser les arbres atteindre une certaine maturité.
Bois de Frênes et d'érables	Bon état de conservation général	Forte pression forestière	Privilégier des éclaircies plutôt que des coupes à blanc. Limiter les coupes forestières à des surfaces réduites (1-2 ha) en les espaçant suffisamment dans le temps pour éviter une rupture forestière brutale et de façon à laisser les arbres atteindre une certaine maturité.
Plantations de Peupliers	La plus grande partie commence à être âgée et la flore de sous-bois tend à se rapprocher de celle des frênaie-érablières	Prend la place des essences locales	Les zones les plus âgées pourront faire l'objet d'une coupe progressive pour permettre à la végétation spontanée de se réinstaller petit à petit.
Bois de Robiniers et d'érables	-	Présence de Robiniers	Tenter de favoriser les érables au détriment des Robiniers en orientant les coupes de bois
Fourrés mésophiles des	Régénération forestière. Procure	Habitat de transition	Maintien d'une formation ouverte ou laisser se régénérer le taillis en formation boisée.

9 Stratégie de gestion et objectifs

Etat initial	Points positifs	Points négatifs	Actions envisagées
coupes et clairières forestières	des abris à la petite faune		
Cultures	Maintien de zones ouvertes	Apports d'intrants dans le milieu naturel	Etudier la possibilité d'une conversion en prairie de fauche
Bassin et roselières à Massettes	Contribue à la diversité des habitats	-	-

9 Stratégie de gestion et objectifs

1.2 La stratégie d'action :

En liaison avec les objectifs définis, la stratégie d'action repose donc sur :

- Des objectifs de conservation et/ou restauration de l'ensemble des milieux ouverts (roselières, cariçaies, mégaphorbiaies, prairies...)
- Le maintien sur site d'une mosaïque de milieux ouverts, semi-ouverts, et fermés ;
- L'amélioration de l'état de conservation des milieux boisés (vieillessement, composition spécifique...)
- La conservation et/ou la restauration des ripisylves
- La conversion des peupleraies en boisements à forte naturalité et/ou localement en formations hygrophiles ouvertes.
- La mise en place d'un réseau de sentiers de découverte du patrimoine écologique du marais de Clermont

Dans un premier temps, la stratégie est, d'une part, de stabiliser les différentes formations végétales ouvertes présentes sur le site et d'optimiser les potentialités d'accueil pour la flore et la faune et, d'autre part, de permettre une maturation des formations boisées. La stratégie repose également sur un potentiel accroissement des surfaces ouvertes.

9 Stratégie de gestion et objectifs

1.3 Points sur la réglementation :

1.3.1 L'autorisation de défrichement

Une circulaire du ministre de l'Agriculture en date du 28 mai 2013 précise de façon détaillée les règles applicables en matière de défrichement suite à la refonte du code forestier, d'une part, et à la réforme de l'étude d'impact et de l'enquête publique, d'autre part. Elle annule et remplace la circulaire du 11 décembre 2003. Le défrichement consiste à mettre fin à la destination forestière d'un terrain, en détruisant son état boisé. La destruction accidentelle ou volontaire du boisement ne fait pas disparaître la destination forestière du terrain, en cas de replantation ou de régénération naturelle (il ne s'agit alors pas de défrichement, mais de déboisement). L'autorisation de défrichement concerne les forêts possédées par un particulier, un agriculteur, une collectivité territoriale ou une autre personne morale.

L'autorisation de défrichement est obligatoire lorsqu'elle peut entraîner :

- La destruction totale des arbres et des souches (coupe rase), avec un changement d'affectation des sols ;
- Le maintien temporaire de l'état boisé, avec suppression de la destination forestière du terrain (installation d'un camping ou d'un golf par exemple).

L'état boisé est une constatation de fait et non de droit, ce ne sont pas les différents classements (cadastre ou documents d'urbanisme) qui l'établissent. Par exemple, le classement en zone urbaine par un Plan local d'urbanisme (PLU) ne fait pas perdre la qualification juridique de forêt. L'autorisation de défrichement est obligatoire pour les particuliers, les collectivités territoriales, les personnes morales. L'État est également soumis à cette réglementation lorsque les terrains à défricher ne lui appartiennent pas. Cependant, sont exemptées d'autorisation, certaines opérations de défrichement réalisées dont, pour le cas du marais de Clermont :

- Les bois de moins de 30 ans.

De plus, l'autorisation de défrichement peut être soumise à étude d'impact ou enquête publique selon des seuils de surfaces défrichées ou perdant la destination forestière des terrains. Le tableau suivant liste ces seuils.

. Tableau 39 : Cas de défrichement soumis à étude d'impact ou enquête publique

Superficie	< 0,5 ha	Entre 0,5 et 9,9 ha	Entre 10 et 24,99 ha	Supérieure ou égale à 25 ha
Étude d'impact (EI)	Non	Au cas-par-cas sur décision de l'Autorité environnementale (AE). À défaut, délivrance d'une attestation indiquant que l'EI n'est pas nécessaire.		Oui
Enquête publique (EP) ou mise à disposition du public (MDP)	Non	Pas d'EP MDP si étude d'impact	EP si étude d'impact	Oui

Pour les surfaces défrichées de 25 ha et plus, l'évaluation environnementale et l'étude d'impact sont systématiques.

9 Stratégie de gestion et objectifs

L'autorisation de défrichement de bois et forêts est subordonnée à l'exécution de certaines conditions dont celles de travaux de boisement ou reboisement ou d'autres travaux sylvicoles d'un montant équivalent. L'article L. 341-6 du code forestier, récemment modifié par la loi d'avenir agricole, prévoit la possibilité d'acquitter ces obligations en versant une indemnité au Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB).

Cette indemnité, qui a un caractère libératoire pour permettre le défrichement de parcelles en bois et forêts, résulte du choix du demandeur de s'acquitter de la compensation de défrichement par un versement à ce fonds plutôt que par une compensation en nature en boisant ou reboisant une surface correspondant à la surface défrichée.

Dorénavant, toute autorisation de défrichement est donc obligatoirement subordonnée à **compensation, qu'il s'agisse de l'exécution de travaux ou de versement d'indemnités. L'Arrêté préfectoral du 14 juillet 2019 fixe les travaux dont doit s'acquitter tout bénéficiaire d'une autorisation tacite de défrichement ainsi que la base de calcul et le montant de l'indemnité équivalente**

Dans l'Oise, le montant est calculé en fonction du coût d'un reboisement et d'une moyenne de la valeur vénale des terres à l'année de la demande d'autorisation par petite région agricole, soit pour le Clermontois **6000 € plus 3280 €** à l'hectare pour le coefficient 1.

1.3.2 La loi biodiversité

Les modifications apportées par l'article 167 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016, dite « Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » visent une meilleure articulation entre code forestier et code de l'environnement afin de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux.

La loi apporte une modification importante concernant les dossiers d'autorisation de défrichement. Elle permet d'introduire des dérogations à la compensation dans le cadre d'autorisations de défrichement pour des motifs environnementaux dans les réserves naturelles, les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux, les sites Natura 2000, les sites classés, les réserves biologiques et les espaces gérés par les Conservatoires d'Espaces Naturels.

Pour l'heure, cet article n'est pas applicable en l'état. Les conditions de ces dérogations doivent être précisées par un décret en Conseil d'Etat. Si toutefois le décret est signé, les communes, au vu de la reconnaissance du site par le dispositif Natura 2000, n'auraient plus à compenser la perte de surface forestière.

Cependant, exceptionnellement, il peut être envisagé sous couvert d'enjeux forts de biodiversité, d'appliquer un régime de dérogation à la compensation. La décision reste du seul ressort de la DDT de l'Oise au regard d'un dossier porté par le CEN Picardie.

1.3.3 Périmètres de protection de captage

Déjà évoqué dans l'état initial du plan de gestion, deux secteurs de captage d'eau sont localisés dans la partie sud de l'aire d'étude aux lieux-dits « les prés au-delà de l'eau » et « le pont de pierre » sur la commune de Clermont.

Dans le périmètre de protection rapproché, toutes les activités régies par la réglementation générale sont précisées par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique. Il est notamment précisé que **le défrichement de parcelles boisées entraînant un changement définitif de vocation à l'occupation du sol est interdit.**

9 Stratégie de gestion et objectifs

1.3.4 Espace paysager

Également évoqué dans l'état initial, une partie non négligeable de territoire d'étude a été classé en Espace paysager dans le cadre de l'élaboration du plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Clermont, approuvé le 16 décembre 2014.

Sur les parcelles concernées, les prescriptions sont les suivantes : *Les secteurs, publics ou privés, constituent des espaces de respiration dans le tissu urbain ou des espaces de transition entre l'habitat et les zones naturelles, et ont un impact paysager important. Les constructions en lien avec l'usage du site et sa mise en valeur sont autorisées à hauteur de 5% de la surface protégée. **Tout abattage d'un arbre doit être compensé par la plantation d'un arbre de même qualité.*** »

2 Orientations générales et objectifs de gestion

Dans le cadre de la réflexion sur les orientations de gestion, les préconisations en faveur de la biodiversité sont donc à corréliser avec la réglementation existante. L'objectif de restaurer des milieux ouverts en lieu et place des peupleraies (les parcelles concernées étant majoritairement classées en bois auprès du service du cadastre, cf. Etat initial) ne peut être, de fait, limiter qu'aux zones hors périmètre rapproché de protection de captage.

Dans les autres secteurs, les contraintes financières, en raison des règles sur les autorisations de défrichement, sont un élément non négligeable dans les choix de gestion.

Projet de création d'un cheminement entre les communes de Clermont et Fitz-James

Un projet de création/renforcement d'un cheminement reliant la commune de Fitz-James à Clermont par le marais est actuellement à l'étude. Dans le cadre de la réflexion sur la gestion du site et dans l'objectif de préservation de la biodiversité, il serait opportun de travailler sur une gestion des sentiers. Un cadre général de recommandations visant la prise des comptes des végétations et des espèces d'une part et la mise en sécurité du public d'autre part, sera proposé.

Le tableau suivant synthétise, pour chaque grande thématique, les orientations et objectifs de gestion et les actions envisagées.

Tableau 40 : Objectifs et actions envisagées.

Orientations de gestion	Objectifs de gestion	Actions envisagées	Fiche action
A – conservation et/ou amélioration du patrimoine naturel en place	Conserver et/ou améliorer l'état de conservation de l'ensemble des milieux ouverts existants (cariçaies, roselières, mégaphorbiaies, prairies).	Mettre en place une gestion conservatoire des formations de roselières et cariçaies	A1
		Affiner la gestion des prairies favorable à un accroissement de la biodiversité	A2
		Mettre en place une gestion conservatoire des petits milieux annexes (mares, lisières...)	A3
	Conserver l'ensemble des boisements (frênaies et aulnaies alluviales) du site et accroître le degré de naturalité.	Conserver les boisements naturels du site et favoriser le développement des aulnaies/frênaies alluviales.	A4
	Convertir les formations de friche en prairie de fauche extensives.	Favoriser par une gestion adaptée l'évolution des friches vers des formations prairiales extensives.	A5
	Améliorer l'état de conservation du réseau hydrographique	Mettre en place des actions spécifiques en concertation avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche.	A6
B – Restaurer la naturalité des formations exogènes	Convertir les peupleraies en boisement naturel et/ou en formations ouvertes	Convertir par plantations ou évolution naturelle	B1
		Restaurer localement des formations prairiales et/ou de roselières	B2
	Etudier la possibilité de conversion des cultures en prairies de fauche	Entreprendre une démarche de concertation avec l'agriculteur	B3

Orientations de gestion	Objectifs de gestion	Actions envisagées	Fiche action
	Ne pas favoriser l'expansion des espèces exotiques invasives	Mettre en place un programme de travaux de gestion des espèces exotiques invasives.	B4
C – Développer un programme d'actions pédagogiques	Faire du marais de Clermont un espace de découverte des milieux naturels	Développer un réseau de sentiers de découverte du patrimoine écologique du marais de Clermont	C1

Enfin, Il est primordial de suivre en permanence la réponse de la végétation, des espèces de flore et de faune à la gestion mise en place et être capable d'ajuster en permanence les itinéraires techniques afin d'atteindre les objectifs fixés. Dans ce cadre une mesure de suivis est nécessaire :

Objectif	Déclinaison	Actions envisagées	Numéro de la mesure
Evaluer l'impact des opérations de gestion sur la faune et la flore ;	Faire un point étape à 5 ans.	Etablir un bilan complet de l'état de conservation des populations de faune et flore patrimoniales et de l'état de conservation des habitats.	SU1



©CLERMONT. Tous droits réservés. Sources : ©Orthophoto IGN - Cartographie : Biotope, 2019



Orientations de gestion

Réalisation du plan de gestion
du marais communal de
Clermont

Orientations

- Maintenir et améliorer les boisements
- Convertir en chênaie/frênaie
- Améliorer l'état de conservation de la prairie
- Conserver et gérer les formations de roselières
- Convertir en prairie de fauche
- Convertir en prairie de fauche et/ou roselière
- Etudier les possibilités d'une conversion en prairie de fauche
- Améliorer l'état de conservation du réseau hydrographique
- Gérer les espèces invasives
- Laisser vieillir
- Non intervention



9 Stratégie de gestion et objectifs

3 Déclinaison des orientations de gestion aux parcelles communales

La stratégie proposée et les orientations de gestion sont positionnées à l'échelle de l'aire d'étude. Cependant, plus de 56 % du territoire est du domaine privé et près de 8 % de la surface du site étudié est en cours d'acquisition par la commune de Clermont.

Il convient alors de prioriser les choix de gestion sur les parcelles communales, la maîtrise foncière facilitant les différentes orientations proposées.

Sur les parcelles privées, un travail d'information et de concertation devra être dans un premier temps entrepris.

Les cartes suivantes présentent les orientations de gestion déclinées au sein des parcelles de la commune de Clermont, de Fitz-James et de la Communauté de communes du Clermontois.

Cas de la parcelle AB 27

La parcelle est aujourd'hui occupée par un ensemble de fourrés arbustifs plus ou moins ouverts, mais déclarée en bois auprès du service du cadastre.

Cette surface constitue la dernière zone ouverte favorable à l'expression d'un ensemble de milieux herbacés diversifiés, support de biodiversité.

Dans ce cadre des travaux d'ouverture et la mise en place d'une gestion conservatoire est préconisée, mais dont les conséquences seraient d'officialiser le changement d'orientation de la parcelle.

Comme évoqué dans le chapitre 1.3 : Points sur la réglementation, ces travaux seraient subordonnés à une demande d'autorisation de défrichement et par voie de conséquence au versement d'une indemnité compensatoire.

Ces changements porteraient sur une surface d'1,24 ha, voir carte suivante localisant la parcelle AB27.



Parcelle AB27

L'objectif de maintien d'une zone ouverte constitue un premier scénario, en l'absence de dossier d'autorisation de défrichement, l'objectif serait dès lors la reconstitution d'une formation boisée soit par plantation, soit par évolution naturelle.

9 Stratégie de gestion et objectifs

Clermont de L'Oise
Septembre 2020



Orientations de gestion sur les parcelles communales de la Communauté de communes du Clermontois

Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont

Orientations

■ Maintenir et améliorer les boisements

□ Aire d'étude



5

Programme d'actions

9 Programme d'actions

1 Programme d'actions

N.B : *Actions développées : actions jugées comme prioritaires pour la mise en œuvre du plan de gestion.*

Les fiches actions constituent l'outil du gestionnaire qui permettra à la commune de Clermont de mettre en œuvre les actions proposées dans ce plan de gestion. Elles comportent les rubriques suivantes :

- La description des actions ;
- Le secteur concerné ;
- Les objectifs concernés ;
- Les détails techniques ;
- Les moyens à mettre en œuvre ;
- Le protocole de suivi ou l'entretien à réaliser selon le cas ;
- Le calendrier de phasage ;
- Une estimation des coûts
- Les intervenants.

Une carte et/ou un schéma sont susceptibles d'accompagner les fiches actions pour permettre de localiser précisément les secteurs d'intervention.

Estimation des coûts de gestion

Les coûts de gestion indiqués dans les fiches actions sont des coûts moyens estimés à partir des retours d'expériences de gestion. Ils s'entendent bruts et hors frais de mission, pour des travaux de mise en œuvre par un prestataire de service

Les coûts de plantations indiqués dans la fiche B1 sont des coûts moyens pratiqués par l'Office National des Forêts.

Les coûts induits à la reconstitution des zones boisées sont liés aux différents itinéraires techniques.

La reconstitution par évolution naturelle n'entraîne pas de coûts pendant les 5 premières années, du fait du choix d'une régénération naturelle spontanée des essences forestières. A l'issue de cette première période, un diagnostic sera établi qui fixera le programme des différents travaux forestiers à entreprendre pour accompagner la reconstitution des boisements. Ces travaux peuvent être de différentes natures : dégagements, entretiens, plantations d'enrichissement. Une évaluation précise des coûts sera établie et proposée aux communes concernées.

La reconstitution par plantation suppose au préalable une localisation et une délimitation précise sur le terrain (Points GPS). Dans le cadre d'un objectif de boisement à vocation paysagère et d'accueil du public, les coûts de reboisement seront donc liés au choix des essences feuillues. Les coûts sont évalués entre 8000 et 15 000 €/ha et comprennent l'ensemble des travaux nécessaires à la reconstitution des boisements par plantation.

9 Programme d'actions

1.1 Point méthodologique pour la définition de certaines mesures

Dans le cadre de la réflexion sur certaines mesures, une réunion de terrain a été organisée.

Le tableau ci-après présente ces différentes réunions.

Tableau 41 : Présentation des réunions et ateliers d'établissement des mesures

Thématique	Date	Problématiques abordées	Participants
Réunion sur le terrain : Réflexion sur la compatibilité des actions avec les objectifs du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche.	08/01/2020	<ul style="list-style-type: none"> Points sur la réglementation Réflexion sur la gestion globale du site Parcours d'une majorité du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> SMBVB Commune de Clermont APPMA Le Scion

2 Actions détaillées

2.1 Les fiches actions

9 Programme d'actions

Fiche A1		Mettre en place une gestion conservatoire des formations de roselières et cariçaies.				
Description et justification de l'action		Localisation/Illustration				
<p>Ces formations herbacées hautes sont dominées par le Roseau commun, le Scirpe ou les grandes Laïches. Elles sont liées à des phénomènes d'engorgement de surface des sols, mais s'apparente davantage à des formations de déprise sur sols frais.</p> <p>En l'absence d'entretien, les espèces arbustives se développent et menacent à moyen terme l'existence de ces formations, support d'une forte biodiversité. Cependant, la dynamique de colonisation est relativement plus lente que pour les friches.</p> <p>L'action A1 vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir sur site l'ensemble des roselières et cariçaies Empêcher la fermeture des formations ouvertes. 		 <p><i>Localisation des roselières et cariçaies © BIOTOPE</i></p>				
Détails techniques des interventions		Intervenants et partenaires potentiels				
<p>Se reporter à la carte page 36 pour la localisation précise des secteurs.</p> <p>Dans le cadre d'une possible convention de gestion avec le CEN Picardie ou à mettre en œuvre par les services techniques de la commune.</p> <ul style="list-style-type: none"> Fauche ou broyage de la formation en fin d'été (fin août/septembre) (attendre une bonne portance des sols) tous les 3 ans. <p>La fauche ou broyage se fait préférentiellement avec exportation.</p>		 <p><i>Roselière © Biotope</i></p> <p>Partenaires potentiels : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie Services techniques de Clermont</p>				
Echéancier / Calendrier						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A1	Fauche ou Broyage des formations			Fauche ou Broyage des formations		
Suivi / Indicateur						
<ul style="list-style-type: none"> Etat de conservation des roselières et cariçaies (mesure SU1) 						
Eléments de coût chiffré par ha et par an (TTC)						
Broyage en fin d'été	Parcelles communales	2000 €/ha x 1,41 ha = 2820 €				
	Autres parcelles	2000 €/ha x 0,33 ha = 660 €				
Actions à coordonner avec...						

9 Programme d'actions

Fiche A2 Affiner la gestion des prairies favorables à un accroissement de la biodiversité.						
Description et justification de l'action			Localisation/Illustration			
<p>Les prairies strictement fauchées présentent une forte diversité spécifique et une structure adaptée au cortège faunistique caractéristique de ces systèmes. Une gestion extensive (dates de fauche tardive, absence de fertilisation) est le garant du maintien de la formation en bon état de conservation.</p> <p>L'objectif premier est de développer des modèles prairiaux dominés par des cortèges floristiques les plus sensibles au pâturage.</p> <p>L'action A2 vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la valeur patrimoniale des prairies de fauche mésophiles • Gérer la majorité des prairies par la fauche stricte. 			 <p><i>Localisation des prairies © BIOTOPE</i></p>			
Détails techniques des interventions			Intervenants et partenaires potentiels			
<p>Se reporter à la carte page 36 pour la localisation précise des secteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur l'ensemble des parcelles concernées, fauche avec exportation au 15 juillet (Limite maximum fin juillet). • Absence totale d'amendement et de fertilisant. • Pas de déprimaire sur les parcelles concernées. <p>La date de fauche au 15 juillet est une date indicative, pouvant être modifiée en fonction des aléas climatiques annuels. Elle doit cependant être réalisée après le 10 juillet.</p> <p>Le pâturage des parcelles peut être exceptionnellement autorisée en cas de sécheresse particulière et d'absence de fourrage.</p>			 <p><i>Prairie © Biotope</i></p> <p>Partenaires potentiels : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie Services techniques de Clermont et/ou de Fitz-James</p>			
Echéancier / Calendrier						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A2	Fauche au 15 Juillet	Fauche au 15 Juillet	Fauche au 15 Juillet	Fauche au 15 Juillet	Fauche au 15 Juillet	Fauche au 15 Juillet
Suivi / Indicateur						
<ul style="list-style-type: none"> • Etat de conservation des prairies (mesure SU1) 						
Eléments de coût chiffré par ha et par an (TTC)						
Fauche mécanique avec exportation	Parcelles communales		400 €/ha x 0,7 ha = 280 €			
Actions à coordonner avec...						

9 Programme d'actions

Fiche A3		Mettre en place une gestion conservatoire des petits milieux annexes (mares, lisières...)				
<p>Description et justification de l'action</p> <p>Les mares sont d'importants réservoirs de biodiversité liés à l'étagement de la végétation et des conditions d'engorgement, habitats préférentiels des amphibiens et de certains groupes d'insectes. Les mares sont d'autant plus intéressantes qu'elles sont présentes en grand nombre sur un territoire, et reliées entre elles par des fossés, chemins, haies ou franges boisées, formant un réseau de milieux, où des corridors biologiques, essentiels pour la circulation et la pérennité des espèces.</p> <p>L'action A3 vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir sur site un réseau de mare fonctionnel • Mettre en place des travaux de gestion et/ou de restauration des mares 		<p>Localisation/Illustration</p>  <p><i>Localisation des mares © BIOTOPE</i></p>				
<p>Détails techniques des interventions</p> <p>Se reporter à la carte page 36 pour la localisation précise des secteurs.</p> <p>En concertation avec le Conservatoire des Espaces naturels de Picardie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir au cas par cas un programme d'entretien ou de restauration des mares • Mettre en œuvre les travaux par le CEN Picardie ou les services techniques de Clermont. 		<p>Intervenants et partenaires potentiels</p>  <p><i>Mares © Biotope</i></p> <p>Partenaire : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie Services techniques de Clermont</p>				
Echéancier / Calendrier						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
A3	A étudier avec le CEN Picardie					
Suivi / Indicateur						
<ul style="list-style-type: none"> • Etat de conservation du réseau de mares (mesure SU1) 						
Eléments de coût chiffré par ha et par an (TTC)						
A estimer dans le cadre de l'établissement du programme d'entretien.						
Actions à coordonner avec...						
A6 - Mettre en place des actions spécifiques en concertation avec le Syndicat de la Vallée de la Brèche.						

9 Programme d'actions

Fiche A4		Conservier les boisements naturels du site et favoriser le développement des aulnaies/frênaies alluviales.				
Description et justification de l'action	Localisation/Illustration					
<p>Les boisements du site (hors peupleraie) sont majoritairement des formations largement dominées par le Frêne et l'Erable. Ces formations sont globalement des habitats pionniers de substitution d'anciennes chênaies. L'objectif vise l'amélioration de la naturalité des habitats forestiers.</p> <p>L'action A4 vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir au sein de l'aire d'étude l'ensemble des formations boisées encore existante. • Favoriser une senescence des peuplements. • Améliorer progressivement le degré de naturalité des bois en favorisant une diversité des espèces arborescentes. 	 <p><i>Localisation des boisements © BIOTOPE</i></p>					
Détails techniques des interventions	Intervenants et partenaires potentiels					
<p>Se reporter à la carte page 36 pour la localisation précise des secteurs.</p> <p>La stratégie globale repose sur une non-intervention dans les boisements.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des peuplements forestiers existants et • Conserver les bois morts sur pied ou au sol <p>En bordure des chemins, et dans un souci de mise en sécurité des biens et des personnes, les arbres morts ou dépérissant seront exploités et déposés à l'intérieur des boisements.</p>	 <p><i>Frêne/érable © Biotope</i></p> <p>Partenaire : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche Services techniques de Clermont</p>					
Echéancier / Calendrier						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
A5	Interventions ponctuelles de mise en sécurité des bordures de chemins.					
Suivi / Indicateur						
<ul style="list-style-type: none"> • Etat de conservation des habitats forestiers (mesure SU1) 						
Eléments de coût chiffré par ha et par an (TTC)						
Mise en sécurité	Coûts ponctuels au cas par cas.					
Actions à coordonner avec...						
A6 - Mettre en place des actions spécifiques en concertation avec le Syndicat de la Vallée de la Brèche.						

9 Programme d'actions

Fiche A5 Favoriser par une gestion adaptée l'évolution des friches vers des formations prairiales extensives.

Description et justification de l'action		Localisation/Illustration				
<p>La friche est un habitat nettement favorable à la faune et participe à la mosaïque de formations végétales présentes sur le site.</p> <p>Cependant, en l'absence d'intervention, la friche évolue naturellement vers des ronciers, puis des fourrés arbustifs.</p> <p>Cependant, les espaces de végétation spontanée dominés par des espèces de friches (ronces, orties, cardères...) véhiculent encore aujourd'hui une image négative associée à la notion d'abandon et de non-entretien. Pour conserver une certaine attractivité du site, ces espaces doivent davantage être restaurés en formations régulièrement entretenues.</p> <p>L'action A5 vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir une surface suffisante de prairies enfrichées. Bloquer la dynamique de fermeture des friches par un broyage régulier 		 <p><i>Localisation des friches © BIOTOPE</i></p>				
Détails techniques des interventions		Intervenants et partenaires potentiels				
<p>Se reporter à la carte page 36 pour la localisation précise des secteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Sur l'ensemble des secteurs concernés, broyage en période hivernale (avant la reprise de végétation). Un broyage par an sur la moitié de la surface en alternance d'une année à l'autre (conservation de zones de refuge). <p>Dans tous les cas, le broyage se fait avec exportation.</p> <p>La parcelle concernée étant privée, la mise en place de l'action A5 suppose au préalable une démarche de concertation avec le propriétaire et un accord sur les accès au site. La parcelle est toutefois contiguë à deux parcelles propriétés de la commune de Clermont.</p>		 <p><i>Friches © Biotope</i></p> <p>Partenaire : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie Services techniques de Clermont</p>				
Echéancier / Calendrier						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A6	Broyage 2ème quinzaine de février des secteurs n	Broyage 2ème quinzaine de février des secteurs n+1	Broyage 2ème quinzaine de février des secteurs n	Broyage 2ème quinzaine de février des secteurs n+1	Broyage 2ème quinzaine de février des secteurs n	Broyage 2ème quinzaine de février des secteurs n+1
Suivi / Indicateur						
<ul style="list-style-type: none"> Etat de conservation de la prairie (mesure SU1) 						
Eléments de coût chiffré (HT)						
Broyage année n		Autres parcelles	400 €/ha x 0,14 ha = 56 €			
Broyage année n+1			400 €/ha x 0,14 ha = 56 €			
Actions à coordonner avec...						

9 Programme d'actions

Fiche A6		Mettre en place des actions spécifiques en concertation avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche.				
Description et justification de l'action	Localisation/Illustration					
<p>Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche prévoit des travaux de gestion de tout ou partie du réseau hydrographique du secteur d'étude. En premier lieu, le SMBVB projette de repositionner le ru de la Garde dans son lit d'origine accompagné d'un reméandrage du ru. Ces actions peuvent être accompagnées d'un comblement de certains drains et/ou de la suppression des bourrelets des rives de la brèche. Ces actions sont en conformité avec les objectifs de gestion en faveur de la biodiversité et de renaturation de la fonctionnalité globale du site.</p> <p>L'action A6 vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une mise en conformité des travaux de gestion du réseau hydrographique avec les objectifs et mesures du présent plan de gestion. 	 <p><i>Réseau hydrographique (bleu : actuel, rouge projet de renaturation du Ru de la Garde) © SMBVB</i></p>					
Détails techniques des interventions	Intervenants et partenaires potentiels					
<p>En concertation avec les communes de Clermont et de Fitz-James et le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie, dans le cadre de l'élaboration d'une restauration globale du réseau hydrographique du secteur d'étude.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude fine de la fonctionnalité actuelle du réseau hydrographique. • Définir, en fonction des résultats de l'étude, les actions de gestion favorables à une bonne alimentation en eau de l'ensemble du périmètre du plan de gestion. • Localiser précisément les drains à reboucher et les bourrelets de la Brèche à supprimer. • Conserver certains drains ayant aujourd'hui un fonctionnement de mares favorables aux amphibiens. • Elaborer un dossier « Loi sur l'eau ». 	 <p><i>Ru de la Garde © Biotope</i> Partenaires potentiels : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche Communes de Clermont et Fitz-James Conservatoire des Espaces naturels de Picardie</p>					
Echéancier / Calendrier						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A6	Etude de la fonctionnalité et définition des opérations de gestion. Mise en œuvre des opérations de gestion dans le cadre du prochain PPRE du SMBVB à partir de 2025					
Suivi / Indicateur						
<ul style="list-style-type: none"> • Etat de conservation des habitats du secteurs d'étude. 						
Eléments de coût chiffré par ha et par an (TTC)						
A intégrer dans le cadre des financements de l'Agence de l'eau.						
Actions à coordonner avec...						
<p>A1 - Mettre en place une gestion conservatoire des formations de roselières et cariçaies.</p> <p>A3 - Mettre en place une gestion conservatoire des petits milieux annexes (mares, lisières...).</p> <p>A4 - Conserver les boisements naturels du site et favoriser le développement des aulnaies/frênaies alluviales.</p> <p>B1 - Convertir par plantations ou évolution naturelle</p> <p>B2 - Restaurer localement des formations prairiales et/ou de roselières</p>						

9 Programme d'actions

Fiche B1		Convertir les peupleraies par plantations ou évolution naturelle.				
Description et justification de l'action		Localisation/Illustration				
<p>Dans le cadre de la réflexion globale sur la gestion du marais et son intégration parmi les espaces de biodiversité de la commune, les peupleraies, formations anthropiques, se substituent aux végétations forestières en place et sont globalement dans un état sanitaire dégradé.</p> <p>L'action B1 vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Convertir progressivement les peupleraies en peuplements feuillus en adéquation avec les facteurs du milieu. 		 <p><i>Peupleraies à convertir © BIOTOPE. Orange : parcelle AB66 (scenario 2)</i></p>				
Détails techniques des interventions		Intervenants et partenaires potentiels				
<p>Se reporter à la carte page 36 pour la localisation précise des secteurs.</p> <p>Dans les parcelles en âge d'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Exploitation par bouquets des secteurs comportant des tiges d'avenir. Restauration des boisements par plantation ou évolution naturelle. Sélection des essences caractéristiques des habitats forestiers spontanés (Chênes (<i>Quercus pl.</i>), Charme (<i>Carpinus betulus</i>), Erables (<i>Acer pl.</i>), Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>), Merisier (<i>Prunus avium</i>)... Conservation des tiges d'essences caractéristiques en place des habitats forestiers lors de la phase d'exploitation. 		 <p><i>Peupleraie © Biotope</i> Partenaires potentiels : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie Services techniques de Clermont</p>				
Echéancier / Calendrier						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
A8	<i>Réalisations des plans de pâturage et de gestion</i>	<i>Mise en œuvre des plans de pâturage et de gestion.</i>				
Suivi / Indicateur						
<ul style="list-style-type: none"> Etat de conservation des habitats forestiers (mesure SU1) 						
Eléments de coût chiffré par ha et par an (TTC)						
Nettoyage des rémanents		4 € HT/m² soit 440 000 € HT (11 ha)				
Plantation	Parcelles communales	De 53 760 € à 100 800 € (6,72 ha)				
	Autres parcelles	De 34 240 € à 64 200 € (4,28 ha)				
Evolution naturelle		Pas de coûts les 5 premières années. Sur devis au-delà.				
Scenario 2						
<p>En cas d'accord de la DDT de l'Oise sur la mise en place d'un régime de dérogation au dossier d'autorisation de défrichement, il serait souhaitable, suite à l'exploitation récente de la peupleraie, de conserver l'ouverture de la parcelle AB66. Dans ce cas, cette parcelle serait à réintégrer dans la fiche B2 suivante : restaurer localement des formations prairiales et/ou de roselières. Les modalités de gestion seraient identiques à la parcelle AB 27.</p>						

9 Programme d'actions

Fiche B2		Restaurer localement des formations prairiales et/ou de roselières.				
Description et justification de l'action		Localisation/Illustration				
<p>Dans le cadre d'un objectif de conservation et de gestion des dernières formations ouvertes hygrophiles, la modification de la destination forestière de la parcelle AB 27 sera effectuée. La réglementation impose dans ce cas l'instruction d'un dossier de défrichement. Une gestion conservatoire permettant de maintenir sur site les roselières devra être mis en place.</p> <p>L'action B2 vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappeler les modalités d'instruction du dossier • Préciser les conséquences financières de la perte de surface forestière. • Préciser les modalités de gestion conservatoire 		 <p><i>Localisation de la parcelle AB27 © BIOTOPE</i></p>				
Détails techniques des interventions		Intervenants et partenaires potentiels				
<p>Se reporter à la carte page 36 pour la localisation précise des secteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur l'ensemble de la parcelle AB27, calcul précis sur le terrain (GPS) de surface forestière perdue (surface de référence d'origine : 1,4338 ha). • Instruction du volet environnemental (cas par cas) à destination de la DREAL (avis sur l'instruction d'une étude d'impact) • Instruction de la demande d'autorisation de défricher à destination de la DDT de l'Oise. <p>La gestion conservatoire de la parcelle sera identique à celle préconisée dans la fiche A1.</p>		 <p><i>Roselière : Biotope</i> Partenaires potentiels : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche Commune de Clermont.</p>				
Echéancier / Calendrier						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
B2	<i>Instruction du dossier</i>	<i>Mise en place d'une gestion calée sur le calendrier de la mesure A1</i>				
Suivi / Indicateur						
<ul style="list-style-type: none"> • Etat de conservation des roselières de la parcelle AB27 (mesure SU1) 						
Eléments de coût chiffré par ha et par an (TTC)						
Elaboration du dossier (délégation partenariale (BE))	Volet environnemental (cas par cas) et demande d'autorisation (sans étude d'impact) et fiche d'incidence Natura 2000				3 200 €	
Compensation financière liée à la perte de surface forestière	Surface perdue estimée : 1,44 ha * 9280 € = 13 363,20€					
Broyage en fin d'été	2000 €/ha x 1,44 ha = 2880 €					
<i>En cas d'accord d'un régime de dérogation, les coûts liés à l'élaboration du dossier et à la compensation financière seraient nuls.</i>						
Scénario 2 : gestion de la parcelle AB27 par pâturage extensif						
<p>La gestion par broyage favorise le cortège d'espèces des mégaphorbiaies et a le mérite d'être plus simple à mettre en place. Cependant, il peut être envisagé une gestion par pâturage extensif de la parcelle AB27, sous couvert de la mise en place d'un plan de pâturage stricte. Le taux de chargement moyen à l'année ne devra pas excéder 0,7 UGB/ha/an et les dates d'entrée du troupeau sur le site seront liés à une bonne portance des sols, soit majoritairement en période estivale. Cette gestion par pâturage suppose l'installation de clôtures mobiles et une surveillance régulière des animaux (parcelle contiguë aux jardins familiaux).</p> <p>Dans tous les cas, il sera impératif de suivre régulièrement les réponses de la végétation à la mise en place du pâturage (SU1) et de réorienter rapidement la gestion de la parcelle vers un entretien par fauche ou broyage en cas d'impact négatif du pâturage sur les formations végétales.</p>						

9 Programme d'actions

Fiche B3		Entreprenre une démarche de concertation avec l'agriculteur.				
Description et justification de l'action		Localisation/Illustration				
<p>Cette action s'inscrit dans l'objectif de s'appuyer sur les structures locales comme points relais pour la mise en œuvre d'opérations de gestion sur le domaine privé. L'ouest de l'aire d'étude comporte deux parcelles cultivées dont la gestion pourrait être « extensifiée » en faveur de la biodiversité et de l'amélioration de la qualité des eaux de surface.</p> <p>L'action B3 vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre contact avec l'agriculteur gestionnaire des deux parcelles concernées. Proposer une modification des pratiques agricoles en accord avec les objectifs de d'amélioration et de préservation de la biodiversité et la qualité des eaux de surface. 		 <p><i>Localisation des cultures © BIOTOPE</i></p>				
Détails techniques des interventions		Intervenants et partenaires potentiels				
<p>En concertation avec l'ensemble des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre contact avec l'agriculteur Etudier avec lui les possibilités « d'extensifier » ses pratiques (réduction des intrants, mise en place de bande enherbées voire conversion en prairie de fauche la première quinzaine de juillet sans intrants). 		 <p><i>Culture de Maïs : Biotope (photo prise hors site)</i></p> <p>Partenaires potentiels : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche Commune de Clermont.</p>				
Echéancier / Calendrier						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
B3	<i>Prise de contact et explication de la démarche</i>	<i>Modification des pratiques agricoles</i>				
Suivi / Indicateur						
<ul style="list-style-type: none"> Suivi de la cartographie des formations végétales et des espèces associées (Mesure SU1) 						
Eléments de coût chiffré par ha et par an (TTC)						
<i>Prise de contact et sensibilisation à la démarche</i>		<i>A intégrer dans les coûts de gestion du SMVBV.</i>				
Actions à coordonner avec...						
A6 : Mettre en place des actions spécifiques en concertation avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche.						

9 Programme d'actions

Fiche B4		Mettre en place un programme de travaux de gestion des espèces exotiques invasives.				
Description et justification de l'action		Localisation/Illustration				
<p>Parmi l'ensemble des espèces exotiques envahissantes notées au sein de l'aire d'étude, seul le Sénéçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>) concerne les parcelles communales. Pour la gestion des autres espèces une démarche de concertation avec les propriétaires concernés devra au préalable être mise en place.</p> <p>L'action B4 vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer une veille de cette espèce invasive. Eviter sa propagation dans les autres milieux du territoire Etudier la possibilité de travaux d'élimination de l'espèce. <p>Pour les autres espèces, voir fiche B4bis (recommandations de gestion des espèces invasives)</p>		 <p><i>Sénéçon (étoile jaune) © BIOTOPE</i></p>				
Détails techniques des interventions		Intervenants et partenaires potentiels				
<p>Se reporter à la carte page 36 pour la localisation précise des secteurs</p> <p>Les retours d'expérience sont aujourd'hui relativement peu nombreux. L'espèce se propage par graine et colonise tout type de milieux pionniers. Il convient donc dans un premier temps d'éviter le transport de matériel contaminé par les graines (Pneu, terre...) et de limiter les terres dénudées, telles que les chantiers ou les bords de routes et de chemins. Les techniques curatives consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Détruire les plants avant leur fructification (arrachage manuel) Fauchage intensif et répétées de façon régulières (toutes les 3 semaines pendant la période de pousse pendant plusieurs années). Pâturage. Bâchage (pendant plusieurs années) et lutte chimique (en respectant le cadre réglementaire). <p>Dans tous les cas, il est important de ne pas importer ou d'exporter de sol de secteurs colonisés par le Sénéçon du Cap.</p>		 <p><i>Sénéçon du Cap © BIOTOPE</i></p> <p>Partenaires potentiels : Commune de Clermont Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie</p>				
Echéancier / Calendrier						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
B4	Choix d'intervention ou de non intervention	Mise en œuvre du plan de lutte				
Eléments de coût chiffré par ha et par an (TTC)						
Si décision de plan de lutte		A intégrer dans les coûts de gestion par les services techniques.				
Actions à coordonner avec...						

9 Programme d'actions

Fiche B4bis		Recommandations de gestions des espèces invasives notées sur le site.	
Description et justification de l'action		Localisation	
<p>L'état initial a permis de mettre en évidence la présence de 4 espèces végétales considérées comme exotiques envahissantes sur les parcelles privées : Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>), Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>), Buddleja de David (<i>Buddleja davidii</i>), Solidage géant (<i>Solidago gigantea</i>). Pour la gestion de ces espèces une démarche de concertation avec les propriétaires concernés devra au préalable être mise en place.</p> <p>L'action B4bis vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer des recommandations de gestion de ces espèces. 		 <p><i>Renouée (étoile rouge), Robinier (étoile verte), Buddleja (étoile rose), Solidage (étoile bleue) © BIOTOPE</i></p>	
Détails techniques des interventions			
<p>Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)</p> <p>Du fait de son système racinaire très développé, la coupe et le dessouchage ne suffisent pas toujours pour lutter contre cette espèce ligneuse. De plus, ces pratiques risquent de favoriser les rejets.</p> <p>Pour les sujets de plus de 10 cm de diamètre, un écorçage partiel sur plusieurs années les affaiblira et permettra leur mort après un dernier écorçage complet.</p> <p>Il s'agit donc de retirer l'écorce du tronc sur quelques centimètres de profondeur, sur une bande d'au moins 20 centimètres entre la base de l'arbre et la première branche, et sur 80 à 90 % de la circonférence du tronc. Un écorçage sur toute la circonférence du tronc avant affaiblissement de l'arbre risquerait de favoriser les rejets.</p> <p>Après plusieurs années d'écorçages partiels, entre avril et octobre, un écorçage sur toute la circonférence permettra la mort de l'arbre.</p> <p>A noter que l'abattage des arbres est conseillé lorsqu'ils sont dans des endroits où la chute incontrôlée de ceux-ci présente des risques majeurs (proximité de bâtiments, ...).</p>		 <p>Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>)</p> <p>Les stations les plus réduites (< 10 m²) feront l'objet d'une action régulière. Les jeunes pieds seront arrachés manuellement et régulièrement, en prenant soin de déterrer tout le rhizome (encore assez jeune et donc encore peu profondément enfoui). Pour les stations réduites mais contenant des plants plus profondément enfouis, il est possible de réaliser des fauches répétées pour affaiblir la plante (6 à 8 fois par an et ce, du mois de mai au mois d'octobre). Une attention particulière sera portée pour qu'aucun fragment de la plante ne subsiste au sol.</p> <p>Les stations bien développées (> 10 m²) ne feront pas l'objet d'interventions, à moins que la station soit directement concernée par un projet. Dans ce cas, un plan de gestion précis doit être élaboré.</p> <p>Il est préconisé de retirer les pieds ainsi que le substrat sur une largeur de 3 à 6 mètres et une profondeur de 2 à 3 mètres afin de retirer tous les rhizomes présents et, ainsi, d'éviter toute reprise de la plante.</p>	
<p>Buddleia de David (<i>Buddleja davidii</i>)</p> <p>Les individus les plus âgés seront abattus et dessouchés. Les semis et les jeunes individus peuvent être arrachés manuellement.</p> <p>Les résidus de coupe seront broyés. Le broyat sera épandu puis recouvert de terre végétale avec la réalisation d'un ensemencement (futur espace vert). Si le planning ne permet pas de mettre en place ce protocole, alors le broyat sera exporté en filière spécialisée.</p>		 <p>Solidage géant (<i>Solidago gigantea</i>)</p> <p>Cette espèce vivace, est plus compliquée à éliminer que les espèces annuelles. Les zones concernées seront fauchées ou arrachées chaque année avant la fructification de l'espèce végétale invasive.</p> <p>Les procédés sont les mêmes que pour les espèces annuelles. Pour une lutte plus efficace, il est aussi possible de combiner la fauche et l'arrachage et de planter des espèces de graminées pour entrer en compétition avec l'espèce invasive considérée.</p>	



© CLERMONT. Tous droits réservés. Sources : © Orthophoto IGN - Cartographie : Biotope, 2019



Localisation des mesures spatialisées
Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont

Liste des mesures

- A1 : Mettre en place une gestion conservatoire des formations de roselières et cariçaies.
- A2 : Affiner la gestion des prairies favorable à un accroissement de la biodiversité.
- A4 : Conserver les boisements naturels du site et favoriser le développement des aulnaies/frênaies alluviales.
- A5 : Favoriser par une gestion adaptée l'évolution des friches vers des formations prairiales extensives.
- B1 : Convertir les peupleraies par plantations ou évolution naturelle.
- B2 : Restaurer localement des formations prairiales et/ou de roselières.
- B3 : Entreprendre une démarche de concertation avec l'agriculteur.
- B4bis : Recommandations de gestions des espèces invasives notées sur le site.
- Libre évolution





©CLERMONT: Tous droits réservés - Sources : ©Orthophoto IGN - Cartographie: Biotope, 2019



Localisation des mesures spatialisées sur les parcelles communales

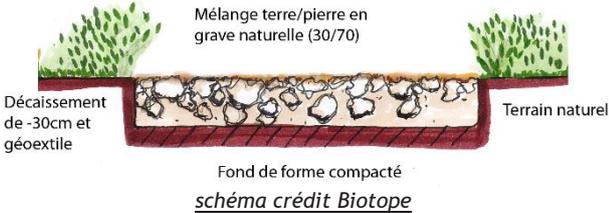
Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont

Liste des mesures

- A1 : Mettre en place une gestion conservatoire des formations de roselières et cariçaies.
- A2 : Affiner la gestion des prairies favorable à un accroissement de la biodiversité.
- A4 : Conserver les boisements naturels du site et favoriser le développement des aulnaies/frênaies alluviales.
- A5 : Favoriser par une gestion adaptée l'évolution des friches vers des formations prairiales extensives.
- B1 : Convertir les peupleraies par plantations ou évolution naturelle.
- B2 : Restaurer localement des formations prairiales et/ou de roselières.
- Libre évolution



9 Programme d'actions

Fiche C1 Développer un réseau de sentiers de découverte du patrimoine écologique du marais de Clermont.	
Description et justification de l'action	Localisation/Illustration
<p>La localisation du marais de Clermont, associée à une bonne valeur écologique du site, milite fortement pour le développement d'un espace de détente et de découverte des milieux naturels préservés. Un équilibre est donc à trouver afin de concilier protection des milieux naturels et fréquentation du public.</p> <p>Les actions s'orienteront en premier lieu vers la mise en place d'un réseau de sentiers de découverte des milieux, de la faune et de la flore. Le marais de Clermont a vocation à devenir un site support d'éducation à l'environnement et un lieu d'animation pour les structures locales.</p> <p>L'action C1 vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire du marais un espace d'éducation à l'environnement. Proposer une découverte sécurisée du patrimoine local à partir des deux communes de Clermont et Fitz-James 	 <p><i>Réseau de sentiers selon les 4 options © BIOTOPE</i> <i>Rouge : option 1. Orange : option 2. Bleu : option 3.</i> <i>Jaune : option 4. Pour le détail des sentiers, la localisation et le thème des panneaux : voir page suivante.</i></p>
Détails techniques des interventions	Intervenants et partenaires potentiels
<p>Se reporter à la carte page XX pour la localisation précise du réseau de sentiers</p> <p>Une carte des chemins est proposée page suivante avec 4 options. Elle peut servir de base lors de la concertation avec les différents partenaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> Selon les options choisies, entretenir, modifier, restaurer ou créer des sentiers Construire un ensemble d'aménagements pédagogiques (panneaux pédagogiques et/ou plateforme d'observation...) Créer un espace de repos et de détente Contrôler régulièrement l'ensemble des sentiers et procéder si besoin aux coupes et abattages des bois menaçant la sécurité des biens ou des personnes. <p>NB 1 : Les propositions de localisation des sentiers sont liées à l'état actuel du marais de Clermont. A la suite des différents travaux envisagés et notamment les modifications du réseau hydrographique, l'augmentation de l'engorgement et de l'inondabilité de certains secteurs aurait pour conséquence une modification des propositions des tracés.</p> <p>NB 2 : De même, l'instruction du dossier d'autorisation de défrichement est un préalable à la mise en place définitive du réseau de sentiers.</p>	 <p><i>Exemple de panneau pédagogique © BIOTOPE</i></p> <p>Partenaires potentiels : Communes de Clermont et de Fitz-James Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie</p>
 <p>Mélange terre/pierre en grave naturelle (30/70)</p> <p>Décaissement de -30cm et géotextile</p> <p>Terrain naturel</p> <p>Fond de forme compacté</p> <p><i>schéma crédit Biotope</i></p>	 <p>Garde-corps en bois à +100 cm</p> <p>Surélévation de +30cm</p> <p>Terrain naturel</p> <p>Platelage en bois (chêne, aulne, mélèze...)</p> <p>Pieux battus sur une profondeur de 2,5 m (aulne, chêne...)</p>

Echéancier / Calendrier						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
C1	Choix des options retenues	Mise en œuvre des travaux, conception impression et installation des panneaux et de l'aire de repos				
Eléments de coût chiffré par ha et par an (TTC)						
Selon option choisie						
Option 1 Entre 12 000 € et 15 800 € HT	Sentier à restaurer	Ancien sentier séparant les parcelles 0066 et 0001. 291 m Entre 4 400 et 5 800 € HT				
	Sentier à créer	Chemin reliant le chemin du marais à la parcelle AB27. 80 m Entre 2 400 et 3 200 € HT				
	Plateforme d'observation à créer	A remplacer par un pont si choix de l'option 3. Entre 4 000 et 5 000 € HT				
	Aire de repos à créer	Nettoyage du secteur, installation de tables et bancs : Entre 2,5 € et 3 € HT /m ² nettoyé et entre 1 000 et 1 500 € HT l'installation de mobiliers				
Option 2 Entre 5 200 € et 7 000 € HT	Sentier à élargir	Sentier longeant la Brèche. 348 m Entre 5 200 € et 7 000 € HT				
Option 3 Entre 96 550 et 111 250 € HT	Sentier sur pilotis à créer	Sentier traversant la parcelle AB27. 113 m Entre 84 750 et 96 050 € HT				
	Sentier à créer	Sentier reliant la parcelle AB27 et le chemin reliant le Moulin de la Brèche à Fitz-James. 129 m Entre 3 800 € et 5 200 € HT				
	Ponts à créer	2 ponts Entre 4 000 et 5 000 € HT par ouvrage				
Option 4 Entre 202 000 et 229 400 € HT	Sentier sur pilotis à créer	Sentier traversant la parcelle 0090. 264 m Entre 185 000 € HT et 211 000 € HT				
	Pont à créer	1 pont Entre 4 000 et 5 000 € HT par ouvrage				
Panneaux	Conception, impression et installation	12 panneaux pour les 4 options Environ 1 800 € HT				
Entretien régulier des sentiers	A intégrer dans les coûts de gestion par les services techniques.					
Actions à coordonner avec...						
A6 : Mettre en place des actions spécifiques en concertation avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche.						
B1 - Convertir par plantations ou évolution naturelle.						
B2 - Restaurer localement des formations prairiales et/ou de roselières.						

9 Programme d'actions

2.2 Les différents scénarii de mise en place d'un réseau de sentiers de découverte du marais

Quatre options sont proposées pour le réseau de sentiers. Cependant ces options ne sont pas alternatives mais cumulatives. Ainsi, l'option 1 doit être considérée comme l'option de base, pouvant être complétée par l'option 2, puis 3, puis 4 selon les enveloppes financières destinées à cette action. L'objectif est avant tout de permettre la mise en place d'une boucle sans avoir à repasser par le même chemin et permettant, y compris dans l'option de base (option 1), la découverte de différents milieux du marais. L'objectif est également de permettre l'accès aux sentiers depuis les deux communes de Clermont et de Fitz-James, notamment dans le cadre du projet de création/renforcement d'un cheminement reliant la commune de Fitz-James à Clermont par le marais. Enfin, la proposition de ces 4 options est basée sur l'existence du réseau hydrographique dans sa localisation actuelle. Dans le cadre des travaux de restauration du Ru de la Garde (cf Fiche A6), les conséquences probables sur le régime d'engorgement des parcelles, auraient pour conséquence de revoir le tracé des sentiers en liaison avec le nouveau fonctionnement du marais.

De même, dans le cadre de l'objectif de conservation et de gestion des dernières formations ouvertes hygrophiles (cf. fiche B2), la modification de la destination forestière de la parcelle AB 27 sera effectuée. La réglementation impose dans ce cas l'instruction d'un dossier de défrichement. Les propositions du réseau de sentier s'inscrivent dans le cadre de cette instruction d'autorisation de défrichement. Enfin, les différentes options proposées sont toutes développées sur des parcelles communales.

Option 1 (option de base) :

Cette option privilégie l'utilisation des sentiers déjà existants. Le point de départ serait le parking existant et situé chemin des Marettes. Le parcours depuis Clermont serait le suivant :

- Chemin des Marettes jusqu'à la jonction avec le sentier reliant le Chemin du marais
- Chemin du marais à l'est
- Retour par l'ancien chemin longeant la parcelle 0066 jusqu'au Chemin des Marettes
- Au niveau du chemin du marais et pour permettre de découvrir les formations de cariçaies et roselières, création d'un court sentier reliant le ru de la garde, dans sa configuration actuelle et la parcelle AB27.

Cette option suppose, la restauration, voir localement la réouverture du sentier longeant la parcelle 0066. Et la création du petit sentier reliant le Chemin du marais à la parcelle AB27. Une plateforme d'observation serait construite au niveau du Ru de la Garde avec un point de vue sur la parcelle AB27.

Le Parcours depuis Fitz-James serait le suivant :

- Départ au niveau de la rue Pasteur (étudier la possibilité de se garer)
- Passage sous la 4 voies par le chemin reliant Fitz-James au Moulin de la Brèche.
- Chemin des Marettes pour utiliser le parcours décrit ci-dessus.

L'accès par ce chemin depuis Fitz-James suppose la traversée de la voie ferrée secondaire en 2 points. La mise en sécurité de ces deux points de passage est un préalable à la mise en place de ce parcours. En cas d'impossibilité d'assurer la sécurité des personnes, l'accès depuis Fitz-James ne peut être réalisé que par l'option 4 (voir ci-après).

- Longueur du sentier depuis Clermont : 1713 m
- Longueur du sentier depuis Fitz-James : 2428 m

Option 2 :

L'option 2 consiste à créer une variante à l'option 1 en proposant aux visiteurs de cheminer le long de la Brèche, pour permettre la découverte du cours d'eau et de ces milieux naturels.

9 Programme d'actions

Actuellement, le cheminement le long de la Brèche se fait par un mince linéaire très étroit. Le choix de cette option nécessiterait l'élargissement de ce cheminement jusqu'à la confluence des deux Brèches.

- Longueur du sentier longeant la Brèche : 347 m

Option 3 :

Cette option a pour but une immersion dans les formations ouvertes de cariçaies et roselières de la parcelle AB27. Un des rares secteurs ouverts du marais de Clermont.

Les travaux consistent en la création d'un sentier sur pilotis sur la totalité de la parcelle AB27 et la création de 2 ponts. Le premier en remplacement de la plateforme prévue pour l'option 1, le second traversant le Ru de la Garde entre la parcelle AB27 et la parcelle 0066. Au-delà du Ru de la Garde, un sentier serait créé pour relier l'ancien chemin longeant la parcelle 0066.

- Longueur du sentier sur pilotis : 112 m
- Longueur du sentier à créer : 129 m.

Option 4 :

Cette option a pour but une liaison directe au marais depuis Fitz-James en évitant de faire le grand tour par le Moulin de la Brèche.

Cette possibilité suppose la création, au travers ou le long des parcelles 0090, 0093, 0097, d'un sentier entièrement sur pilotis en raison des engorgements importants et de la création d'un pont traversant la Brèche au bout du Chemin du Marais.

Cependant cette option devient obligatoire si la traversée de la voie ferrée secondaire ne peut se faire en toute sécurité.

- Longueur du sentier sur pilotis : 281 m

Les cartes suivantes présentent les différentes options et les travaux nécessaires à engager.

9 Programme d'actions

Clermont de L'Oise
Septembre 2020



Création d'un réseau de sentiers. Option 1

Réalisation du plan de gestion
du marais communal de
Clermont

Aménagement des sentiers

-  Rue existante
-  Sentier existant
-  Sentier à restaurer
-  Sentier à créer
-  Pont ou plateforme d'observation à créer



9 Programme d'actions

Clermont de L'Oise
Septembre 2020



Création d'un réseau de sentiers. Options 1 et 2

Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont

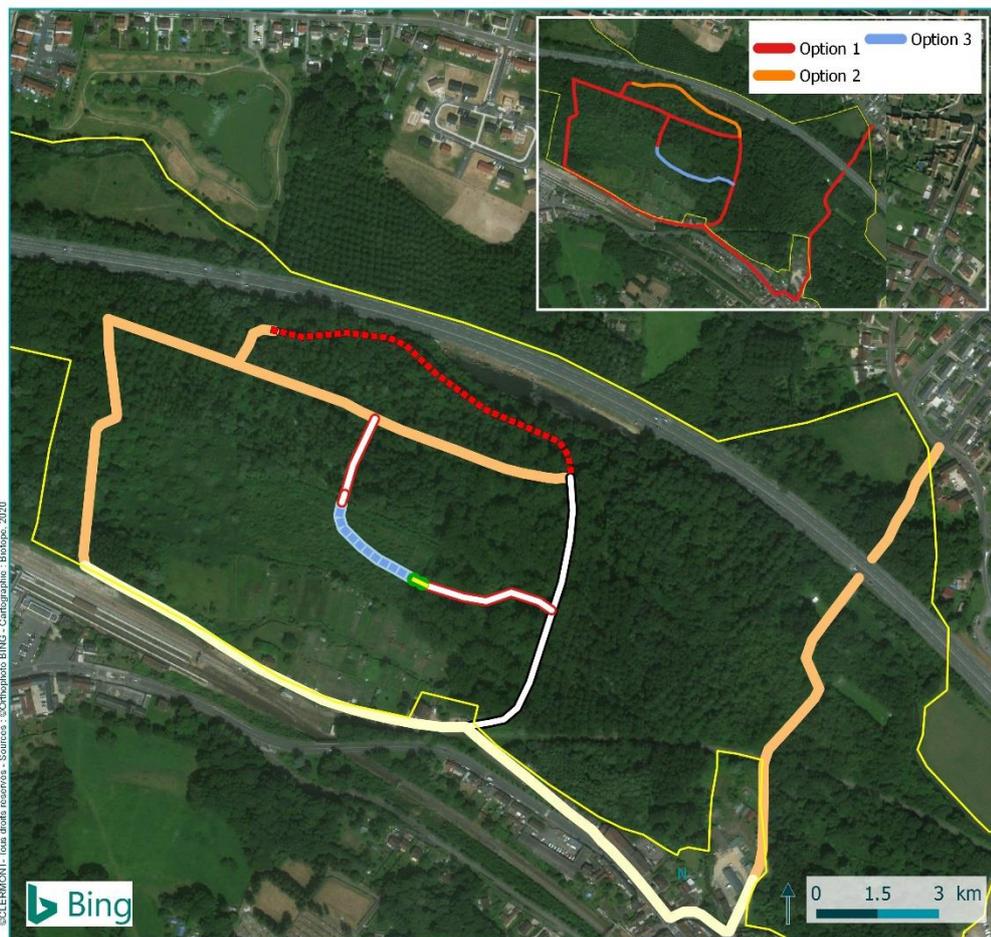
Aménagement des sentiers

-  Rue existante
-  Sentier existant
-  Sentier à restaurer
-  Sentier à élargir
-  Sentier à créer
-  Pont ou plateforme d'observation à créer



9 Programme d'actions

Clermont de L'Oise
Septembre 2020



Création d'un réseau de sentiers. Options 1, 2 et 3

Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont

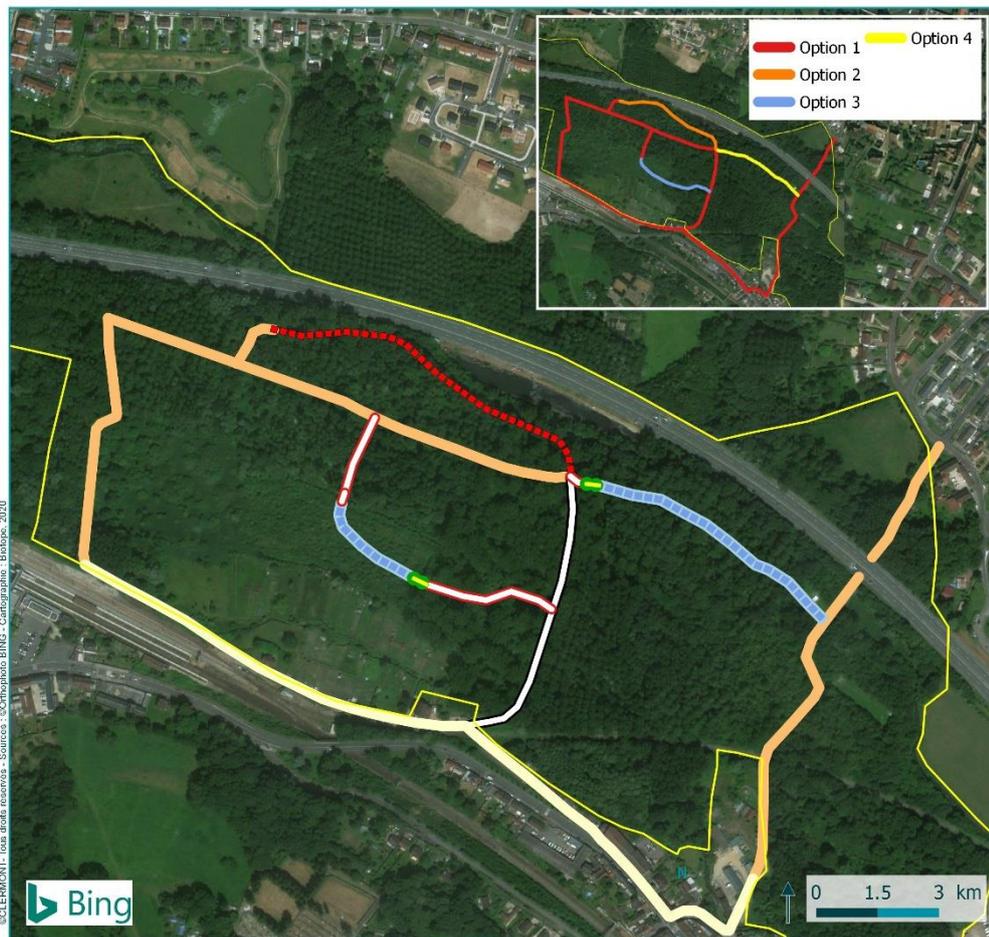
Sentiers_Clermont

- Rue existante
- Sentier existant
- Sentier à restaurer
- Sentier à élargir
- Sentier à créer
- Sentier sur pilotis à créer
- Pont à créer
- Pont ou plateforme d'observation à créer



9 Programme d'actions

Clermont de L'Oise
Septembre 2020



Création d'un réseau de sentiers. Options 1, 2, 3 et 4

Réalisation du plan de gestion
du marais communal de
Clermont



Réalisation du plan de gestion
du marais communal de
Clermont.

9 Programme d'actions

Les aménagements pédagogiques

L'objectif de développer un réseau de sentier de découverte du patrimoine écologique du marais de Clermont, doit être accompagné par la mise en place d'un ensemble de panneaux pédagogiques. Ces supports de communication visent une sensibilisation et une approche pédagogique d'un ensemble de milieux qui souvent rebutent ou inquiètent. Dans le cadre de ce projet, 12 panneaux sont proposés pour l'ensemble des 4 options de sentiers.

Tableau 42 : Présentation des 12 panneaux pédagogiques

Type de panneaux	Thématique	Localisation
4 panneaux d'Accueil	Présentation générale du marais, localisation des circuits...	-Début du sentier à Fitz-James. -Jonction avec le sentier de l'option 4 reliant Fitz-James au Moulin de la Brèche -Chemin des Marettes au niveau de la voie ferrée -Chemin des Marettes, au début de l'entrée dans la forêt
8 panneaux de découverte des milieux	Les roselières et cariçaies (fonctionnement, espèces caractéristiques...)	Entrée de la parcelle AB27 au niveau de la plateforme (option 1) ou du pont (option 3)
	La dynamique de colonisation et de fermeture des milieux (schéma explicatif d'une colonisation végétale, choix de gestion...)	Dans la forêt, au coin de la parcelle 0026.
	La gestion des anciennes peupleraies (choix de gestion vers des boisements locaux...)	Dans la parcelle 0066
	Les oiseaux des cariçaies et roselières (espèces caractéristiques, patrimonialité...)	Dans la parcelle AB27 sur le sentier sur pilotis
	Les anciennes cressonnières : Habitats d'accueil des amphibiens (histoire des cressonnières, richesse et patrimonialité des amphibiens...)	A la jonction de l'option 2
	La Brèche et les boisements alluviaux (Présentation du cours d'eau et importance écologique des boisements alluviaux...)	Le long de la Brèche (option 2)
	Les peupleraies du marais (histoire, choix de gestion des peupleraies en place)	Dans la parcelle 0090 (option 4)
	Les boisements du marais (espèces caractéristiques, dynamique...)	Le long du chemin du marais

En complément de la mise en place de panneaux pédagogiques, il est proposé l'installation d'une aire de repos et de pique-nique.

Celle-ci serait située à la confluence des deux bras de la Brèche dans la parcelle 0066. D'une surface minimum de 100 m², cette aire pour partie à couvert d'arbres à conserver, suppose un nettoyage complet de la zone d'implantation, un nivelage du terrain et l'installation de 4 à 5 tables et bancs, et de poubelles.

La carte page suivant présente la localisation de l'ensemble des aménagements (panneaux et aire de repos).

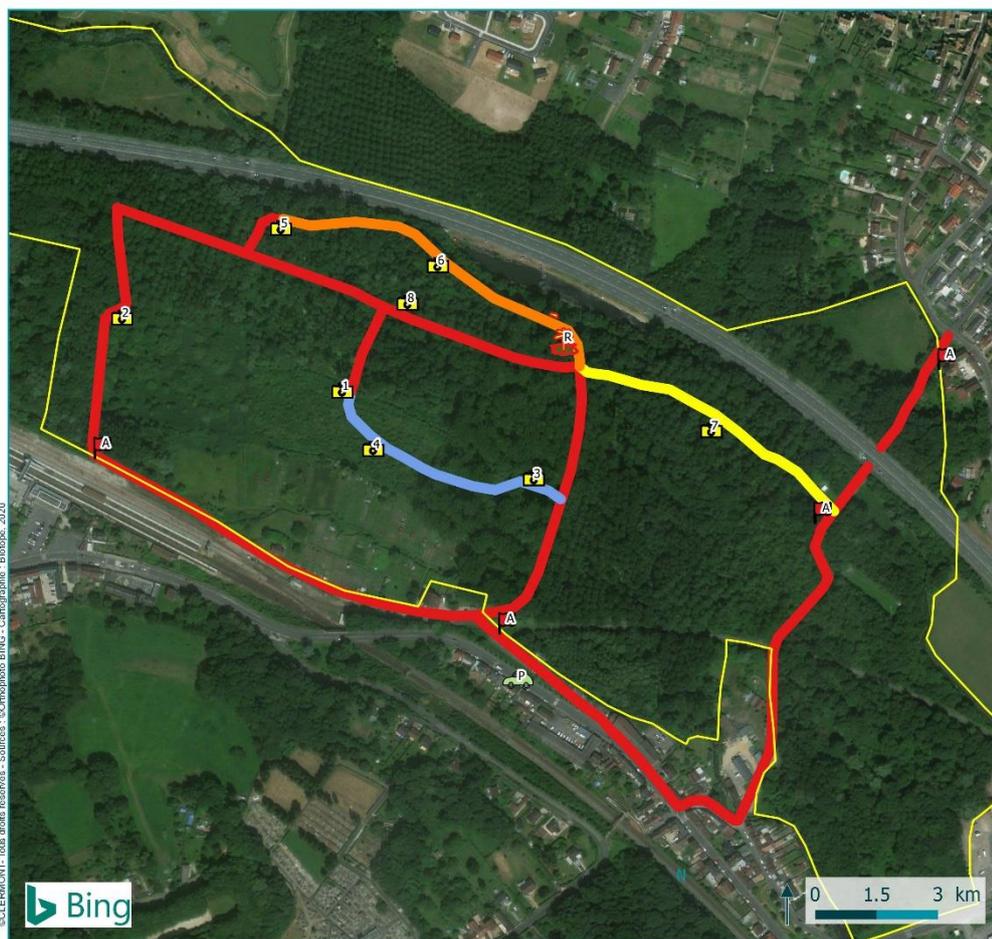
9 Programme d'actions

Figure 14 : Exemple de panneaux pédagogiques et d'aire de repos



9 Programme d'actions

Clermont de L'Oise
Septembre 2020



Création d'un réseau de sentiers. Localisation des panneaux et de l'aire de repos

Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont

Panneaux et aménagements

- 1 : Les roselières et cariçaies
- 2 : La dynamique de colonisation
- 3 : La gestion des anciennes peupleraies
- 4 : Les oiseaux des cariçaies et roselières
- 5 : Les anciennes cressionnières : habitats d'accueil des amphibiens
- 6 : La Brèche et les boisements alluviaux
- 7 : Gestion des peupleraies
- 8 : Les boisements du marais
- A : Panneau d'accueil
- P : Parking
- R : Aire de repos



9 Programme d'actions

3 Tableau de bord des mesures concernant la zone étudiée

Tableau 43 : Synthèse annuelle des actions à mettre en œuvre sur les 5 prochaines années.

Tableau de bord du plan de gestion sur l'exercice 2021-2026								
Actions envisagées	N° action	Priorité d'actions	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Mettre en place une gestion conservatoire des formations de roselières et cariçaies	A1	1	X			X		
Affiner la gestion des prairies favorable à un accroissement de la biodiversité	A2	1	X	X	X	X	X	X
Mettre en place une gestion conservatoire des petits milieux annexes (mares, lisières...)	A3	1	Calendrier à fixer selon les itinéraires de gestion.					
Conserver les boisements naturels du site et favoriser le développement des aulnaies/frênaies alluviales.	A4	3	Interventions ponctuelles					
Favoriser par une gestion adaptée l'évolution des friches vers des formations prairiales extensives	A5	1	X (année n)	X (année N+1)	X (année n)	X (année N+1)	X (année n)	X (année N+1)
Mettre en place des actions spécifiques en concertation avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche.	A6	1	X	X	X	X	X	X
Convertir par plantations ou évolution naturelle	B1	3	Calendrier à fixer selon les itinéraires techniques choisis					

9 Programme d'actions

Tableau de bord du plan de gestion sur l'exercice 2021-2026

<i>Actions envisagées</i>	<i>N° action</i>	<i>Priorité d'actions</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>
Restaurer localement des formations prairiales et/ou de roselières	B2	2	X			X		
Entreprendre une démarche de concertation avec l'agriculteur	B3	3	X					
Mettre en place un programme de travaux de gestion des espèces exotiques invasives.	B4	1	X					
Recommandations de gestions des espèces invasives notées sur le site.	B4bis	2	A définir après concertation					
Développer un réseau de sentiers de découverte du patrimoine écologique du marais de Clermont.	C1	1	X	X	X	X	X	X
Etablir un bilan complet de l'état de conservation des populations de faune et flore patrimoniales et de l'état de conservation des habitats.	SU1	1						X

9 Programme d'actions

4 Réflexion sur l'extension des objectifs au sein de la ZAD de Fitz-James

4.1 Contexte global

Le 20 juin 2016, un arrêté préfectoral a été pris portant création d'une zone d'aménagement différé (Z.A.D) sur le territoire de la commune de Fitz-James aux lieudits : « Au chemin du Grand Fitz-James », « Marais Gagnage », « Fossé Lavasse » et « Au-dessous du Village ». En France, une **zone d'aménagement différé** (ou **ZAD**) est un secteur où une collectivité locale, un établissement public y ayant vocation ou une Société d'économie mixte (SEM) titulaire d'une convention d'aménagement dispose, pour une durée de 6 ans, d'un droit de préemption sur toutes les ventes et cessions à titre onéreux de biens immobiliers ou de droits sociaux. Les ZAD ont été créées par une loi du 26 juillet 1962 pour éviter que des terrains nécessaires à la réalisation d'un projet d'aménagement public soient renchériss lors de l'annonce de ce projet. L'exercice du droit de préemption est assorti d'une disposition particulière, le droit de délaissement, en vertu de laquelle tout propriétaire d'un bien immobilier dans une ZAD peut exiger que le titulaire du droit de préemption procède à l'acquisition de son bien, souvent à un prix inférieur au marché.

Les ZAD ont donc été conçues comme un outil en vue de la création ou de la rénovation de secteurs urbains, de la création de zones d'activité ou de la constitution des réserves foncières². C'est ce qui explique la durée limitée (14 ans, abaissée à 6 ans renouvelables en 2010³) de ce dispositif. Le secteur concerné étant situé hors aire d'étude, la zone n'a pas fait l'objet d'inventaire de l'état initial (formations végétales, flore ou faune). Cependant, l'analyse des photos aériennes et la photo-interprétation permet d'entrevoir une certaine similitude avec les formations végétales étudiées dans le présent plan de gestion.

4.2 Stratégie de gestion des espaces naturels

Le territoire de la ZAD est un ensemble mixte comportant au sud des formations boisées (peupleraies, et boisements d'érables ou de frênes, boisements et formations alluviales) et des prairies. Le nord de la ZAD étant dominé par des parcelles anthropisées (jardins ou secteurs de parcs).

Dans une logique de continuité et de cohérence avec le secteur d'étude, le secteur sud peut bénéficier de certaines mesures de gestion développées dans le cadre du présent plan de gestion. Une visite de terrain sera toutefois nécessaire avant toute décision concernant la gestion du territoire de la ZAD.

Les mesures suivantes peuvent être appliquées, mais à adapter en fonction de l'analyse de l'état initial du site :

- A2 : Affiner la gestion des prairies favorable à un accroissement de la biodiversité
- A3 : Mettre en place une gestion conservatoire des petits milieux annexes (mares, lisières...)
- A4 : Conserver les boisements naturels du site et favoriser le développement des aulnaies/frênaies alluviales.
- A6 : Mettre en place des actions spécifiques en concertation avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche.
- B1 : Convertir par plantations ou évolution naturelle
- B4 : Mettre en place un programme de travaux de gestion des espèces exotiques invasives.
- B4bis : Recommandations de gestions des espèces invasives notées sur le site.

La carte suivante localise le secteur du territoire de la ZAD.

9 Programme d'actions

Clermont de L'Oise
Septembre 2020



Localisation du périmètre de la ZAD sur le territoire de la commune de Fitz_James

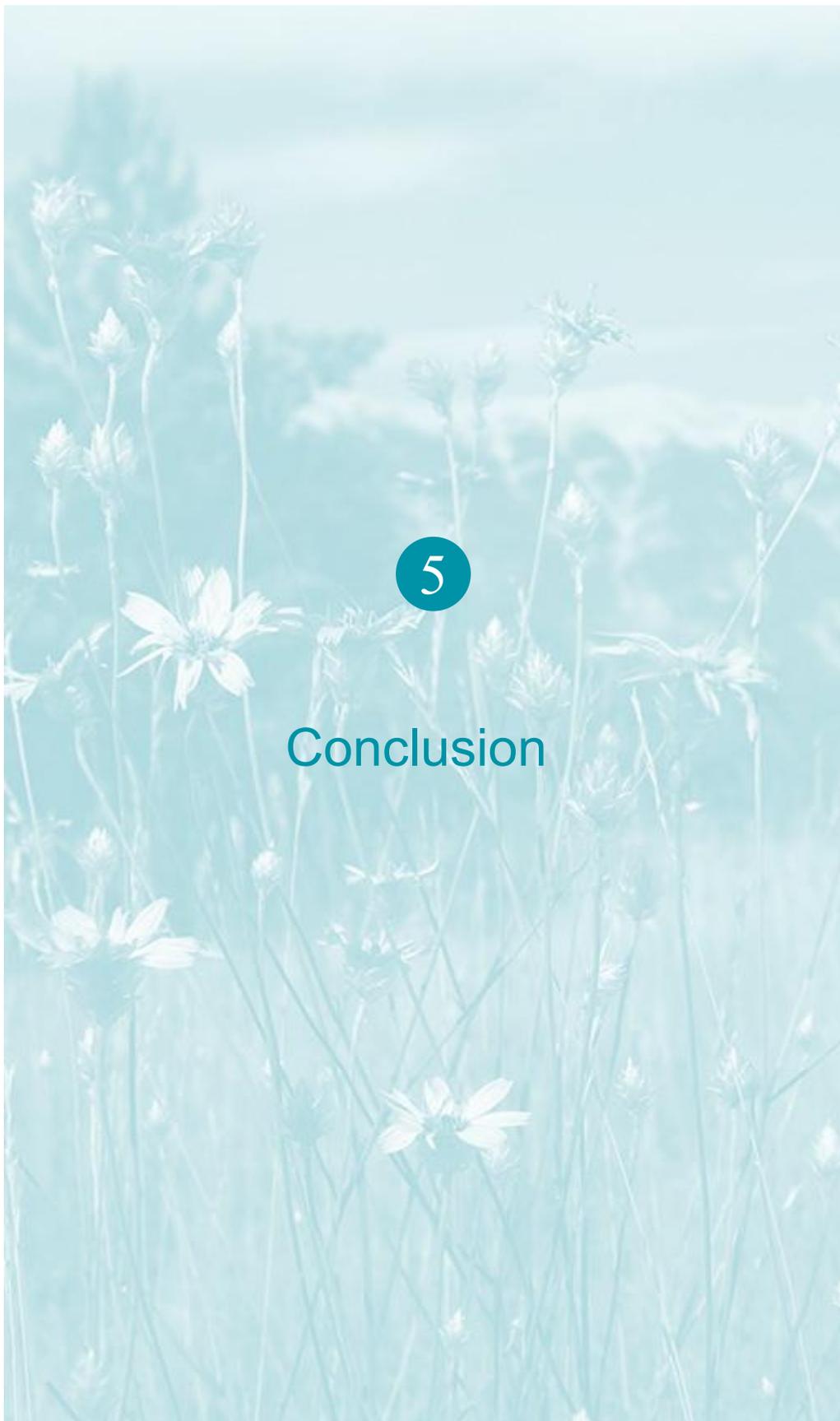
Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont

Périmètre de la ZAD



5

Conclusion



9 Conclusion

Le site du marais de Clermont est un ensemble présentant une bonne diversité biologique et un support de biodiversité végétale et animale assurant un relais entre les différents sites de la vallée de la Brèche. L'enjeu premier est lié au maintien ou à la restauration des habitats ouverts et notamment les formations de roselières et cariçaies, développée sur le site. Ces formations végétales ont largement souffert de la déprise agricole et des « essais de valorisation » par plantation de peupleraies.

Dans un second temps, des objectifs de restauration de la naturalité visent d'une part l'extension des surfaces de cariçaies et roselières sur un secteur du site, aujourd'hui largement ouvert et une conversion progressive des peupleraies en boisement feuillu en adéquation avec les facteurs du milieu. Enfin les formations boisées autre que les peupleraies sont largement dominées par des bois pionniers d'érables et de frênes dont la stratégie consiste en une maturation naturelle par libre évolution.

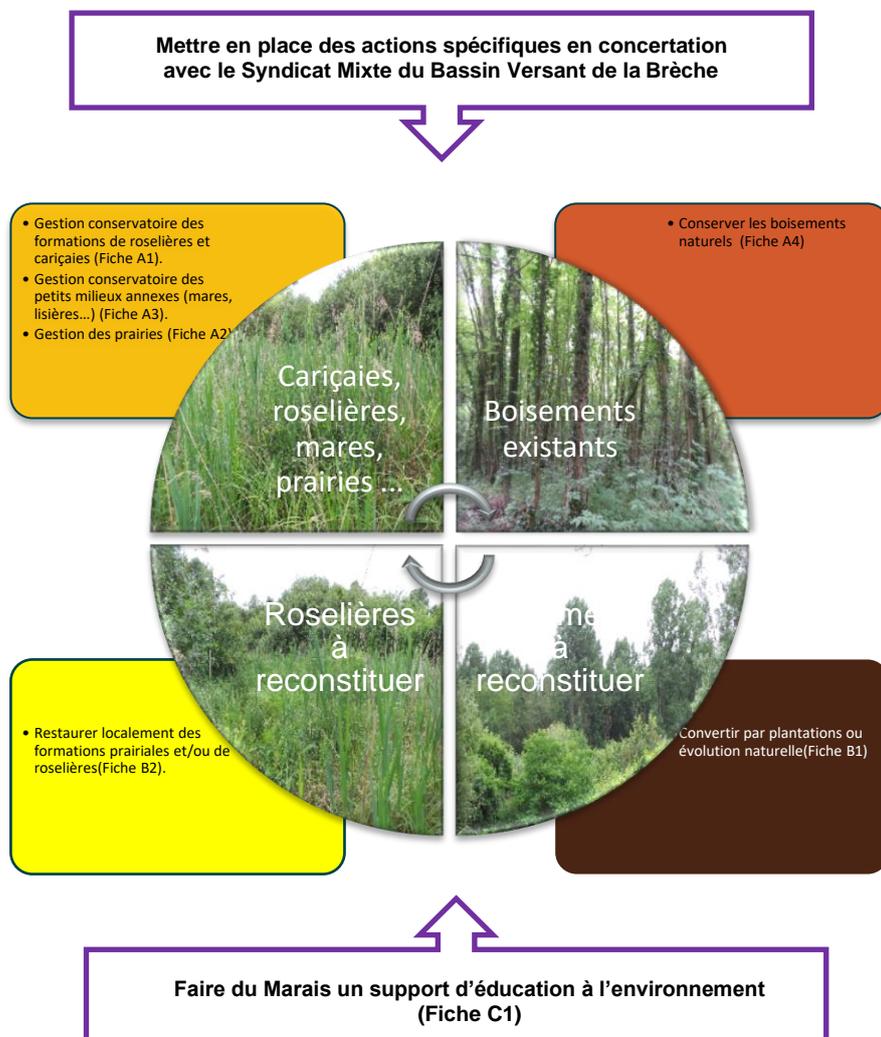
L'atteinte de ces objectifs passera par la mise en œuvre de mesures de gestion et de restauration des formations présentes par le biais notamment d'une convention de gestion avec les structures partenaires que sont le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche ou le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte est actuellement porteur d'un projet de restauration de la fonctionnalité du réseau hydrographique qui s'intègre parfaitement dans ces objectifs de maintien et/ou restauration de la biodiversité. Situé aux portes de Clermont, le Marais de Clermont est un espace péri-urbain offrant un espace « sauvage » et « naturel » facilement accessible et permettant la réalisation de nombreuses activités de découverte des espaces naturels. La réflexion peut être poursuivie par la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement à destination des potentiels usagers du site et des scolaires de des communes. La localisation du marais, associée à la bonne valeur écologique du site, rendent opportun le développement d'un espace de détente et de découverte des milieux naturels préservés. Un équilibre est donc à trouver afin de concilier protection des milieux naturels et fréquentation du public.

Les actions peuvent s'orienter vers la mise en place d'un réseau de sentiers de découverte et d'interprétation de la faune et de la flore, dans une démarche globale de plan d'interprétation du site. Le marais de Clermont a vocation à devenir un site support d'éducation à l'environnement et un lieu d'animation pour les structures locales.

La réussite de la démarche nécessite une mutualisation de toutes les compétences au service de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement (communes, SMBVB, CEN Picardie, associations d'éducation à l'environnement, ...), dans le cadre d'une compatibilité de toutes les composantes du marais de Clermont.

Le schéma suivant présente de façon synthétique les grandes formations du site et les mesures de gestion décrites.

9 Conclusion





Siège social :

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr